

RAPPORT ANNUEL 2024



**VERS UN AVENIR
DURABLE.**



RAPPORT ANNUEL 2024



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P. 06

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

P. 08

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

P. 10

- A. Environnement Economique International
- B. Environnement Economique National

p.11
p.12

II. ACTIONNARIAT

P. 14

- A. Répartition du Capital social au 31/12/2024
- B. Condition d'accès à l'Assemblée générale
- C. Principales délégations en cours de validité accordées l'Assemblée générale

p.15
p.16
p.16

III. GOUVERNANCE

P. 17

- A. Conseil D'Administration
- B. Code de Gouvernance
- C. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

p.18
p.21
p.24

IV. COMITÉ EXECUTIF ET ORGANES DE CONTRÔLE

P. 28

V. VIE DE L'ENTREPRISE 2024

P. 30

VI. RÉSULTATS & VISION STRATÉGIQUE

P. 45

- A. Chiffres clés 2020 - 2024
- B. Principales réalisations 2024
- C. Évolution des Capitaux Propres 2021 - 2024
- D. Compte de Résultat
- E. Plan & Vision stratégique UBCI 2025-2029

p.46
p.46
p.49
p.50
p.51

VII. MIGRATION VERS LE NOUVEAU SYSTÈME BANCAIRE DE L'UBCI

P. 53

VIII. TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

P. 56

IX. ACTIVITÉ PÔLE BUSINESS	P. 59
A. Le Réseau Commercial	p.60
B. Le Corporate Banking	p.61
C. Les Métiers Spécialisés	p.62
D. La salle des marchés	p.64
E. Activité Funding	p.65
X. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	P. 66
A. Notre Responsabilité Economique	p.67
B. Notre Responsabilité Sociale	p.68
C. Notre Responsabilité Civique	p.69
D. Notre Responsabilité Environnementale	p.70
XI. PROFIL DE RISQUE	P. 76
A. Profil de Risque de l'UBCI	p.77
B. Cartographie des Risques	p.77
C. Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques	p.78
XII. ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	P. 80
XIII. BILAN DE RESSOURCES HUMAINES	P. 87
A. Chiffres clés	p.88
B. Gestion de Carrière	p.89
C. Formation et Développement des Compétences	p.89
D. Gestion Sociale	p.90
XIV. GROUPE UBCI	P. 91
A. Caractéristiques des OPCVM UBCI	p.92
B. Activités des Filiales	p.92
XV. RAPPORT DES CAC & ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	P. 93
A. États Financiers Individuels	p.94
B. Rapport Général des CAC	p.139
C. Rapport Spécial des CAC	p.146
D. États Financiers Consolidés	p.154
E. Rapport des CAC sur les États Financiers Consolidés	p.180
XVI. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025	P. 187

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« L'année 2024 a marqué la définition de notre plan stratégique « Emergence 2029 », visant à renforcer notre position sur le marché et à accompagner nos clients dans une dynamique de croissance saine et durable. Ce plan repose sur la vision d'une Banque citoyenne universelle. »

M. Hassine Doghri

Président du Conseil d'Administration



L'économie tunisienne a fait preuve d'une bonne résilience en dépit des défis géopolitiques, des enjeux macro-économiques importants et une inflation persistante.

La croissance économique modérée en 2024 a été, soutenue par les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Sur le plan financier, le recours aux ressources internes a été renforcé.

Dans ce contexte, la Banque centrale de Tunisie a maintenu son taux directeur à 8 % en décembre 2024, afin de maîtriser l'inflation, projetée à 7 % pour l'année en cours. Par ailleurs, plusieurs réformes législatives ont eu un impact direct sur notre secteur. Notamment la loi sur les chèques, entrée en vigueur en 2024, qui a nécessité une refonte de nos processus internes pour garantir une conformité totale.

Notre banque a mis en place un plan stratégique adapté visant à renforcer notre position sur le marché et à mieux accompagner nos clients. Ce plan stratégique « Emergence 2029 » repose sur la vision d'une Banque citoyenne universelle, qui s'inscrit dans une dynamique de croissance saine et durable.

L'année 2024 a été celle de la mise en œuvre réussie de notre réorganisation interne, dont les effets ont impacté positivement l'évolution de l'exploitation. Cette transformation a permis d'améliorer notre efficacité opérationnelle et commerciale, d'asseoir une politique de gestion des risques plus rigoureuse et de renforcer notre positionnement sur le marché.

Face à ces défis il est utile de relever les grandes lignes de notre performance durant l'année passée. Nous avons enregistré une croissance significative de notre PNB, porté par une augmentation de notre portefeuille clients et la diversification de nos produits financiers. Nos actifs ont connu une hausse régulière, et nos fondamentaux financiers ont été maîtrisés.

Conscient de l'importance des nouvelles technologies, nous atteignons la phase finale de l'aboutissement du changement du système d'information qui nous permettra d'offrir des services bancaires innovants et sécurisés. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer la mise en œuvre de notre nouveau système d'information en Janvier 2025.

L'une de nos priorités a été d'intégrer davantage les enjeux de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans notre stratégie. Notre engagement se reflète à travers plusieurs initiatives, notamment dans le financement de projets écologiques et durables. Nous avons renforcé notre politique de financement vert, en soutenant des projets visant à réduire l'empreinte carbone et à promouvoir l'économie circulaire. Notre objectif reste de contribuer activement à la transition énergétique et à la durabilité de nos territoires.

Nous continuons de mettre en œuvre notre stratégie de transformation numérique, afin d'améliorer l'expérience de nos clients, tout en optimisant nos processus internes. Le digital sera au cœur de notre évolution, avec un accent particulier sur la cybersécurité et l'innovation.

Nous sommes également déterminés à renforcer nos actions en matière de gouvernance et de conformité, en nous appuyant sur les meilleurs standards internationaux pour garantir la confiance de nos actionnaires et de nos clients.

Il me tient à cœur d'exprimer ma gratitude à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement sans faille, ainsi qu'à nos clients pour leur fidélité et leur confiance.

Mes vifs remerciements s'adressent également à nos actionnaires pour leur soutien constant.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



« Grâce à notre nouveau système d'information, l'UBCI se positionne résolument sur la voie de l'avenir, accélérant la concrétisation de notre vision « Émergence 2029 ». Cette innovation stratégique nous permettra de transformer l'expérience client, de renforcer notre performance durable et de consolider notre ambition de devenir une banque de référence : moderne, inclusive et prête à relever les défis de demain. »

M. Mohamed Koubaa
Directeur Général

L'année 2024 s'est inscrite dans un environnement mondial toujours marqué par des incertitudes persistantes : une conjoncture économique fragile, des tensions géopolitiques croissantes, et une pression constante sur les équilibres macroéconomiques. Malgré un taux de croissance mondiale stable à 2,7 % selon la Banque mondiale, cette stabilité masque de fortes disparités entre les trajectoires des économies avancées et émergentes.

Dans ce contexte, la Tunisie a su faire preuve de résilience, enregistrant une croissance de 1,4 % contre 0,9% l'année précédente, portée par la reprise de secteurs clés tels que le tourisme et l'agriculture. Dans cet environnement complexe, le rôle du secteur bancaire s'est affirmé comme essentiel, jouant un rôle de levier pour accompagner l'investissement et soutenir la croissance.

L'UBCI s'est distinguée par sa capacité à anticiper, à s'adapter et à s'engager avec détermination. L'exercice 2024 a été marqué par une intensification de notre dynamique commerciale, une consolidation de nos fondamentaux financiers, et des avancées décisives dans notre transformation stratégique et technologique.

Sur le plan financier, l'UBCI a enregistré une croissance soutenue de ses dépôts, qui ont atteint 3 778 millions de dinars, en hausse de 11,38 %, surpassant ainsi la performance du secteur. Les crédits nets à la clientèle ont franchi un seuil symbolique, s'élevant à 3 290 millions de dinars, en progression de 11 %, dans un marché peu expansif.

À la clôture de l'exercice 2024, l'UBCI atteint un total bilan de 5 175 millions de dinars, franchissant la barre symbolique des 5 milliards de dinars, soit une croissance annuelle de 13,7 %, témoignant de la solidité financière de la banque

Le Produit Net Bancaire progresse de 6,1 % pour se situer à 320,7 millions de dinars, illustrant la robustesse de notre modèle d'affaires. Quant au Résultat Net, il atteint 54,1 millions de dinars, en hausse de 2,2 %, confirmant notre capacité à conjuguer croissance, rentabilité et rigueur dans la gestion des risques. Ce résultat est parmi les plus hauts historiques de la banque même s'il aurait pu être encore plus haut sans le resserrement de la réglementation fiscale et prudentielle.

Notre approche proactive du risque s'est traduite par une amélioration notable du taux de créances non performantes, passé de 5,8 % à 5 %. Le taux de couverture reste élevé à 76,4 %, tandis que les

indicateurs de solidité financière demeurent à des niveaux confortables : un ratio de solvabilité de 12,1 %, un Tier One de 11,03 %, un LCR de 195,4 % et un ratio crédits/dépôts maîtrisé à 115,7 %.

Ces ratios placent la banque parmi les meilleures du secteur, comme en atteste la notation nationale attribuée par l'agence Fitch : 'AA-(tun)' pour le long terme et 'F1+(tun)' pour le court terme. Il s'agit des notations les plus élevées attribuées par Fitch à un émetteur en Tunisie, à l'exception des banques bénéficiant d'un soutien actionnarial explicite.

Cette performance repose en grande partie sur la montée en puissance du Pôle Business, créé début 2024, à la faveur d'une réorganisation stratégique du modèle commercial. Le regroupement du réseau Retail et des centres d'affaires Corporate au sein d'une même entité a permis de décloisonner les approches, d'améliorer la couverture territoriale et de proposer un accompagnement harmonisé, notamment à destination des TPE et PME.

Consciente du rôle vital que jouent ces entreprises dans l'économie nationale, l'UBCI a renforcé son accompagnement par des solutions de financement sur mesure, une ingénierie spécialisée, et une synergie renforcée entre les métiers connexes : leasing, factoring, cash management, trade finance, bancassurance et banque privée. Notre organisation Corporate, structurée autour de trois directions, nous permet d'être plus réactifs, plus proches de nos clients et plus performants sur le plan commercial. Dans cette dynamique, la Banque propose également des solutions innovantes de couverture du risque de taux et de change, permettant à ses clients de gérer efficacement leur exposition financière.

Dans un contexte réglementaire en mutation, marqué notamment par la loi 2024-41 sur la gestion des chèques, l'UBCI s'est positionnée comme un acteur de référence en matière d'éducation financière, en mettant en place une communication pédagogique claire pour accompagner ses clients.

IL faut rappeler également que l'année 2024 vient clôturer une phase de transition qui doit placer la banque sur une trajectoire ambitieuse. En effet, un jalon structurant de ce début d'année 2025 fut la migration réussie de notre système d'information Flexcube. Ce chantier d'envergure, minutieusement préparé et mené avec rigueur, marque l'achèvement de la désimbrication complète de nos anciens systèmes hérités. Cette transition a montré la capacité de la banque à entreprendre des grands

projets de transitions et en un temps record. L'UBCI est la seule banque à transformer totalement ses systèmes d'informations en seulement trois ans.

Cette évolution stratégique nous offre aujourd'hui une autonomie technologique totale, renforçant notre agilité, notre capacité d'innovation et notre indépendance. Ce nouveau socle technologique ouvre la voie à une digitalisation accélérée et à une expérience client profondément renouvelée.

Cette phase de transition étant tournée, l'UBCI a lancé sa nouvelle vision stratégique : Émergence 2029. Accompagnée par une grande maison de stratégie de renom international, elle ambitionne à construire une banque universelle et citoyenne assumant un rôle responsable envers son environnement tout en restant résolument tournée vers la performance durable et l'impact positif.

Fidèle à ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale, l'UBCI continue de renforcer son impact positif. À travers des initiatives concrètes, la banque œuvre activement pour promouvoir la finance durable, l'éducation, l'inclusion et la cohésion sociale. Les critères ESG sont intégrés à tous les niveaux : gouvernance, processus internes, offres commerciales, et reporting, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux normes GRI. Première banque en Tunisie à avoir obtenu le label RSE certifié par l'AFNOR, l'UBCI réaffirme son engagement indéfectible en faveur d'une transformation responsable, durable et inclusive.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement quotidien, à nos actionnaires pour leur confiance, à nos clients pour leur fidélité, ainsi qu'à nos partenaires pour leur accompagnement constant.

Forte de ses acquis, de sa vision claire et d'une équipe engagée, l'UBCI aborde l'année 2025 avec ambition, confiance et détermination. Fidèle à sa mission, elle poursuivra sa contribution active à une économie tunisienne plus inclusive, durable et performante.



01

**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE,
BANCAIRE
ET FINANCIER**

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

A. Environnement Economique International

En 2024, l'économie mondiale enregistre une croissance modérée de 2,7%, soutenue par la résilience des grandes économies, la désinflation et l'assouplissement des politiques monétaires.

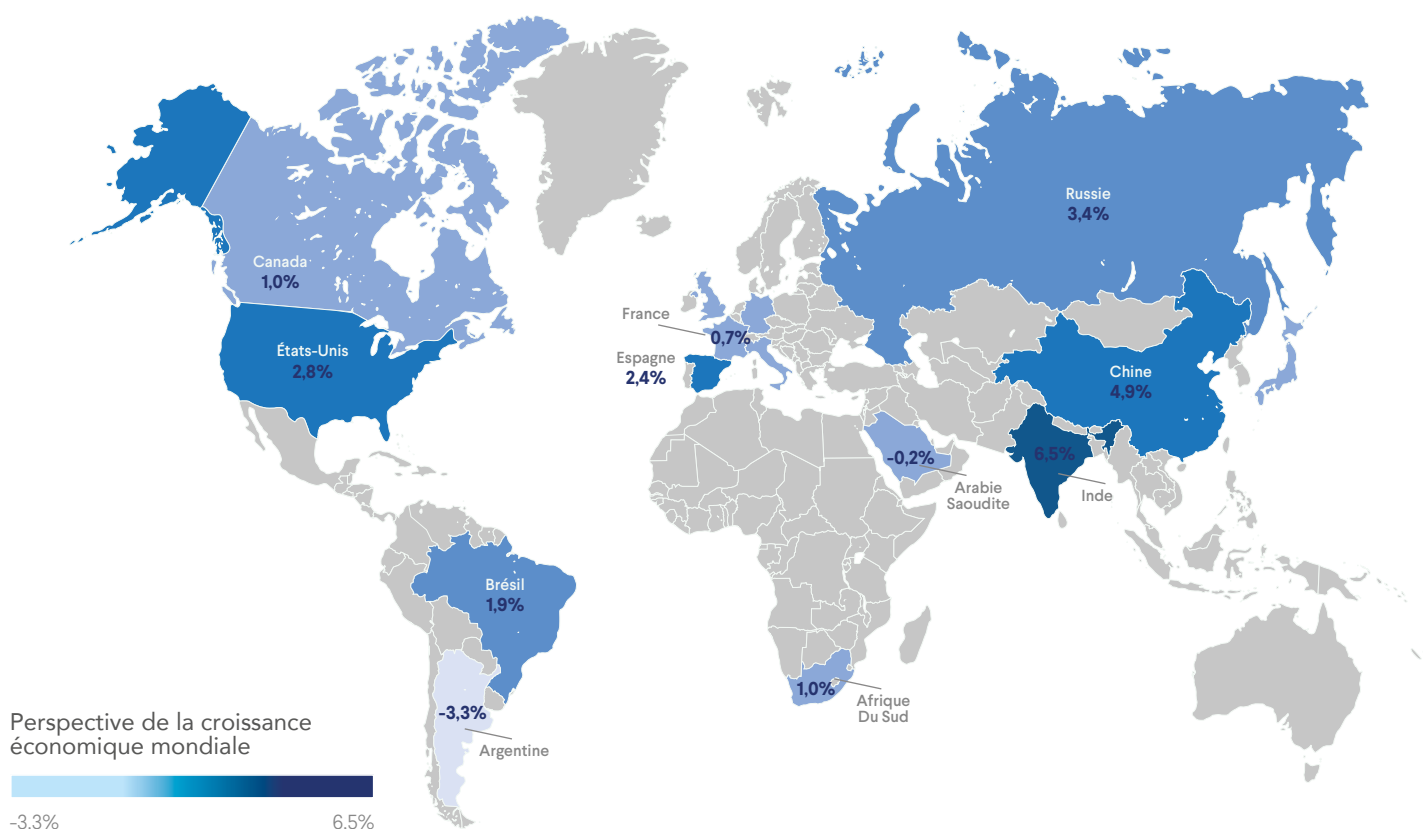
Une croissance mondiale modérée

En 2024, l'économie mondiale maintient une croissance modérée de **2,7%**, un niveau identique à celui de l'année précédente, selon la Banque mondiale. Toutefois, cette stabilité dissimule des dynamiques contrastées entre les économies avancées et émergentes.

Les **États-Unis** se démarquent par un marché de l'emploi robuste et une consommation dynamique, soutenant une croissance de **2,8%** en 2024. À l'inverse, la **Zone Euro** connaît un ralentissement marqué, avec une croissance limitée à **0,7%**, pénalisée par des incertitudes économiques et politiques, bien que les projections pour 2025 tablent sur un léger redressement à **1%**.

Au Japon, après une stagnation en 2024, une reprise modérée est attendue en 2025 avec une croissance de 1,2%, portée par une relance de l'investissement et de la consommation.

Parmi les économies émergentes, la Chine conserve son rôle moteur, avec une croissance ajustée à la hausse à 4,9% en 2024, soutenue par des mesures de relance gouvernementales. Toutefois, une légère décélération est anticipée en 2025 (4,5%), reflétant les défis structurels persistants du pays.



Un marché de l'emploi stable malgré des défis persistants

Le marché du travail mondial reste résilient, avec un taux de chômage stable à 5% en 2024, selon l'Organisation internationale du travail (OIT). Une légère amélioration est attendue d'ici 2026, soutenue par une croissance économique robuste, malgré les tensions géopolitiques et les défis environnementaux qui pèsent sur certains secteurs d'activité.

Vers une détente progressive de l'inflation

L'indice des matières premières poursuit son repli en 2024, bien que la baisse soit plus modérée qu'en 2023. Le prix du Brent est estimé à 80,7 USD le baril cette année et devrait poursuivre sa décrue en 2025 pour atteindre environ 72 USD. Cette évolution, conjuguée à un ralentissement de la demande mondiale, contribue à la modération progressive de l'inflation, avec une projection de 2,7% d'ici 2026.

Politiques monétaires : Réductions des Taux Directeurs

En 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) a réduit ses principaux taux directeurs de 25 points de base, les amenant respectivement à 3,15%, 3,4% et 3%, suite à la convergence progressive de l'inflation vers sa cible. De même, la Réserve Fédérale Américaine (FED) a ajusté son taux directeur, le ramenant à une fourchette de 4,25% à 4,5%, dans un contexte de modération des pressions inflationnistes.

Cours de change internationaux : Appréciation du Dollar

Les marchés des changes ont été marqués par une appréciation notable du dollar en 2024, particulièrement face à l'euro, avec une hausse de 6,2%. La parité EUR/USD a clôturé l'année à 1,035 dollar pour un euro, contre 1,104 l'année précédente, soutenue par le statut de valeur refuge du dollar dans un environnement international marqué par des incertitudes économiques.

Perspectives : un équilibre fragile entre expansion et vulnérabilités

L'environnement économique mondial reste marqué par une croissance mesurée, soutenue par des fondamentaux solides dans les économies avancées, notamment une consommation intérieure résiliente et des gains de productivité. Toutefois, les incertitudes géopolitiques, la volatilité des marchés et les défis structurels des pays émergents pourraient freiner cette dynamique. Dans ce contexte, la maîtrise des tensions inflationnistes et l'adaptation des politiques économiques seront déterminantes pour maintenir une trajectoire de croissance durable et inclusive.

B. Environnement Economique National

En 2024, l'économie tunisienne a affiché une croissance modérée, soutenue par le secteur du tourisme, dans un contexte de détente inflationniste et de réduction du déficit budgétaire,

En 2024, l'économie tunisienne a connu une croissance du **PIB** de **1,4%**, après une performance quasi-stagnante en 2023 (+0,2%). Cette reprise, bien que positive, reste fragile, marquée par des évolutions contrastées selon les secteurs.

Secteurs clés de la reprise

Le secteur agricole a été le principal moteur de cette croissance, enregistrant une performance exceptionnelle avec une hausse de 8,6%, grâce à une saison agricole particulièrement favorable. Cette progression marque un net rebond par rapport à la contraction de -16,1% en 2023, soulignant l'importance stratégique de ce secteur pour la stabilité économique du pays. Le secteur des services a également contribué à cette reprise, avec une croissance de 2%, portée par un dynamisme favorable dans le tourisme.

Défis dans les secteurs industriels et de la construction

En revanche, les secteurs industriels et de la construction ont continué de rencontrer des difficultés. L'activité industrielle a connu une contraction de -2,7%, en grande partie due à la baisse de la production dans les industries extractives et les secteurs manufacturiers exportateurs, affectés par la conjoncture économique en Europe. Ces secteurs demeurent vulnérables aux fluctuations économiques mondiales, en particulier en raison de la dépendance aux marchés européens. En outre, la valeur ajoutée du secteur de la construction a continué de régresser (-3,9% contre -4,0% en 2023).

Evolution de l'inflation

L'inflation, bien qu'encore élevée, a montré des signes de modération, atteignant **6,2% en décembre 2024**, contre **8,1% en 2023**. Cette baisse est principalement attribuée à la réduction des prix des

produits alimentaires et manufacturés, bien que des pressions inflationnistes demeurent dans d'autres segments de l'économie.

Fluctuations du taux de change : un facteur de compétitivité

Le taux de change du dinar tunisien a enregistré des fluctuations notables en 2024. **Le dinar s'est apprécié de 2,1% par rapport à l'euro, bien que face au dollar américain, il ait déprécié de 3,7%.** Cette évolution du taux de change reflète des tensions structurelles, notamment la dépendance aux importations et la pression sur les réserves de change. L'appréciation du dinar par rapport à l'euro peut offrir un certain soutien aux exportations tunisiennes vers l'Europe, mais la dépréciation face au dollar soulève des préoccupations pour les secteurs dépendants des importations, en particulier les industries manufacturières.

Liquidité bancaire : Amélioration de la Liquidité Bancaire et Réduction des Interventions de la Banque Centrale en 2024

Au cours du dernier trimestre de 2024, la situation sur le marché monétaire a montré une **amélioration de la liquidité bancaire**, ce qui a conduit à une réduction des interventions de la Banque centrale, passant de 13.318 MDT au trimestre précédent à **12.169 MDT en moyenne**. Cette évolution traduit une détente de la pression sur la liquidité, favorisant une stabilité sur le marché.

Marché interbancaire et politique monétaire : Le taux du marché monétaire (TMM) maintient une stabilité proche du taux directeur

Le volume moyen des transactions sur le marché interbancaire a augmenté de 2.299 MDT au T3-2024 à 2.792 MDT au T4-2024, avec une hausse notable des transactions à vue (+377 MDT) et à terme (+116 MDT).

Cette évolution reflète une préférence des banques pour les opérations à vue, notamment les transactions « Overnight ». Les interventions de la Banque centrale ont permis de combler le déficit de liquidité sur le marché, maintenant ainsi le **taux mensuel moyen du marché monétaire (TMM) proche du taux directeur au cours des deux derniers trimestres de 2024 soit 7.99% contre 8.00%.**

Perspectives

Les perspectives économiques pour 2025 sont plus optimistes, avec une **prévision de croissance de 3,2%**. Cette dynamique positive devrait être

soutenue par une nouvelle hausse de la production agricole (+5,1%) et une reprise dans l'industrie manufacturière exportatrice (+3,3%), portée par la reprise progressive de la demande européenne.

Nouvelle Réglementation pour la gestion des chèques en Tunisie

En août 2024, la Tunisie a adopté la loi n°41-2024, une réforme majeure du système des chèques, dans le but de moderniser et de sécuriser les transactions financières. Entrée en vigueur le 2 février 2025, cette législation vise à renforcer la sécurité des paiements, à limiter les incidents liés aux chèques sans provision et à harmoniser le système financier tunisien avec les normes internationales.

Les banques tunisiennes ont dû s'adapter à cette nouvelle exigence exogène et ont accompagné leurs clients pour assurer une transition fluide vers l'utilisation des nouvelles formules de chèques. Ces efforts visent à garantir une adoption optimale des réformes tout en maintenant la sécurité et l'efficacité des transactions financières.





02

ACTIONNARIAT

II. ACTIONNARIAT

A. Répartition du Capital social au 31/12/2024

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% AU 31/12/2024
ACTIONNAIRES TUNISIENS	559	17 758 280	88 791 400	88,785
PERSONNES MORALES	38	12 197 384	60 986 920	60,982
PERSONNES PHYSIQUES	521	5 560 896	27 804 480	27,802
GROUPE CARTE	3	7 902 638	39 513 190	39,510
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	50 000	250 000	0,250
GROUPE TAMARZISTE	7	2 589 105	12 945 525	12,945
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180
GROUPE MOHAMED RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
FAMILLE SELLAMI	12	1 897 496	9 487 480	9,487
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 385	5 266 925	5,267
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
FAMILLE HÉRITIERS TAHER BOURICHA	5	972 689	4 863 445	4,863
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 672	4 683 360	4,683
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
HÉRITIERS SADOK BEN SEDRINE	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
HÉRITIERS JEMAA BEN SEDRINE	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
MR SAÂD HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D' ACTIONS	MONTANT DINARS	% AU 31/12/2024
FAMILLE BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	2	12 906	64 530	0,065
SICAV	1	997	4 985	0,005
FONDS	3	981	4 905	0,005
AUTRES PERSONNES MORALES	19	117 617	588 085	0,588
M MED RACHED CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278
M ABDESSALEM BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	480	886 721	4 433 605	4,433
ACTIONS NON CRÉÉES		17 676	88 380	0,088
PROVENANT D'ATTRIBUTIONS GRATUITES REVENANT À DES ACTIONNAIRES ANONYMES		17 676	88 380	0,088
ACTIONNAIRES ETRANGERS	9	2 225 573	11 127 865	11,127
PERSONNES MORALES NON RÉSIDENTES	1	2 217 766	11 088 830	11,088
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	8	7 807	39 035	0,039
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	8	7 807	39 035	0,039
TOTAL	566	20 001 529	100 007 645	100,000

B. Condition d'accès à l'Assemblée générale

Les assemblées générales se composent des actionnaires détenant au moins 10 actions pourvu que les actions aient été libérées des versements exigibles.

Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Ces actionnaires peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

C. Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale

Une délégation a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de 5 ans à hauteur d'une enveloppe de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission des modalités et conditions de l'emprunt.



03

GOUVERNANCE

III. GOUVERNANCE

A. Conseil d'Administration

1. Composition au 31 Décembre 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION UBCI	NOM ET PRÉNOM	DATE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DE MANDAT	VALIDITÉ DU MANDAT
Président	M. Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administratrice	Meninx Holding (représentée par Mme Mongia CHABLY)	10/05/2023	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026
Administrateur	Serenity Capital Finance Holding (représentée par Mr Mehdi BOUHAOUALA)	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025
Administrateur	M. Hakim DOGHRI	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025
Administrateur	M. Radhi MEDDEB	27/04/2021	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026
Administratrice	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	M. Slim ZEGHAL	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025
Administratrice	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024
Administrateur	STRAMICA (représentée par M. Khaled SELLAMI)	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025
Administratrice indépendante	Mme Samia KAROUI ZOUAOUI	26/08/2020	26/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026
Administratrice indépendante	Mme Faiza FEKI	26/04/2024		AGO qui statuera sur l'exercice 2026

Responsable de la vie sociale et Secrétaire du Conseil : Mme Sonia Ben Salah

Le Conseil d'Administration de la Banque compte trois membres indépendants, un membre représentant les petits actionnaires et 11 membres au total. La banque se conforme ainsi aux dispositions légales et réglementaires, notamment la Directive de la circulaire de la BCT N° 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie sur la gouvernance au sein des Banques et aux Etablissements financiers, et de la réglementation relative au Marché Financier pour les établissements cotés à la bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

DÉCLARATION DES FONCTIONS DE RESPONSABILITÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Président du Conseil : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR /CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / SIDHET/ LINDE GAZ

Administrateur : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP SICAF/ CAP BANK

DGA : Meninx Holding

Gérante : Meninx Conseil et Meninx finances et stratégie

Directrice générale : Cosmitto

Administrateur : Holged Tunisie / Tunisie call center / Raynal (compagnie d'assurance en Afrique) / OIS Motors

Gérant : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL

Administrateur : NG Technologies

Président Directeur Général : COFITE SICAF

Directeur Général : Serenity Capital Finance Holding SA /COTIF-SICAR / SIDHET

Administrateur : CARTE VIE /ASKIA ASSURANCES/ UNION CAPITAL/ Perenity Capital Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/UCDS/ LINDE GAZ / UTIQUE GAZ

Président Directeur Général : COMETE Immobilière

Président du Conseil : DAAM (ex Centre Financier aux Entrepreneurs)

Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / STEG ER / Fonds Tunisien pour l'Investissement

Gérant : Anissa Aïda Studio

Administrateur : UTP Filiale UBCI,

Administrateur et membre du Comité d'Audit : SAROST SA

Administrateur et membre du Comité d'Audit :TOPIC SA

Gérant de société : SYB REAL ESTATE SCES

Gérant de société : SYB CONSULTANCY SCES

Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie

Directeur Général : Cogitel

Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech

Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Segor (Services)

Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité) / Sotipapier (Industrie)

Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures

Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations / Groupes BMCE-Bank of Africa

Administratrice Indépendante et Membre du comité de crédit : Bridge Bank Group West Africa

Secrétaire Général : Afrique du Groupe Duval

Administrateur Directeur Général : STRAMICA / CNT /

Administrateur Directeur Général Adjoint : STIB

Administrateur : STRAMIFLEX

Gérant : L'Immobilière du Comptoir / C-BôMeubles

Professeure des universités en administration des affaires à l'Université de Tunis el manar (UTM)

Présidente du Comité permanent d'audit interne et administratrice indépendante au conseil d'administration du centre financier pour les entrepreneurs (CFE)

Directrice du laboratoire de recherche Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Economie (ISEFE)

Présidente du conseil du laboratoire ISEFE.

Néant

À la fin de l'année 2024, le Conseil d'Administration de l'UBCI compte 5 femmes sur un total de 11 administrateurs, représentant ainsi 45 % de l'effectif total. Cette composition reflète l'engagement de l'UBCI en faveur de la diversité des genres et de la promotion des femmes dans les instances décisionnelles de la banque.

**NOMBRE DE
MEMBRES
INDÉPENDANTS**

3/11

**POURCENTAGE DE LA
PRÉSENCE FÉMININE
AU CONSEIL**

45%

**NOMBRE DE
RÉUNIONS**

06

2. Fréquence des Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises en 2024 selon le calendrier suivant :

PREMIER SEMESTRE 2024

20 FÉVRIER
27 MARS
26 AVRIL
04 JUIN

SECOND SEMESTRE 2024

29 AOÛT
28 NOVEMBRE

3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et de l'article 13 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas où le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de membres du Conseil d'Administration.

B. Code de Gouvernance

L'UBCI veille à l'intégration des principes de gouvernance au sein de l'établissement, constituant un fondement essentiel qui permet de délimiter avec précision les attributions et les responsabilités respectives du Conseil d'Administration ainsi que des Comités spécialisés

qui l'assistent dans l'exécution de ses missions statutaires et réglementaires. L'UBCI s'engage à établir des référentiels rigoureux en matière d'intégrité et de déontologie professionnelle, tout en garantissant la performance financière, l'efficacité opérationnelle, la fiabilité institutionnelle et la pérennité économique de l'organisation. L'institution œuvre à optimiser les interactions entre l'ensemble des parties prenantes, à assurer une équité de traitement envers tous les actionnaires avec une vigilance particulière quant à la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires. En outre, l'établissement s'attache à mettre en œuvre une communication transparente et à diffuser une information pertinente et vérifiable à l'ensemble des parties prenantes.

1. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration assure l'équilibre structurel de sa composition et veille à l'efficacité de ses modalités de fonctionnement afin de s'acquitter pleinement de ses attributions réglementaires.

A ces fins :

Arrête la stratégie globale de l'établissement et surveille sa mise en œuvre :

- > Valide la stratégie de développement de l'établissement basée sur une politique formalisée d'appétence pour le risque,
- > Fixe d'une manière formalisée des objectifs de croissance et de rentabilité en cohérence avec la politique d'appétence pour le risque et la préservation de la solidité financière de l'établissement.
- > S'assure que les moyens humains, financiers et techniques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.
- > Surveille la mise en œuvre effective par la Direction Générale de la stratégie de l'établissement.
- > Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions des métiers de la banque ainsi que des évolutions réglementaires, économiques et environnementales.

Valide le cadre de Gouvernance de la banque ainsi que les politiques :

- > Arrête un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de l'établissement,
- > Arrête et veille à l'application effective de la politique de gestion des conflits d'intérêts,
- > Veille à l'ancrage d'une véritable culture du risque dans la gestion de l'UBCI et la surveillance de l'efficacité et l'indépendance des fonctions de contrôle,
- > Arrête et veille à l'application effective d'une politique de conformité,
- > Arrête une politique de nomination et de rémunération,
- > Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de reddition et de divulgation vis-vis des parties prenantes,
- > Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle à l'égard des parties prenantes. Ces règles sont consignées dans un Code de Conduite.

Surveille le fonctionnement de l'établissement et contrôle l'atteinte des objectifs fixés :

- > Contrôle la cohérence de la politique d'intervention de l'organe de direction avec la stratégie et les politiques approuvées, y compris la politique des risques.
- > Assure la surveillance de l'efficacité de la gestion de l'établissement par la Direction Générale en s'appuyant notamment sur les travaux des fonctions de contrôle (Conformité, Gestion des Risques et Audit Interne).
- > Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité, et de conformité.
- > Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- > Procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :
 - Aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
 - Au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
 - À l'examen et à l'arrêté des comptes,
 - À la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Veille à la protection des intérêts des parties prenantes internes et externes :

- > Veille à la protection des intérêts des déposants et des usagers des services bancaires et de leurs données à caractère personnel,
- > Désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Veille à la consécration d'une véritable culture sociale et environnementale :

- > Veille à la consécration d'une véritable culture d'entreprise valorisant le comportement responsable et éthique ainsi que le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale.
- > Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale.
- > Contrôle la cohérence entre les actions sociales et environnementales réalisées par la banque et la politique arrêtée.
- > Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale.
- > Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions sociales et environnementales.

2. Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration doivent disposer des connaissances, compétences et de l'expérience nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, pour cela le Conseil veillera à ce que chaque membre ait les compétences requises et ait accès aux outils nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont assignées. Le conseil se référera aux critères de nomination de nouveaux administrateurs fixés par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Afin de favoriser l'indépendance, le Conseil d'Administration met en place un environnement garantissant l'esprit critique et l'indépendance des membres entre eux afin de promouvoir un jugement indépendant et objectif.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance.

Le président du Conseil d'Administration prépare, coordonne et dirige les travaux du conseil d'administration. Il est chargé notamment d'arrêter l'ordre du jour des réunions de l'organe d'administration en concertation avec la Direction Générale et les autres structures de gouvernance.

Il s'assure de la régularité des réunions de l'organe d'administration et communique à la Direction Générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'Administration.

Il préside et anime les débats lors des réunions du Conseil d'Administration et veille à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Le Président du Conseil n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction Générale.

LE SECRÉTARIAT PERMANENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se dote d'un secrétariat permanent placé sous la hiérarchie directe du Président.

Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration est chargé de remettre à chaque membre l'ordre du jour ainsi que des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans un délai suffisant pour permettre à chaque membre de bien préparer les questions inscrites à l'ordre du jour. Il a la mission également de l'établissement du procès-verbal à la fin de chaque réunion.

3. Comportement de l'Administrateur – Déontologie

- > Tous les membres du Conseil d'Administration et les membres de l'organe de Direction sont tenus de Déclarer tout intérêt pouvant donner lieu à un conflit potentiel ou perçu ex. mandats multiples, relations d'affaires ou autres circonstances susceptibles d'interférer avec l'exercice d'un jugement objectif. Ils doivent Déclarer dès qu'ils ont connaissance qu'un sujet devant être discuté lors d'une réunion du conseil ou d'un Comité peut donner lieu à un conflit d'intérêts avant la réunion en question. L'administrateur en situation de conflit ne participera pas à la discussion du sujet objet du conflit, et ne participera pas au vote.
- > Le Conseil d'Administration exige de tout candidat appelé à être nommé parmi ses membres ou au sein de la Direction Générale, une déclaration sur l'honneur permettant de vérifier l'existence ou non de situations de conflit d'intérêts.

- > Les membres du Conseil d'Administration doivent, également au cours de leurs mandats, tenir informé l'organe d'administration avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique. La déclaration sur l'honneur doit être signée par tout candidat appelé à être nommé parmi les membres du Conseil d'Administration.
- > Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.
- > Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.
- > L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.
- > Conformément à la politique du Conseil, les administrateurs et la Direction Générale doivent se conduire selon les normes d'éthique les plus élevées. Tous les administrateurs, cadres et employés doivent toujours se comporter de manière éthique et professionnelle, se conformer au Code de conduite et ainsi protéger et promouvoir la réputation et la performance de la banque. Le Conseil d'Administration est responsable du suivi et de l'évaluation de la bonne application du code de conduite.
- > Le Conseil d'Administration doit reconnaître, respecter et protéger les droits des actionnaires et assurer un traitement équitable de tous les actionnaires qu'ils soient minoritaires, institutionnels ou étrangers.
- > Le Conseil fournira aux actionnaires les informations requises par la loi applicable et établira des mécanismes pour assurer une communication efficace avec les actionnaires.
- > Le conseil doit encourager la participation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle afin d'assurer un niveau élevé de responsabilité et de discussion sur la stratégie et les objectifs de la banque.
- > Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité.

4. Evaluation de l'Action de l'organe d'administration et de ses comités :

Conformément à l'article 17 de la circulaire 2021-05 de la BCT, le Conseil d'Administration de l'UBCI informe ses actionnaires qu'une évaluation annuelle des travaux de l'organe d'administration et de ses comités a été réalisée. Cette évaluation permet d'examiner les processus décisionnels, l'efficacité des actions menées et le respect des structures et de la gouvernance en place.

C. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

1. Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

a. Rôles et missions du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

1. Définir les politiques et veiller à leur mise en place

- Définir les politiques d'audit et d'information financière.

2. S'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne en place

- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre,
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la banque centrale de Tunisie,
- Suivre l'activité des organes chargés des fonctions de contrôle (Audit interne, gestion des risques et conformité) et donner son avis au conseil sur la nomination du Directeur d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération, et
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne avant leur transmission à la banque centrale de Tunisie.

3. S'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne

- Contrôler les activités de la Direction d'Audit Interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Veiller à ce que la Direction d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

4. S'assurer de la qualité et de la pertinence de l'information financière produite

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers,
- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- Réviser les principaux rapports et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie,

- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,

5. Nomination et évaluation des commissaires aux comptes

- Proposer la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes,
- Donner son avis sur la rémunération des commissaires aux comptes et des auditeurs externes, et
- Donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'UBCI.

b. Composition du Comité d'Audit

La composition du comité d'Audit est comme suit :

Mme Faiza FEKI

Administratrice Indépendante,
Présidente ;

M. Radhi MEDDEB

Administrateur, Membre ;

Mme Sonya BOURICHA

Administratrice, Membre.

M. Slim ZGHAL

Administrateur Représentant des Actionnaires
Minoritaires, Membre

c. Fréquence de réunions du Comité d'Audit en 2024

Au cours de l'année 2024, le Comité d'Audit de l'UBCI a tenu cinq réunions, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

16 FÉVRIER
25 MARS
16 JUILLET
27 AOÛT
27 NOVEMBRE

2. Le Comité des Risques

a. Rôle et responsabilités du Comité des Risques

Le Comité des Risques a pour mission d'appuyer le Conseil d'Administration de la Banque dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des risques est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Conformité, des Risques, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent...

Le rôle du comité des risques consiste notamment à :

- Instaurer une vue globale et structurée du dispositif de gestion des risques,
- Analyser, recommander des pistes d'amélioration et prendre des décisions sur ces sujets,
- Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,
- Suivre la mise en place des actions d'amélioration, ainsi que les projets structurants engagés.

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention.

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception, la mise à jour et le suivi d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels conforme à l'appétence au risque souhaitée et décidée,
- L'appréciation de la politique et de la stratégie de prise de risque, et particulièrement dans le cadre d'un changement et d'évolution de contexte (macroéconomique...),
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et le suivi des indicateurs clés,
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée,

- L'appréciation de l'efficacité du dispositif de contrôle et des actions d'amélioration et des actions correctives engagées ou à engager,
- L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risques de la Banque,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- L'approbation des plans de continuité d'activité,
- La validation a posteriori des décisions de crédit sur les plus importantes expositions de la Banque.

Le Comité a également pour objectifs de :

- Permettre aux lignes de métiers et aux fonctions de signaler les risques opérationnels et de non-conformité les plus significatifs, ainsi que les faiblesses dans l'environnement du contrôle permanent,
- Souligner les plans d'actions associés et de fournir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des mesures prises.

Le Comité est une instance décisionnelle chargée d'assister le Responsable de la Banque dans l'établissement d'un système de contrôle interne adapté aux risques et aux enjeux de l'entreprise. Il favorise la diffusion d'une culture de prise de risque, de gestion des risques et de contrôle.

À cet effet, il examine les synthèses des rapports d'activité ainsi que les analyses de la situation de la Banque, et prend des décisions concernant les orientations à suivre ainsi que les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

b. Composition du Comité des Risques :

La composition du comité d'Audit est comme suit :

Mme Samia ZOUAOUI

Administratrice indépendante et
Présidente du Comité des Risques ;

Mme Laureen KOUASSI OLSSON

Administratrice Indépendante ;

M. Hakim DOGHRI

Administrateur, Membre du Comité ;

M. Mehdi BOUHAOUALA

Administrateur, Membre du Comité ;

M. Khaled SELLAMI

Administrateur, Membre du Comité ;

c. Fréquence de réunions du Comité des Risques en 2024

Le Comité des Risques a tenu 6 réunions en 2024, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

Le Comité des Risques a tenu 6 réunions en 2024, selon le calendrier suivant :

**26 MARS
26 JUIN
03 JUILLET
27 AOÛT
11 OCTOBRE
31 OCTOBRE**

3. Le Comité de Nomination et de Rémunération

a. Rôles et missions du Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques et des processus relatifs à la nomination et la rémunération des administrateurs, des membres de l'organe de Direction et des responsables des fonctions clés.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité de Nomination et de Rémunération est appelé notamment à :

- > La conception et le suivi de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités réglementaires, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés.

- > La conception et le suivi de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés,
- > La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités, et
- > La conception et le suivi de la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

Ceci permet de s'assurer que les dispositions sont en conformité avec l'intérêt social et celui des actionnaires, qu'elles respectent la réglementation locale, qu'elles sont justes et équitables, qu'elles n'entraînent aucune prise de risques excessive, qu'elles n'engendrent pas de conflits d'intérêts et qu'elles sont cohérentes avec les politiques de la Banque.

Le CNR est également en charge, avec l'assistance de la Direction Générale, de :

- > la veille sur les tendances du marché en matière de rémunération,
- > la revue de la procédure de plan de succession et de recrutement des responsables des fonctions clés,
- > la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être communiquées par la Banque dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié.

Le CNR doit procéder à l'examen du respect et de la bonne application des règles de déontologie. Le CNR est tenu également d'examiner annuellement, le respect par les administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT 2021-05. Les conclusions de cet examen seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration.

b. Composition du Comité de Nomination et de Rémunération :

La composition du comité de Nomination et de Rémunération est comme suit :

M. Radhi MEDDEB

Administrateur, Président ;

Mme. Sonya BOURICHA

Administratrice, Membre ;

Mme. Samia ZOUAOUI

Administratrice, Membre ;

M. Hakim DOGHRI

Administrateur, Membre ;

c. Fréquence de réunions du Comité de Nomination et de Rémunération :

Au cours de l'année 2024, le Comité de Nomination et de rémunération a tenu 9 réunions en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

PREMIER SEMESTRE 2024

**23 JANVIER
15 FÉVRIER
21 MARS
24 AVRIL
13 MAI
03 JUIN**

SECOND SEMESTRE 2024

**03 JUILLET
28 AOÛT
25 NOVEMBRE**



An abstract graphic featuring numerous 3D cubes of varying sizes and orientations. The cubes are rendered with a metallic, reflective finish, showing highlights and shadows. They are arranged in a dynamic, overlapping pattern that suggests movement and depth. The background is a light blue gradient, and the entire composition is framed by a thin teal border.

04

**COMITÉ EXECUTIF
ET ORGANES DE
CONTRÔLE**

IV. COMITÉ EXECUTIF ET ORGANES DE CONTRÔLE

DIRECTION GÉNÉRALE



M. Mohamed **KOUBAA**
Directeur Général



M. Nouredine **TARHOUNI**
Directeur Général Adjoint

COMITÉ EXÉCUTIF



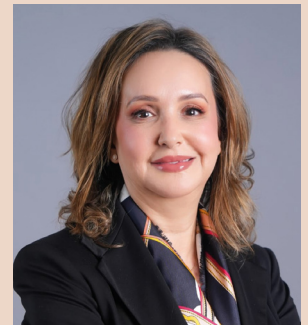
M. Ouahib **ABDELHADI**
Directeur du Corporate
Banking



M. Nabil **LAKHOUA**
Directeur du Réseau
Commercial



Mme Noura **HACHICHA**
Directrice de la Stratégie



Mme Sana **NOUIRA**
Directrice des finances



Mme Hager **GABSI**
Directrice du Juridique et
Contrôles



M. Sami **EZZINE**
Directeur des Financements
et Opérations



Mme Nadia **MASLAH**
Directrice des Systèmes
d'Information



Mme Kaouther **DJOUHRI**
Directrice des Ressources
Humaines

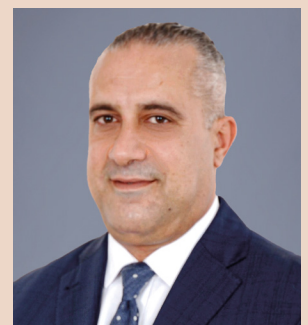
ORGANES DE CONTRÔLE



M. Amir **BEN HASSEN**
Directeur des Risques



Mme Lilia **KHEMIRA**
Directrice de la Conformité



M. Malek **FERJANI**
Directeur de l'Audit Interne
et de l'Inspection Générale

The background is a solid teal color. A thin, dark blue diagonal line runs from the top left towards the bottom right. Scattered across the background are numerous 3D cubes of varying sizes and orientations. Some cubes are light teal, while others are a darker shade of blue. They are arranged in a way that creates a sense of depth and movement, as if they are floating or falling through the space.

05

**VIE DE
L'ENTREPRISE 2024**

JANVIER



RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TUNISO-FRANÇAISE

Reconduction du Partenariat entre l'UBCI et la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso- Française CCITF, à travers duquel l'UBCI se positionne comme la banque de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur démarche d'implantation en Tunisie et les entreprises tunisiennes à se développer à l'international.

SIGNATURE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES DE TUNISIE

Dans le cadre de notre stratégie commerciale à destination de la TPME, l'UBCI a noué un partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) pour conquérir les adhérents et apporter son expertise dans le cadre des actions organisés dans les régions.



FÉVRIER

LE LAB



ATELEIRS DE CONDUITE DU CHANGEMENT POUR LES COLLABORATEURS

En préparation du Plan de transformation UBCI, un module de formation sur la Conduite du Changement a été lancé pour accompagner les collaborateurs notamment lors du déploiement du nouveau système d'information. + 50 ateliers auprès de 600 collaborateurs.





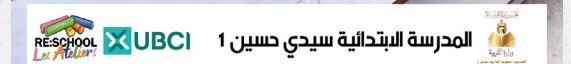
UBCI AU SALON MASKEN EXPO A PARIS

Les équipes commerciales UBCI ont participé au salon Masken à Paris pour la promotion de l'offre Crédit Immobilier à destination des Tunisiens Résidents à l'étranger.

MARS

RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AVEC RESCHOOL EDUCATION

Dans le cadre de la démarche commune de lutte contre l'abandon scolaire, l'UBCI a reconduit le Partenariat avec Reschool Education avec des ateliers parascolaires courant l'année scolaire en faveur de plusieurs écoles primaires ayant touché près de 1 600 élèves.



PRIVILÉGIEZ LES PAIEMENTS PAR CARTE

30 GAGNANTS
COMMERÇANTS ET PORTEURS DE CARTE



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE VISA

UBCI lance une campagne promotionnelle pour booster les paiements par carte Visa auprès des commerçants et des porteurs de cartes.

AVRIL



SOIRÉE CLIENTELE POUR LE LANCEMENT DE LA CARTE VISA INFINITE

Dans le cadre de la promotion de notre nouvelle carte VISA INFINITE, l'UBCI a convié une sélection de clients autour d'une soirée ramadanesque à l'hôtel Dar el jeld dans la Médina de Tunis.

VISA INFINITE
DES PRIVILÈGES À L'INFINI



UBCI

www.ubci.tn



حضرت Retraiti
باش نتفرهد بحياتي

ÉPARGNE EN ASSURANCE

Une offre adaptée pour préparer votre avenir et assurer un revenu complémentaire

UBCI

www.ubci.tn

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE BANCASSURANCE

UBCI lance une Campagne d'envergure Bancassurance pour promouvoir l'offre Epargne en Assurance et soutenir les efforts des commerciaux pour le placement des produits de capitalisation.



UBCI SPONSOR DU SEMI-MARATHON VAGA RUN DANS LA REGION DE BEJA

L'UBCI a apporté son appui au marathon VAGA RUN événement sportif à caractère caritatif organisé par Kromberg & Schubert pour renforcer l'ancrage de notre engagement dans la région de Béja.



MAI



UBCI SPONSOR DE LA COMPETITION INTERNATIONALE DE TENNIS « TUNIS OPEN »

L'UBCI a été sponsor de la 18ème édition de la compétition internationale de Tennis « Tunis OPEN » qui a eu lieu au Tennis Club de Tunis. A travers ce Partenariat, l'UBCI aspire à contribuer à la démocratisation du Tennis en Tunisie.



UBCI PARTICIPE AUX RENCONTRES DU FINANCEMENT ORGANISÉES PAR LA CCITF

Participation de l'UBCI aux Rencontres du Financement, organisés par la Chambre Tuniso-Française (CCITF). Notre expert Funding UBCI, est intervenu pour présenter aux adhérents de la chambre les mécanismes de financement extérieurs en partenariat avec les bailleurs de fonds étrangers.



PARTENARIAT AVEC LA COOPERATION ITALIENNE SUR LE PROGRAMME ADAPT



JUIN

UBCI PARTENAIRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE «RIMM» À SFAX

L'UBCI a soutenu la 8ème édition du festival musical « Rencontres Internationales des Musiques du Monde (RIMM) » qui se déroule dans les jardins de la maison de France à Sfax. Ce Partenariat marque l'engagement de l'UBCI en faveur de la musique en Tunisie et plus particulièrement dans les régions.



PARTICIPATION DE L'UBCI AU DEMO DAY ORGANISÉ PAR LE LAB'ESS A SFAX

L'UBCI décerne « Le prix de l'Entrepreneuriat social et solidaire UBCI LAB'ESS » à l'occasion du Demo Day organisé à Sfax pour mettre en valeur les entrepreneurs du programme d'incubation 100% féminin baptisé « Essentielles ».



UBCI SPONSOR DU SALON «BIG TECH» & WID'S AU PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM

L'UBCI a sponsorisé la 1ère Edition du salon « BIG TECH » qui s'est tenu au Parc des expositions du Kram pour présenter son offre de financement aux entrepreneurs, startups, entrepreneurs et Porteurs de projets.

JUILLET



ACTION CTN POUR LES TUNISIENS RESIDENTS A L'ETRANGER

Participation des équipes commerciales UBCI aux traversées CTN Italie- France pour proposer aux Tunisiens résidents à l'étranger une offre spéciales crédit immobilier.



L'UBCI PARTENAIRE OFFICIEL DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE HAMMAMET

Dans le cadre de ses actions de mécénat culturel, l'UBCI a été le Partenaire officiel de la 58ème édition du Festival International de Hammamet. Une sélection de clients a été conviée en compagnie des Commerciaux UBCI, pour partager les soirées phares.



RÉORGANISATION

Dans le cadre de la poursuite de son plan de transformation, l'UBCI a opéré une réorganisation au niveau de son pôle business au début du second semestre 2024 et nommé à sa tête M. Noureddine Tarhouni en tant que Directeur Général Adjoint.

Cette nouvelle organisation vise à instaurer une nouvelle dynamique au sein du réseau commercial (CORPORATE et RETAIL) pour :

1. Développer le Portefeuille Clients et les Parts de Marché
2. Promouvoir le Développement des TPME
3. Créer une Synergie et Renforcer l'Orientation Client
4. Maintenir un Niveau de Risque Raisonnable
5. Simplifier et Rapprocher la Prise de Décision

AOÛT

CAMPAGNE CREDIT IMMO

UBCI lance une campagne de communication en vue de promouvoir la commercialisation du crédit immobilier auprès des Particuliers, et des Professionnels à titre privés.



SEPTEMBRE



L'UBCI RENOUVELLE SES ACTIONS DE SOUTIEN SCOLAIRE

Comme chaque année, l'UBCI marque la rentrée scolaire par son engagement dans l'éducation des enfants pour lutter contre la déscolarisation. Le choix s'est porté sur l'école primaire Birine à Sidi Hassin qui a été rénovée par l'UBCI en 2023



OCTOBRE

OCTOBRE

CAMPAGNE PARRAINEZ ET GAGNEZ UN VOYAGE A BALI

UBCI a lancé la campagne Parrainage pour accompagner le challenge commercial dans sa dynamique de conquête de nouveaux clients.

**PARRAINEZ
ET GAGNEZ
UN VOYAGE
À BALI !**

OFFRE VALABLE
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024

X UBCI | VISA

www.ubci.tn



UBCI PARTENAIRE DU 7^{ème} FORUM DE L'OFFICINE

L'UBCI renouvelle sa participation au salon de l'Officine pour rencontrer ses clients Pharmaciens et présenter son offre PLS.



UBCI SPONSOR DE L'EMISSION « OULED GHODWA » BY GRAINES D'ENTREPRENEURS

L'UBCI a sponsorisé l'émission télévisée «Ouled Ghodwa » organisée par l'association Graine d'entrepreneurs qui vise à encourager les jeunes entrepreneurs tunisiens, en leur offrant l'occasion de présenter leurs idées et/ ou projets devant un jury d'experts.



UBCI MECENE DU TOURNOI DU CŒUR EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION GAIA

Manifestation à la fois sportive et caritative, le «Tournoi du Coeur GAIA» réunit des golfeurs unis par un objectif commun, celui de la collecte des fonds pour soutenir l'association d'aide à l'enfance Gaïa dans son travail d'inclusion des jeunes portants un handicap dans la société tunisienne.

NOVEMBRE



PARTENARIAT UBCI-KUMULUS POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU ET DE PLASTIQUE

Dans le cadre d'une démarche de sensibilisation à l'éco-responsabilité auprès de ses collaborateurs pour la réduction d'utilisation des bouteilles en plastique, l'UBCI a installé deux machines, dans ses locaux pour l'usage des collaborateurs. Ces machines sont capables de produire de l'eau potable directement à partir de l'air.

DECEMBRE



ACADEMIE DE L'ENTREPRISE : NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI 41-2024

L'UBCI a convié ses clients Corporate à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE) pour une série de tables rondes dédiées à la présentation de la nouvelle réglementation des chèques en Tunisie.



UBCI PARTICIPE A LA JOURNEE DE LA COMPAGNIE DES COMPTABLES DE TUNISIE (CCT)

Dans le cadre de son Partenariat avec la Compagnie des Comptables de Tunisie, l'UBCI a organisé des tables rondes pour présenter les métiers spécialisés UBCI : Bancassurance, Crédit Conso, Banque privée, Leasing...



The background is a light teal color. It is filled with numerous 3D cubes of various sizes, some in a darker teal and others in a lighter shade. These cubes are scattered across the page, with a higher concentration on the right side. A thin white border runs along the top and right edges of the page.

06

**RÉSULTATS & VISION
STRATÉGIQUE**

VI. RÉSULTATS & VISION STRATÉGIQUE

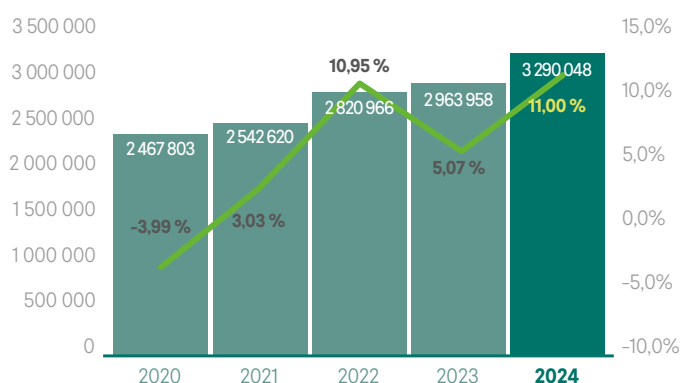
A. Chiffres clés 2020 -2024

(TND 000)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Total Bilan	3 470 722	3 975 008	4 177 575	4 552 517	5 175 899	13,69%
Dépôts et Avoirs Clientèle	2 643 543	3 084 803	3 176 294	3 393 517	3 779 710	11,38%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	2 467 803	2 542 620	2 820 966	2 963 958	3 290 048	11,00%
Produit Net Bancaire	241 488	263 009	293 072	302 179	320 707	6,13%
Dotations aux Provisions	-11 983	-5 309	-4 999	-15 866	-12 869	-18,89%
Résultat Net (après impôts)	42 125	37 608	59 215	52 929	54 093	2,20%
DIVIDENDES	20 001	15 001	25 001	25 001	25 000	Constants
Capitaux Propres	429 592	447 199	491 413	519 340	548 431	5,60%
Coefficient d'Exploitation	63,01%	75,95%	65,28%	67,76%	68,80%	1,53%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	9,81%	8,41%	12,05%	10,19%	9,86%	-3,22%
Rentabilité des Actifs (ROA)	1,21%	0,95%	1,42%	1,16%	1,05%	-10,11%
Ratio de Solvabilité	12,68%	12,94%	13,03%	12,70%	12,12%	-4,7%
Taux de créances accrochées (NPL)	6,55%	6,62%	5,91%	5,46%	5,00%	-8,42%
Taux de couverture des créances accrochées	83,60%	82,00%	82,20%	80,55%	76,42%	-5,13%
Loan To Deposit (LTD)	109,00%	103,00%	113,15%	111,01%	115,70%	4,22%
Ratio de Liquidité (LCR)	557,25%	472,67%	317,21%	344,01%	195,40%	-43,20%
EFFECTIF	1 122	1 125	1 146	1 172	1 177	2,27%
NOMBRE D'AGENCES	102	102	102	102	102	0,00%

B. Principales réalisations 2024

1. Les crédits à la clientèle

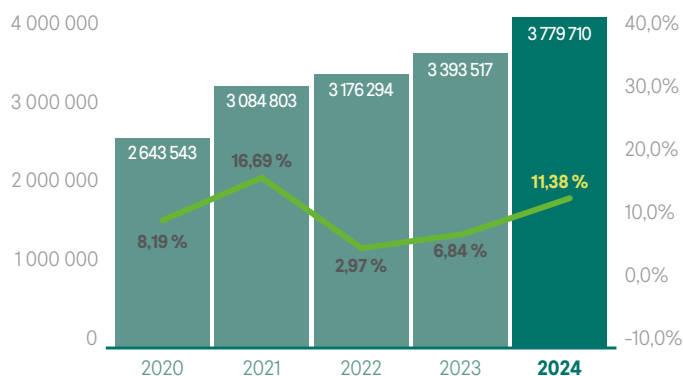
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE KTND



En 2024, l'UBCI a affirmé son rôle d'acteur clé dans **le financement de l'économie** en enregistrant une croissance remarquable de **11%** des crédits accordés à la clientèle, **dépassant ainsi les 3 milliards de dinars**. Cette dynamique reflète non seulement la solidité de la banque, mais aussi sa volonté d'accompagner ses clients – entreprises et particuliers – dans la réalisation de leurs projets et ambitions. Dans un contexte où le secteur bancaire connaît un ralentissement marqué de la distribution des crédits, avec une progression moyenne limitée à 0,6% pour les principales banques cotées, l'UBCI se démarque par son engagement et sa proximité avec sa clientèle, offrant des solutions adaptées à leurs besoins et contribuant activement au développement économique.

2. Les dépôts et avoirs de la clientèle

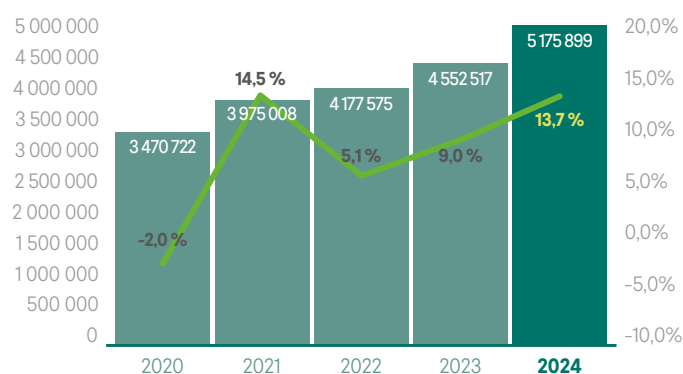
DÉPÔTS ET AVOIRS CLIENTÈLE KTND



Les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint **3 778 millions de dinars**, affichant une progression de **11,38 %** par rapport à l'année précédente, soit une performance supérieure à l'évolution moyenne du secteur, qui s'établit à **9,1 %**.

3. Le Bilan

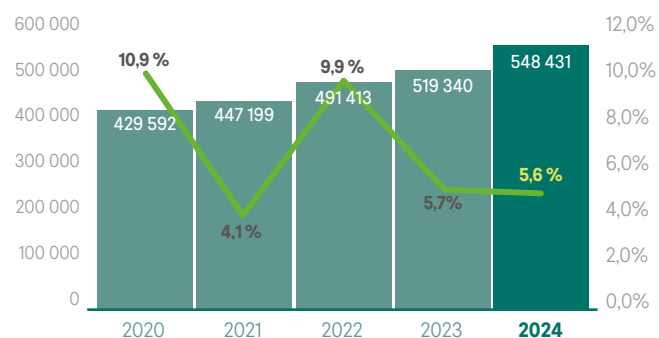
TOTAL BILAN KTND



Au terme de l'exercice 2024, l'UBCI a poursuivi sa dynamique de croissance, avec un **Total Bilan** en hausse de **13,7 %**, atteignant **5 175 millions de dinars**.

4. Evolution des Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES KTND



Avant répartition du Résultat, les **Capitaux Propres** au 31/12/2024 s'élèvent à **548 431 KTND** contre 519 340 KTND en 2023 soit une évolution de **5.6%**. Les capitaux propres de l'UBCI sont en constante évolution démontrant ainsi sa solvabilité et sa stabilité financière.

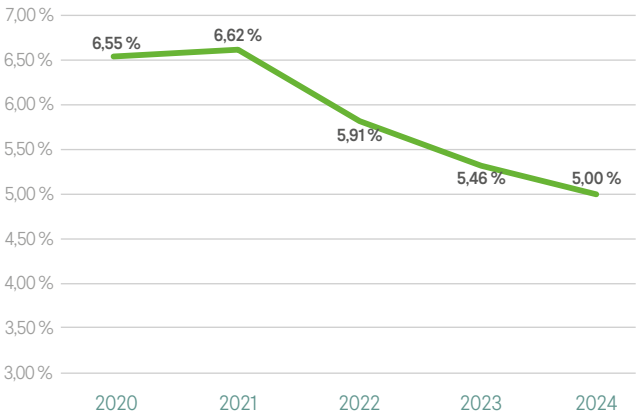
5. Les risques

Une gestion du risque rigoureuse et performante

L'UBCI continue d'affirmer l'efficacité de son modèle de gestion des risques, qui se distingue comme l'un des plus performants du secteur bancaire. Grâce à une politique rigoureuse d'octroi de crédits et un suivi renforcé du recouvrement des créances litigieuses, la Banque a enregistré une amélioration de la qualité de son portefeuille.

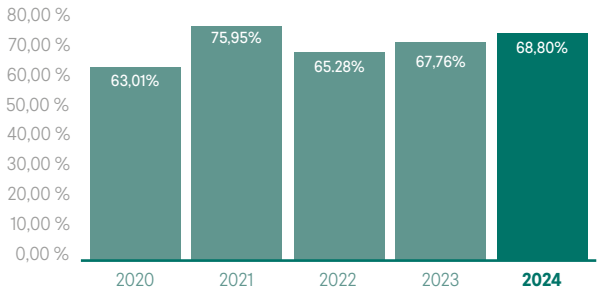
En 2024, le taux de créances accrochées (NPL) a reculé à 5 %, contre 5,49 % en 2023, traduisant ainsi une dynamique positive en matière de maîtrise du risque de crédit. Parallèlement, le taux de couverture de ces créances par des provisions s'est établi à 76.42 %. En adoptant une stratégie équilibrée entre développement commercial et maîtrise des risques, l'UBCI consolide sa position d'acteur bancaire de référence, garantissant ainsi une croissance durable et sécurisée pour l'ensemble de ses parties prenantes.

TAUX DE CRÉANCES ACCROCHÉES



7. Le Coefficient d'exploitation

COEFFICIENT D'EXPLOITATION



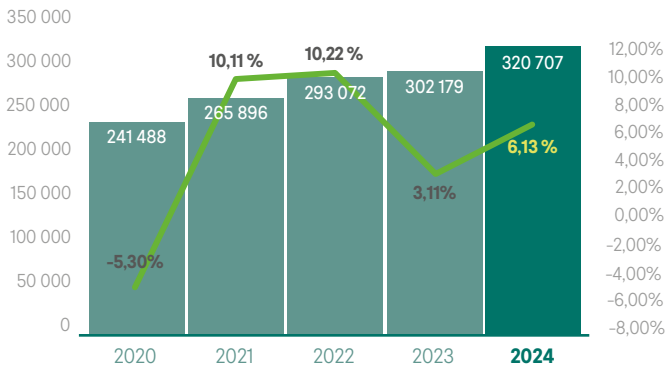
Cette amélioration de la qualité du portefeuille, témoigne d'une gestion rigoureuse des engagements et d'une anticipation efficace des risques, contribuant à la résilience de la Banque dans un environnement économique en constante évolution

Le Coefficient d'Exploitation de l'UBCI pour l'exercice 2024 s'établit à **68,8 %**, enregistrant une légère dégradation par rapport à 2023. Cette variation est principalement due aux investissements stratégiques significatifs engagés par la banque, notamment dans le cadre de son programme de transformation informatique et d'autres initiatives visant à renforcer ses capacités opérationnelles et à améliorer sa compétitivité sur le marché.

8. Le Résultat Net

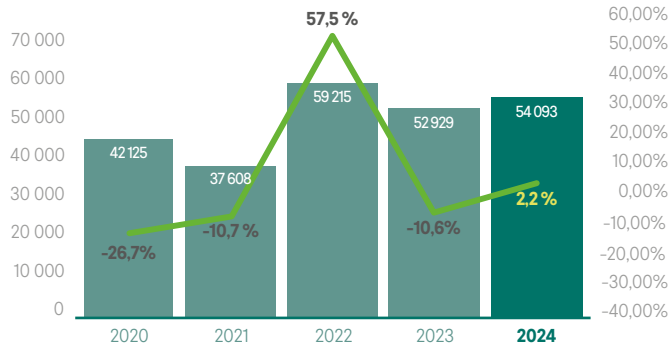
6. Le Produit Net Bancaire

PNB KTND



Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 6,1 % en 2024, contre 3,1 % en 2023, montrant ainsi une nette amélioration de la performance de la banque.

RÉSULTAT NET KTND



Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à **54 093 KTND**, enregistrant une hausse de **2,2 %**, après une légère baisse à la clôture de l'exercice 2023. Cette amélioration reflète la résilience de l'UBCI et l'efficacité de ses efforts pour redresser sa rentabilité.

C. Évolution des Capitaux Propres 2021-2024

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Soldes au 31 décembre 2021 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	-	1 402	-	247 761	37 608	-	447 199
Réserves à régime spécial - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	-	(1 402)	-	1 402	-	-	-
Affectation résultat exercice 2021 - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	10 000	-	-	27 608	(37 608)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	(15 001)	-	-	(15 001)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 215	-	59 215
Soldes au 31 décembre 2022 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	10 000	-	-	261 770	59 215	-	491 413
Affectation résultat exercice 2022 - AGO du 26/04/2023	-	-	-	-	-	7 687	-	-	26 526	(34 213)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 26/04/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 002)	-	(25 002)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 929	-	52 929
Soldes au 31 décembre 2023 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	17 687	-	-	288 296	52 929	-	519 340
Affectation résultat exercice 2023 - AGO du 26/04/2024	-	-	-	-	-	25 000	-	-	2 927	(27 927)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 26/04/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 002)	-	(25 002)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2024 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	42 687	-	-	291 223	54 093	-	548 431
Affectation résultat exercice 2024 - AGO du 29/04/2025	-	-	-	-	-	25 000	-	-	4 091	(29 091)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 29/04/2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 002)	-	(25 002)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2025 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	67 687	-	-	295 314	54 093	-	523 429

D. Compte de Résultat

	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024	EXERCICE CLOS LE 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :		
Intérêts et revenus assimilés	368 838	331 550
Commissions	77 855	71 131
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25 723	26 784
Revenus du portefeuille d'investissement	47 438	35 388
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	519 854	464 853
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :		
Intérêts encourus et charges assimilées	-189 336	-153 996
Commissions encourues	-9 811	-8 678
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-199 147	-162 674
PRODUIT NET BANCAIRE	320 707	302 179
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	-17 829	-20 073
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 960	4 207
Autres produits d'exploitation	241	532
Charges de personnel	-135 220	-128 088
Charges générales d'exploitation	-75 229	-66 737
Dotations aux amortissements des immobilisations	-10 186	-9 939
RESULTAT D'EXPLOITATION	87 444	82 081
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	3 671	830
Impôts sur les bénéfices	-37 022	-29 982
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	54 093	52 929
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	54 093	52 929
Effets des modifications comptables	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	54 093	52 929
RESULTAT PAR ACTION (EN DT)	2,704	2,646

E. Plan & Vision stratégique UBCI 2025-2029

En phase de refonte de son système d'information, l'UBCI dévoile sa nouvelle vision stratégique,

« **Émergence 2029** ». Cette initiative, issue d'une synergie entre collaborateurs et dirigeants durant les derniers mois, inaugure une période d'ambition renouvelée pour la Banque. Sa vocation consiste à réinventer le paradigme de développement de l'UBCI tout en consolidant son positionnement sur le marché.

« **Émergence 2029** » symbolise une dynamique tripartite **d'engagement, de consolidation et d'ouverture**. L'UBCI s'engage ainsi dans un nouveau cycle d'expansion, fondé sur: une identité alliant **citoyenneté universelle** et **développement pérenne** ; une clientèle diversifiée et fidélisée ; un dispositif d'accompagnement phygital différencié, conjuguant maillage territorial optimal et numérisation des parcours clients ; ainsi qu'un écosystème économique sophistiqué répondant avec précision aux besoins des particuliers, des structures entrepreneuriales et des organismes institutionnels. Jouissant de ratios prudentiels – tant en matière de liquidité que de solvabilité – particulièrement favorables, **l'UBCI se distingue par l'excellence de sa gouvernance financière** dans le paysage bancaire tunisien.

Pour la période 2025-2029, le plan stratégique de l'UBCI cible un résultat net de 132 millions de dinars

tunisiens à l'horizon 2029, ce qui se traduit par un taux de croissance annuel moyen de 16% pour la période 2024-2029.

L'UBCI mobilisera ses ressources à l'élaboration d'une gamme de services enrichie et digitalisée, démocratisant l'accès aux prestations bancaires, tout en procédant à une refonte de son positionnement historique dans le secteur de la banque de détail et en affinant sa proposition de valeur à destination des entreprises. L'UBCI exploitera pleinement les opportunités offertes par un modèle de bancassurance innovant.

En sa qualité d'institution citoyenne et universelle au positionnement distinctif, l'UBCI se consacre avec ferveur à l'accompagnement d'une transition équitable face aux enjeux environnementaux, sociétaux et numériques. Fidèle à ses principes cardinaux – **Innovation, Qualité et Durabilité** – elle ambitionne de renforcer la confiance de ses interlocuteurs, d'accroître son rayonnement commercial et de générer une prospérité inclusive et rentable. L'UBCI réaffirme également sa vocation pionnière en matière de responsabilité sociétale et de finance durable, confirmant ainsi sa stature d'acteur prééminent dans l'écosystème bancaire tunisien.

EN MTND	RÉALISÉ 2024	PRÉVISION 2025	PRÉVISION 2026	PRÉVISION 2027	PRÉVISION 2028	PRÉVISION 2029
PRODUIT NET BANCAIRE	321	340	371	432	510	609
FRAIS DE GESTION	221	239	249	272	296	335
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	69%	70%	67%	63%	58%	55%
Autres produits et charges d'exploitation	6	5	5	5	5	5
Résultat avant impôts brut	97	106	128	165	219	279
Coût du risque	14	15	32	40	49	61
Provisions pour risques et charges	-3.1	-0.5	1.0	1.0	1.0	1.0
Résultat avant impôts	87	91	95	124	169	217
Impôts	37	36	37	49	66	85
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires et extraordinaires	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RÉSULTAT NET	54	55	57	75	102	132

« Émergence 2029 » s'articule autour de quatre piliers stratégiques et d'une quinzaine de projets ambitieux



1. Réinvention du Modèle Retail

La transformation du réseau d'agences constitue le premier pilier stratégique de l'UBCI. L'objectif est de moderniser le format des agences en les adaptant spécifiquement aux réalités régionales et aux besoins des clients. Cette approche vise à réduire significativement les tâches transactionnelles et administratives, tout en stimulant la productivité et l'efficacité opérationnelle.

L'innovation numérique devient le moteur principal de cette transformation. La banque entend développer des solutions à forte valeur ajoutée, avec une attention particulière portée aux très petites et moyennes entreprises (TPME). En plaçant l'expérience client au cœur de sa stratégie, l'UBCI ambitionne d'atteindre un niveau de performance « Best in Class » et de se différencier par des solutions bancaires innovantes et personnalisées.

2. Optimisation du Modèle Corporate

Sur le segment corporate, l'UBCI poursuit une stratégie ambitieuse de valorisation de son portefeuille client. L'approche repose sur un double objectif : maximiser l'équipement et les ventes croisées auprès des clients existants, tout en développant une stratégie ciblée d'acquisition de nouveaux clients. Cette démarche s'inscrit dans une gestion rigoureuse de l'appétence au risque, essentielle dans un environnement macroéconomique tendu.

Un investissement significatif sera réalisé dans le développement des équipes de Relationship Managers (RM). La formation, l'accompagnement et la professionnalisation seront au cœur de cette stratégie, avec pour objectif d'assurer une gestion optimale des portefeuilles. Les processus commerciaux seront systématisés et dotés de solutions performantes, notamment dans les domaines du crédit, du Cash Management et du Trade Finance.

L'UBCI entend également affirmer son leadership dans les écosystèmes d'affaires, avec un accent

particulier mis sur la finance durable. Cette approche vise non seulement à renforcer sa position concurrentielle, mais aussi à contribuer activement à une économie plus responsable et inclusive.

3. Efficacité Opérationnelle et Maîtrise des Coûts

La transformation opérationnelle représente un axe stratégique crucial pour l'UBCI. L'objectif est de réduire significativement les inefficacités et de maîtriser strictement les coûts. Une révision approfondie des processus opérationnels sera conduite, avec une attention particulière portée aux dépenses externes.

Un changement culturel accompagnera cette transformation. Chaque département sera responsabilisé dans la gestion de ses ressources, avec l'encouragement à adopter des pratiques innovantes et durables. Cette approche vise à créer un cercle vertueux d'amélioration continue, où la performance devient un état d'esprit partagé par l'ensemble des collaborateurs.

4. Consolidation des bases pour accompagner la transformation

Pour soutenir cette transformation, l'UBCI mettra en œuvre des initiatives structurantes. Le développement du leadership et l'agilité technologique seront au cœur de cette démarche. La stabilisation du système d'information post-migration, l'établissement d'un modèle opérationnel agile et la création de « squads » métiers dédiées constitueront des leviers essentiels.

Un repositionnement marketing sera parallèlement entrepris pour traduire cette stratégie de différenciation en un positionnement de marque clair et percutant. Un système de pilotage axé sur les données sera déployé, facilitant l'accès et l'exploitation des informations stratégiques au sein des différents métiers.



07

**MIGRATION VERS LE
NOUVEAU SYSTÈME
BANCAIRE DE L'UBCI**

VII. MIGRATION VERS LE NOUVEAU SYSTÈME BANCAIRE DE L'UBCI

Une transformation stratégique au service de l'autonomie technologique de l'UBCI

L'année 2021 marque un tournant décisif dans l'histoire de l'UBCI. À la suite de l'entrée d'un nouvel actionnaire de référence et du renforcement de sa gouvernance, la banque a engagé un ambitieux programme de transformation, centré sur l'indépendance technologique et la modernisation de son architecture informatique. Ce vaste chantier a pour ambition de doter l'UBCI d'un système d'information autonome, robuste et évolutif, à la hauteur de ses nouvelles ambitions stratégiques.

Le point de départ de ce projet structurant a été la signature, en mars 2021, d'un contrat de transition (TSA - Transition Service Agreement) avec le groupe BNP Paribas. Ce contrat définissait le périmètre, les modalités et le calendrier de désimbrication du système d'information historique, ATLAS 2, ainsi que de l'ensemble des infrastructures et solutions interfacées jusqu'alors gérées par l'ancien partenaire technologique.

Le processus de désimbrication s'est déroulé par étapes successives, appelées jalons, chacune constituant un aboutissement majeur sur la voie de l'indépendance. La première phase, achevée en février 2022, a permis à l'UBCI de se doter d'une infrastructure propre, tant au niveau des réseaux que des postes de travail, serveurs, outils de conformité et solutions Swift. Cette phase, de nature essentiellement technique, a posé les fondations de l'autonomie opérationnelle.

Parallèlement, une réflexion stratégique approfondie a été engagée pour définir les contours du futur système d'information cible. Cette phase, qui s'est déroulée entre mai 2021 et mars 2022, a mobilisé l'ensemble des directions métiers à travers des ateliers de travail, des démonstrations de solutions, et l'élaboration de cahiers des charges détaillés. Elle a abouti à la sélection du Core Banking System « Flexcube » d'ORACLE, complété par les solutions de l'éditeur BFI pour la gestion des chèques et effets, ainsi que par les plateformes de Finastra pour les activités

de cash management et de trade finance. Ces choix technologiques ont été validés par le Conseil d'Administration en février 2022, et les contrats correspondants signés en mars de la même année.

La mise en œuvre du nouveau système d'information a constitué la phase la plus longue et la plus complexe du programme. D'avril 2022 à janvier 2025, soit sur une durée de 33 mois, l'ensemble des équipes de la banque ont été mobilisées dans un effort collectif d'une rare intensité. Ce projet a été structuré autour de 17 streams fonctionnels couvrant l'ensemble des domaines métiers (engagements, moyens de paiement, épargne, titres, SDM, SVT, etc.), des fonctions support (comptabilité, risques, trésorerie, ressources humaines...) et des dimensions transversales (intégration, recette, formation, conduite du changement). À son pic d'activité, plus de 80 collaborateurs équivalents temps plein étaient dédiés au projet, témoignant de l'ampleur de l'engagement organisationnel.

Le programme a suivi une méthode rigoureuse, fondée sur le principe de l'adoption (« Adopt ») des fonctionnalités standards, afin de limiter les développements spécifiques et de sécuriser les délais de réalisation. La gouvernance du projet, agile et resserrée, s'est appuyée sur un pilotage rapproché de la Direction Générale, qui a su prendre les arbitrages nécessaires au fil de l'eau. Plusieurs répétitions générales ont été réalisées afin de tester, affiner et sécuriser les processus de bascule, intégrant les mises à jour successives fournies par l'éditeur entre septembre 2023 et mars 2024.

Le point d'orgue de ce vaste chantier a été atteint le 20 janvier 2025, date officielle de la **migration** de l'UBCI vers sa nouvelle architecture de système d'information. Cette **migration**, opérée en mode **Big Bang**, a concerné la mise en production simultanée de l'ensemble des composantes clés du nouveau dispositif : le **Core Banking System**,

les outils de **compensation** et de **monétique**, les **plateformes digitales** pour les clientèles Retail et Corporate, ainsi que les **activités bancaires spécialisées**.

Ce processus marque un tournant décisif pour la banque, mettant un terme définitif à sa dépendance technologique vis-à-vis de BNP Paribas et ouvrant ainsi la voie à une **autonomie totale, une agilité accrue et une capacité d'innovation renforcée**.

Ce projet de refonte du système d'information distingué par son ampleur, sa rigueur d'exécution et sa portée stratégique, constitue une réalisation majeure dans le parcours de transformation de l'UBCI. Il vient consolider les fondations d'une banque tournée vers l'avenir, plus agile, plus performante et pleinement maîtresse de son destin technologique.

Cette évolution renforce considérablement notre agilité opérationnelle, notre capacité à innover et à répondre avec réactivité aux attentes de nos clients. Elle jette les bases solides de notre transformation digitale, en créant un socle stable et évolutif pour le développement de nouveaux services à forte valeur ajoutée.





08

**TABLEAU DE BORD DE
L'ACTIONNAIRE**

VIII. TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

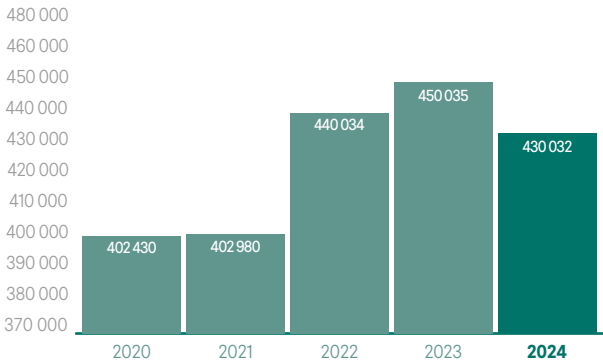
En 2024, l'action UBCI a enregistré un rendement de 1,11% et 6,7% pour la période 2021/2024. Courant l'année, le cours a fluctué entre 22,5 TND en début d'année pour atteindre 24,56 TND le plus haut à la date du 30-09 et clôturé l'année à 21,5 TND, enregistrant un cours moyen du mois de décembre de 21,2 TND.

Le volume total des échanges sur le titre, en 2024, s'est élevé à 100 643 titres représentant un montant de 2 310 millions de dinars. Le ratio Cours/Bénéfice (PER) s'établit à 8,9.

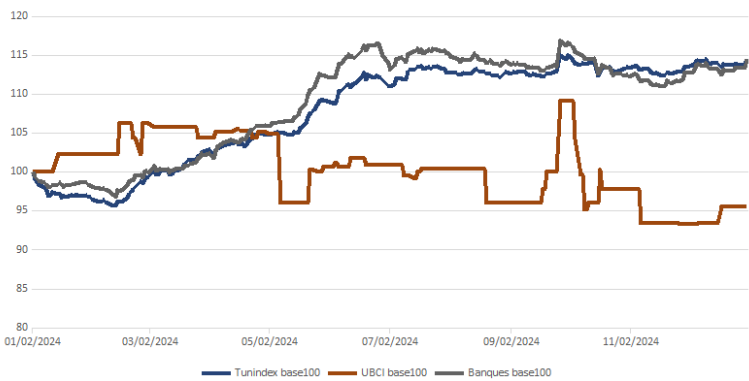
A la clôture de l'année, la capitalisation boursière de l'UBCI s'est chiffrée à 430 millions de dinars, en légère baisse par rapport aux 450 millions enregistrés à la fin de 2023, positionnant ainsi la banque au 9^e rang des capitalisations boursières parmi les établissements bancaires cotés représentant une part de 3,59%, et 1,62% de la capitalisation boursière globale.

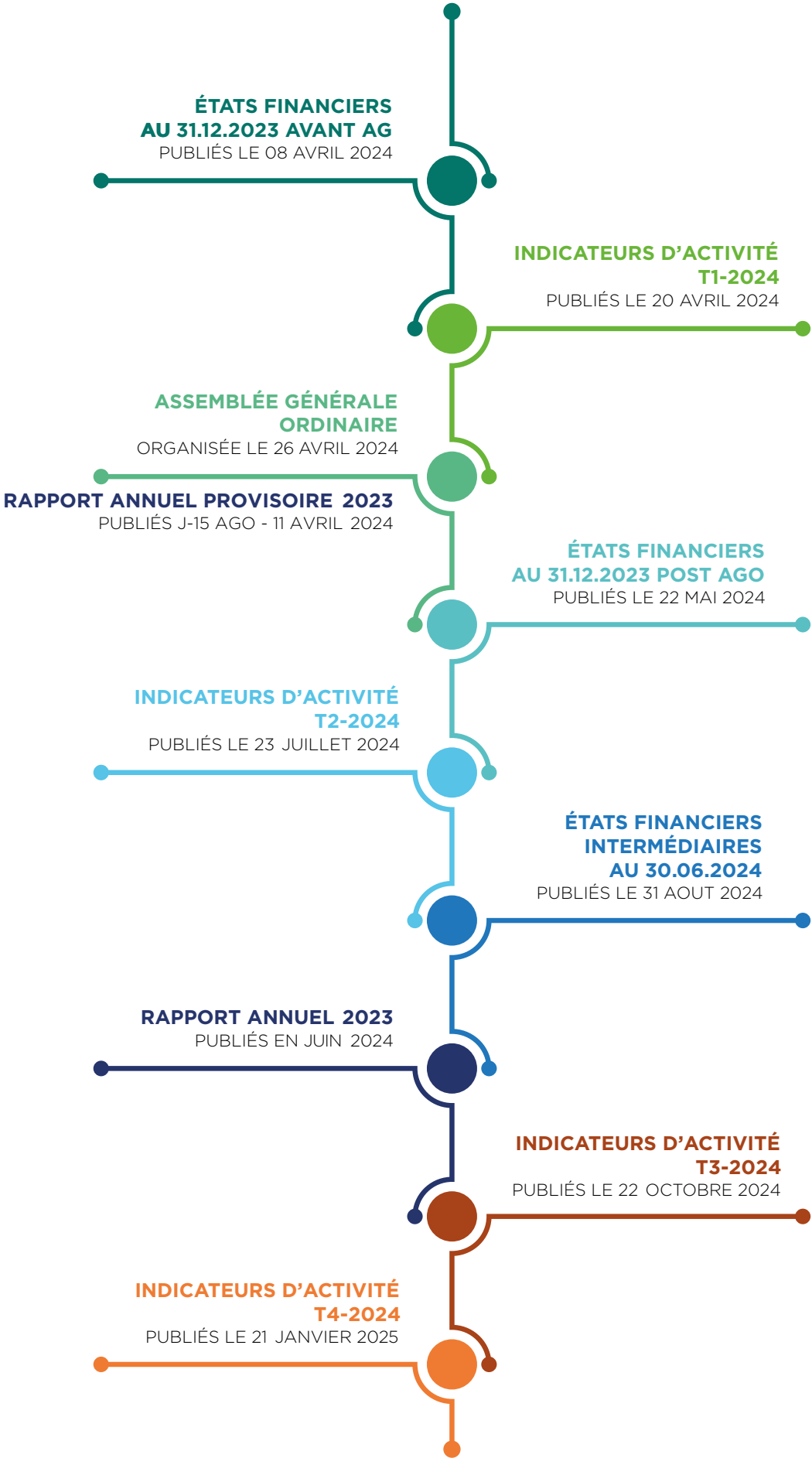
ACTION UBCI	2020	2021	2022	2023	2024
Plus Haut	31,80	20,15	23,10	24,13	24,56
Plus Bas	19,90	19,50	19,8	20,5	21,00
Cours Moyen du mois de décembre	20,36	19,93	22,49	22,68	21,20
Cours au 31/12	20,12	19,80	22,00	22,50	21,50
Capitalisation boursière au 31/12 (Mille TND)	402 980	396 030	440 034	450 035	430 033
Coupon de l'Exercice	1,000	0,75	1,250	1,250	1,250
Coupon / Valeur Nominale	20,00%	15,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Rendement (Coupon / Cours au 31/12)	4,97%	3,79%	5,68%	5,55%	5,81%

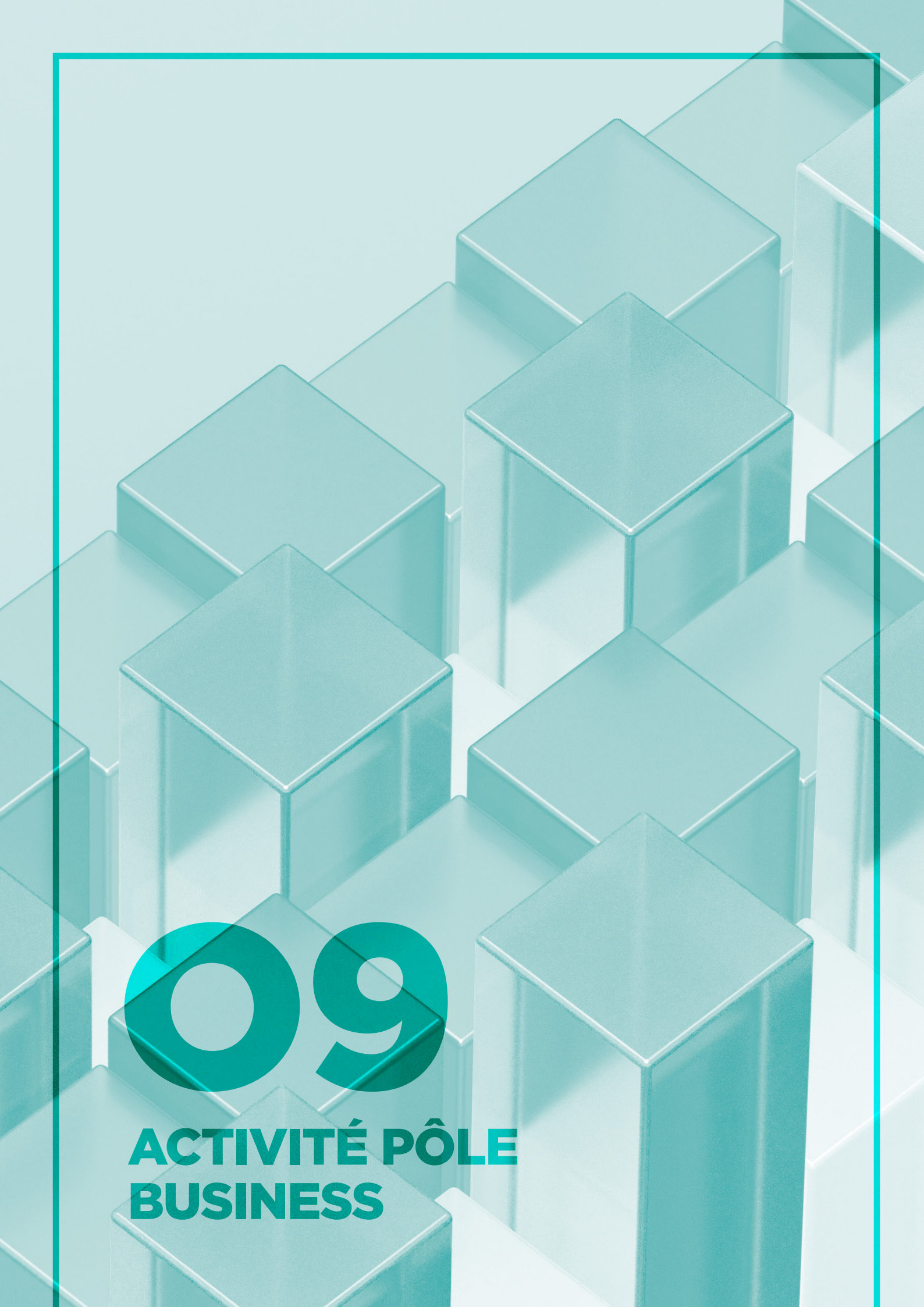
ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE UBCI



ÉVOLUTION DE L'ACTION UBCI







109

**ACTIVITÉ PÔLE
BUSINESS**

IX. ACTIVITÉ PÔLE BUSINESS

Une réorganisation stratégique pour une synergie renforcée
et un accompagnement personnalisé

L'UBCI réaffirme son engagement à maintenir une croissance commerciale dynamique, en tirant parti de la réorganisation de son réseau commercial. Cette structure, axée sur la spécialisation et la synergie, renforce la qualité relationnelle et favorise l'innovation. Tout en poursuivant son développement, la banque veille à une gestion optimale des risques, assurant ainsi la solidité de ses activités financières.

A. Le Réseau Commercial

La réorganisation de l'activité commerciale de la Banque sous un Pôle Business a entraîné des changements majeurs, consistant à fusionner le réseau d'agences, auparavant sous la houlette du Retail Banking, avec celui des Centres d'affaires Entreprise, qui étaient pilotés par le Corporate Banking.

La Banque a choisi une approche centrée sur la synergie et le cross-sell au profit d'une plus grande proximité et satisfaction client.

Le réseau commercial de l'UBCI s'articule autour de 5 Directions Régionales : Tunis Nord, Tunis Sud, Cap-Bon, Sahel et Sud. Cette organisation permet une approche plus ciblée des clientèles Retail et TPME, tout en mettant à leur disposition l'expertise des centres d'affaires et des lignes de métiers spécialisés. Le segment TPME regroupe désormais les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 3 et 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le réseau commercial cultive la proximité en accompagnant ses clients dans leur quotidien. L'offre d'accès au crédit de consommation se renforce afin de faciliter l'accès de ses souscripteurs à leurs besoins en termes de produits et services.

Cette structure permet une approche personnalisée pour chaque segment de clientèle. De plus, l'offre de financement est enrichie par une gamme de services financiers et extra-financiers. Les clients bénéficient également de services de conseil financier, où l'expertise sectorielle et financière des conseillers est mise au service des projets de développement de chaque client.

Engagée et responsable, la Banque adresse, à travers son réseau commercial, l'ensemble des segments du Retail. Elle est également présente au niveau des universités afin d'accompagner les jeunes étudiants et de leur proposer des solutions de financement pour leurs parcours académiques.

Performances commerciales

Les encours moyens de ressources ont enregistré une progression de **9,8%**, tandis que les encours moyens de crédits ont augmenté de **5,2%**, notamment grâce à la croissance des crédits d'investissements, du leasing et des crédits pour le financement du cycle d'exploitation de nos clients.

Le coût du risque reste maintenu à des niveaux satisfaisants. De plus, l'excédent de nos ressources par rapport aux remplois évolue favorablement, préservant ainsi notre capacité à accorder des crédits et à financer les entreprises et les activités professionnelles ainsi que les projets privés de nos clients.

Marché des TPME

Consciente de l'importance de l'écosystème des TPME en Tunisie, la Banque accorde une grande importance au développement du marché des TPME et élabore un modèle d'accompagnement spécifique pour répondre à leurs besoins.

La réorganisation de l'activité commerciale de la Banque avec l'unification du réseau commercial sous un seul département, a abouti au regroupement sous un seul suivi plus harmonieux les TPE et PME, qui auparavant étaient gérées par deux départements distincts Retail et Corporate. Cela a permis d'unifier le modèle et l'offre dédiée au bénéfice de notre clientèle.

Ce modèle comprend des offres de financement et d'investissement adaptées ainsi qu'un suivi spécialisé approprié pour répondre aux besoins spécifiques de ce marché de manière optimale. Cet accompagnement est renforcé par l'amélioration des outils de gestion des risques et par le développement des synergies entre les différents métiers de la Banque, tels que le factoring, le leasing, le cash management et le trade.

Des programmes de formation ont été mis en place afin de sécuriser les démarches commerciales et permettre un développement rapide des compétences au sein des équipes, qui a présent se complètent davantage dans leur action de conquête de ce marché. Ces programmes ont couvert divers sujets, dont notamment la gestion des risques liés aux TPME.

La croissance est au rendez-vous avec des encours moyens de ressources qui enregistrent une nette progression de **20,5%** et des encours moyens de crédits qui évoluent à la hausse de **15,6%**, notamment grâce à la croissance des crédits d'investissements et des crédits pour le financement du cycle d'exploitation de nos clients TPME.

Crédit Conso UBCI

Le Crédit Conso UBCI représente une innovation sur le marché bancaire tunisien. En tant que première plateforme de crédits scorés dans le pays, elle permet aux enseignes partenaires d'offrir à leur clientèle une solution de financement pour l'achat de produits en magasin.

Il s'agit d'une activité de crédits à la consommation en B to B, disponible auprès des principales enseignes de la grande distribution, ainsi qu'auprès d'une sélection de partenaires. Cette offre est ouverte tant aux clients de l'UBCI qu'aux non-

clients, proposant des modalités d'octroi flexibles avec une réponse immédiate à distance.

En 2024, les marchés cibles ont été élargis pour inclure l'enseignement privé (primaire, secondaire et universitaire), les initiatives liées à l'énergie durable, les matériaux de construction, les agences de voyages, les opérateurs téléphoniques ainsi que le secteur de la santé.

B. Le Corporate Banking

Le Département du Corporate Banking se réorganise afin de mieux se positionner sur les différents segments de son Marché

Au niveau du Corporate, la Banque a opté pour une démarche de spécialisation, en s'organisant en trois Directions, dotée chacune de compétences spécialisées, opérant sur l'ensemble des zones économiques du pays :

- > Direction des Larges Corporate
- > Direction des Multinationales
- > Directions des Institutionnels et Institutions Financières

Depuis le déploiement de la nouvelle organisation en Juin 2024, la force commerciale a été engagée dans des démarches de développement commercial aussi bien auprès de la clientèle acquise qu'auprès de nouveaux prospects, cela a permis de réaliser de bonnes performances commerciales, particulièrement accentuées au deuxième semestre de l'exercice.

Performances commerciales

Depuis le déploiement de cette nouvelle organisation en juin 2024, la force commerciale s'est engagée dans une dynamique de développement, aussi bien auprès de la clientèle existante que de nouveaux prospects. Cela a permis de réaliser de bonnes performances commerciales, particulièrement accentuées au deuxième semestre de l'exercice. Les encours moyens de ressources ont progressé de **6,8 %**, avec une bonne maîtrise du coût de la collecte. De leur côté, les encours moyens de crédits ont augmenté de **6,6 %**, soutenus notamment par la progression des financements en Dinars. Le coût

du risque est maintenu à des niveaux satisfaisants. Enfin, l'écart entre les encours de ressources et de emplois évolue favorablement, permettant de préserver la capacité de la Banque à octroyer des crédits et à financer l'activité de ses clients.

C. Les Métiers Spécialisés

Forte de son expertise métiers spécialisés, l'UBCI dispose de toutes les compétences et talents nécessaires pour concrétiser ses ambitions : Devenir le partenaire de confiance et de référence des entreprises Tunisiennes, en accompagnant aussi bien ses clients actuels que ses prospects

La Bancassurance

La Bancassurance : un levier stratégique de croissance.

La Bancassurance est un métier spécialisé qui constitue un pilier stratégique dans le développement de l'activité de la Banque. Afin de renforcer l'accompagnement de nos clients et d'optimiser la performance commerciale, une formation dédiée à la force de vente a été organisée au cours du premier semestre. Celle-ci a été suivie d'un challenge commercial visant à promouvoir notre offre Bancassurance, notamment les produits de capitalisation, permettant ainsi à nos clients de bénéficier d'avantages fiscaux attractifs.

En 2024, cette activité a enregistré une progression favorable du Produit Net Bancaire (PNB) de **4,7 %** par rapport à 2023, confirmant ainsi son rôle clé dans la dynamique de croissance de la Banque.

L'UBCI poursuit le développement de son offre en enrichissant son portefeuille avec une nouvelle gamme de produits en matière de prévoyance, de capitalisation et d'assistance, destinée aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Cette expansion vise à renforcer notre position sur le marché de la Bancassurance tout en apportant des solutions adaptées aux besoins de notre clientèle.

Leasing & Factoring

Une dynamique commerciale a été déployée dans l'activité leasing, aussi bien pour le Retail que pour le Corporate, permettant d'enregistrer une progression au terme de 2024 des mises enoyer de **18,9 %** par rapport à 2023 (contre 11 % en 2022).

La forte croissance de l'encours global, portée par la stratégie commerciale mise en place, repose principalement sur la diversification et l'élargissement des biens et des secteurs financés. Associée à une gestion rigoureuse du taux de créances accrochées, cette approche a permis d'accroître notre part de marché et d'augmenter le Produit Net Bancaire (PNB) à fin décembre 2024.

L'équipe commerciale leasing a poursuivi son accompagnement de l'appareil commercial en menant des visites conjointes, en ciblant stratégiquement les opérations et les gros deals, et en assurant un suivi rapproché des prescripteurs, concessionnaires et clients, qu'ils soient existants ou potentiels.

Du côté de l'activité du **Factoring**, nos encours et notre PNB affichent une quasi-stabilité par rapport à 2023, avec l'identification d'opportunités prometteuses grâce au ciblage indirect et à la synergie croisée.

Trade Finance

Le Trade : Moteur de Croissance et Opportunités Stratégiques

Le **Trade**, qu'il soit matériel ou financier, est un levier incontournable dans la dynamique économique mondiale. Il représente à la fois un moteur de croissance et une source de risques, nécessitant une gestion optimale pour en maximiser les bénéfices. Son efficacité repose sur des facteurs variés, incluant la régulation, les innovations technologiques et les stratégies mises en œuvre par les acteurs du marché.

Au cours du second semestre 2024, **l'activité Trade** a enregistré une progression remarquable de 33% du Produit Net Bancaire (PNB) Trade au 30 septembre 2024. Cette performance résulte principalement de la **captation accrue des flux Trade**, en particulier des Lettres de Crédit opérées

dans le cadre des lignes de financement, stimulées par des usances croissantes. Cela a entraîné une **hausse significative des commissions perçues**, comparée aux années précédentes. Plusieurs autres facteurs ont contribué à cette évolution, parmi lesquels la **diversité de nos correspondants étrangers**, ainsi que la mise en place de **conventions de rétrocession** avec des institutions de renom telles que **JP Morgan, Commerz Bank**, en plus de celles déjà établies avec **Unicredit et Banca Commerciale Italiana**.

Nos **solutions Trade**, telles que le **UCORT Trade**, offrent des opportunités de digitalisation des processus pour nos clients, tout en générant des **commissions récurrentes** pour la banque. Ce modèle hybride de services traditionnels et digitaux répond parfaitement aux besoins de nos clients en matière d'efficacité et de transparence.

Ces résultats probants sont le fruit des efforts soutenus et de l'engagement constant de notre équipe commerciale Trade et de notre département Correspondent Banking, qui demeurent pleinement à l'écoute des clients pour répondre à leurs exigences et attentes.

Pour maintenir cette dynamique de croissance, la **stratégie Trade de 2025** met un accent particulier sur l'acquisition de nouveaux clients, notamment les **TPME**. Un volet clé de cette stratégie sera le développement de **partenariats stratégiques avec le marché africain**, en ciblant les **banques africaines** et en répondant aux besoins spécifiques de nos clients, partenaires et prospects opérant dans cette région en pleine émergence.

Le Cash management

Forte de son expertise et de son équipe de technico-commerciaux dédiés, l'UBCI propose une offre complète de solutions de **Cash Management**, alliant performance et innovation. Des solutions comme **Connexis Cash, Scan Chèques, Swifnet et le Prélèvement** permettent aux entreprises d'optimiser la gestion de leurs flux financiers et de gagner en efficacité.

L'attrait croissant pour nos deux produits phares, **Connexis Cash** et **Scan Chèques**, se traduit par une progression remarquable des performances en **2024**. Le nombre de contrats **Connexis Cash** s'est accru de **+38 %**, accompagné d'une hausse de **+16 %** des transactions. Scan Chèques affiche également une dynamique exceptionnelle, avec

une augmentation de **+100 %** du nombre de chèques traités et une progression de **+67 %** en volume (en millions de dinars).

Cette dynamique positive s'inscrit dans un contexte de forte croissance des revenus du **Cash Management**, portée par l'augmentation des flux captés, des commissions perçues et des intérêts générés. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie commerciale efficace et de l'engagement constant de nos équipes. Nos technico-commerciaux et **Relationship Managers** jouent un rôle clé dans l'accompagnement de nos clients, en proposant des solutions adaptées à leurs besoins et en renforçant les actions de prospection et de fidélisation.

L'UBCI confirme ainsi son positionnement en tant que **partenaire de référence en matière de Cash Management**, offrant à ses clients des outils pour optimiser leur trésorerie et accompagner leur développement.

Banque Privée

La Banque Privée représente une approche distinctive sur le marché tunisien. Elle offre à une clientèle spécifique et exigeante un service personnalisé pour la gestion quotidienne de ses relations bancaires et l'atteinte de ses objectifs patrimoniaux.

Cette approche holistique de la gestion du patrimoine mobilise une équipe multidisciplinaire, comprenant notamment des spécialistes de l'offre et des gestionnaires de mandats, ainsi que des experts en ingénierie patrimoniale. Cette équipe propose une gamme de services spécifiques pour répondre à l'ensemble des besoins de sa clientèle privée.

La Banque Privée dispose d'une équipe dédiée, ainsi que de solutions et de processus garantissant une qualité de service optimale et un environnement sécurisé. Elle est présente à travers trois centres, comprenant un centre à Tunis avec un banquier privé dédié à la gestion des grandes fortunes, ainsi que deux centres à Sousse et à Sfax, travaillent en synergies avec leurs Directions Régionales respectives.

D. La salle des marchés

Au cœur de l'innovation financière : La Salle des Marchés de l'UBCI, un partenaire stratégique pour une gestion proactive des risques et une diversification optimale des solutions de couverture.

Missions

La salle des marchés est responsable de la gestion du risque de change et de taux pour ses clients, ainsi que de la commercialisation et de la gestion des produits de marché à leur destination, à savoir les produits de change, de taux et les produits dérivés.

Principales activités

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement des produits dérivés, et conscient de l'impact majeur des risques de marché sur la pérennité des activités de nos clients, nous jouons pleinement notre rôle de conseil dans le cadre d'une relation de partenariat « WIN-WIN ».

La salle des marchés n'a cessé d'élargir son offre commerciale en diversifiant les produits proposés, afin de mieux accompagner le développement de ses clients, et ce, en ligne avec l'évolution du cadre réglementaire et en harmonie avec les initiatives de la Banque Centrale visant à promouvoir une gestion proactive des risques, telles qu'énoncées dans la circulaire n° 2021/2 relative aux instruments de couverture contre les risques de change, de taux d'intérêt et des prix des produits de base.

A travers le desk taux de la salle de marché, l'UBCI a été la première banque de la place à commercialiser les swaps de taux d'intérêt.

Le swap de taux permet la couverture totale ou partielle du risque de taux sur le notionnel du sous-jacents exposé, qu'il soit en fixe ou en variable, et ce pour la totalité ou une partie de la durée d'exposition de nos clients.

Grâce à cette offre, nos clients sont désormais capables de gérer le risque de taux porté sur leur bilan et ont la possibilité de le couvrir avec la Salle des marchés de l'UBCI. Dans la même logique de diversification, l'UBCI propose également la couverture du risque de change via les swaps de devises « CROSS CURRENCY SWAP ». Ce produit permet au client de transformer un engagement en devises (principal et intérêt) en un engagement en TND sans courir le risque de change, tout en étant conforme à la réglementation du marché.

En 2024, les marchés de change internationaux ont été marqués par une nette appréciation du dollar par rapport à la monnaie européenne fin d'année en passant de 1.1203 à 1.0403 en fin d'année, ce qui a impacté négativement la balance commerciale, contribuant ainsi à l'aggravation du déficit commercial.

Face à ces défis, l'économie tunisienne, déjà confrontée à des difficultés, a dû faire face à une flambée du prix du dollar, impactant négativement les importations, ainsi qu'à la chute de l'euro et des recettes export derrière. Cela s'est traduit par un effet de frein sur les importations, contribuant à maintenir la stabilité relative du dinar sur le marché des changes.

«Grâce à une diversification stratégique de ses produits et une approche commerciale de proximité, l'UBCI s'engage pleinement à répondre de manière ciblée et proactive aux besoins spécifiques de ses clients.»

La diversification des produits de la salle et une stratégie commerciale de proximité, tant avec les commerciaux qu'avec les clients, a été mis en place afin de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Des synergies ont été mises en œuvre pour permettre aux équipes de la salle des marchés de proposer des solutions adaptées, renforçant ainsi le rôle de partenaire de l'UBCI auprès de notre clientèle. Grâce à une gouvernance solide et une maîtrise rigoureuse des risques, les activités des marchés des capitaux ont continué à contribuer activement dans les résultats de la Banque.

E. Activité Funding

L'UBCI se distingue comme un partenaire de référence des bailleurs de fonds étrangers, grâce à son activité Funding, pleinement dédiée à l'entretien et au développement de ces partenariats stratégiques.

En se positionnant comme un acteur majeur sur le domaine de la Finance Durable, l'UBCI se présente comme un partenaire solide dans le programme ADAPT *.

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des ressources de la banque à travers la mise en œuvre de programmes de financement avec les bailleurs de fonds étrangers et avec la Banque Centrale de Tunisie.

Le « Funding » se présente comme étant le point d'entrée de la banque sur ce domaine spécialisé. Ceci permet une meilleure efficacité sur le plan opérationnel et pour la gestion des produits offerts par les Bailleurs de fonds avec un périmètre bien défini au niveau de la banque.

L'entité Funding accompagne les différentes lignes de métier sur la stratégie adoptée par l'UBCI notamment sur le domaine de la Finance Durable et l'accompagnement de la clientèle des PME et TPME. Ceci passe par la mise à disposition de mécanismes de financement incitatifs et la mise en place de programmes d'assistance technique à forte valeur ajoutée, pilotés avec les bailleurs de fonds.

Parmi les réalisations de l'année 2024, la Banque a participé à plusieurs programmes de financement notamment le programme **PRASOC** pour le financement des projets évoluant dans la chaîne de valeur agricole et de pêche.

La Banque a accompagné ses clients PME et TPME en mettant en place des projets pour une valeur totale de **11 MTND** dont 1,3 MTND ont été alloués aux porteurs de projets pour contribuer à leurs fonds propres et à leur assistance technique.

La Banque participe également au programme de la Banque Mondiale en finançant les PME sur des **projets innovants et obéissant aux caractères ESG**.

Ce programme est financé par l'Union Européenne et supervisé par la Coopération Italienne pour promouvoir les projets à caractère durable et évoluant dans la chaîne de valeur agricole et de pêche. Quatre dossiers ont été mis en place par l'UBCI depuis la signature de la convention avec la Coopération Italienne en Mai 2024, pour un total des montants de dons reçus de **370 KTND**.

La Banque renforce son accompagnement auprès de ses clients TPME et PME en mettant à leur disposition des lignes de financement spécifiques : la ligne Italienne, dédiée aux biens et services d'origine italienne, la ligne Espagnole pour les produits en provenance d'Espagne, et la ligne Française pour financer les biens et services d'origine française.

Le Funding accompagne également les métiers de la Banque sur le domaine de la Trade Finance en mettant en œuvre des programmes de ligne de garantie sur les opérations de commerce extérieur avec des bailleurs de fonds de référence. Ceci vient consolider l'image de l'UBCI en tant qu'acteur important sur ce domaine.

Avec l'accompagnement financier, plusieurs programmes d'assistance technique ont été initiés avec les bailleurs fonds. L'objectif principal est d'accompagner la banque et ses clients sur les thématiques durables (Notions ESG, Finance verte, Transformation, ...) et sur les thématiques financières et stratégiques (compétitivité, positionnement sur les secteurs porteurs, efficacité financière, Business Model, certification, ...).

* Appui au développement durable dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie.



10

**LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE**

X. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'UBCI PREMIERE BANQUE TUNISIENNE LABELISEE 'ENGAGE RSE'

Dans notre modèle économique actuel, les professionnels de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et du Développement Durable (DD) sont confrontés à de nombreux défis. Le développement durable, qui vise à répondre aux besoins présents sans compromettre ceux des générations futures, est au cœur de ces enjeux.

En 2015, les pays ont adopté le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à construire un avenir plus juste et plus durable.

Depuis 2015, l'UBCI s'engage pleinement dans une démarche RSE, et est fière d'être la première banque tunisienne labellisée «Engagé RSE». Notre objectif est de continuer à progresser dans la mise en œuvre et le partage de nos pratiques RSE. Nous avons adopté les 17 ODD des Nations Unies, et nous aspirons à renforcer notre démarche en nous référant aux normes GRI, le référentiel mondialement reconnu de reporting.

Les exigences de performance se tournent désormais vers des critères extrafinanciers, demandant une réduction des risques, ainsi que la recherche de nouvelles sources d'économies et de revenus. Guidée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de l'UBCI repose sur les meilleures pratiques, instaurant une véritable culture d'entreprise axée sur l'éthique, le respect des principes environnementaux et sociétaux, ainsi que la responsabilité envers toutes les parties prenantes.

La Direction RSE de l'UBCI pilote l'ensemble des engagements de la Banque en matière de RSE, avec la mise en place d'un plan d'action spécifique. Ce plan inclut la sensibilisation et l'implication des collaborateurs afin qu'ils soient pleinement acteurs de cette démarche. À l'UBCI, la RSE est une approche structurée, engageant toutes les entités de la banque, et guidant les décisions au quotidien à tous les niveaux de l'organisation.

L'UBCI LABELISEE 'ENGAGE RSE' BY AFNOR INTERNATIONAL

L'UBCI a obtenu le label «Engagé RSE - Confirmé» délivré par Afnor. Ce label exigeant repose sur plus de 50 critères évalués selon la norme ISO 26000. Il s'adresse à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur, leur taille ou leur niveau de maturité en matière de RSE. Actuellement, plus de 600 organisations à travers le monde sont labellisées «Engagé RSE».

Première banque tunisienne à publier son rapport RSE 2024 en conformité avec le guide de reporting ESG établi par le CMF et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, l'UBCI s'inscrit également dans l'Initiative Sustainable Stock Exchange (SSEI) des Nations Unies, regroupant plus de 90 bourses mondiales. Cette initiative vise à renforcer la transparence sur les enjeux ESG et à promouvoir un financement responsable à long terme.



Notre Responsabilité Economique

L'UBCI : UNE BANQUE ENGAGÉE POUR L'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'UBCI a pour mission essentielle de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. En Tunisie, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent 95 % du tissu industriel du pays, constituant ainsi un levier clé pour la création d'emplois et le développement de l'économie nationale. Le financement des PME est donc une priorité pour la banque.

L'UBCI, PARTENAIRE STRATÉGIQUE DE L'AGENCE ITALIENNE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT: PROGRAMME ADAPT

En 2024, l'UBCI a renforcé son partenariat avec l'Agence Italienne pour la Coopération au

Développement (AICS), en coorganisant une session de formation sur le dispositif de soutien financier du Fonds d'appui d'ADAPT Invest. Ce programme, financé par l'Union européenne, vise à promouvoir les investissements privés dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche en Tunisie, soutenant ainsi une économie plus verte et inclusive. Cette formation s'inscrit dans un Mémoire d'Entente signé par l'UBCI et l'AICS, établissant des objectifs clairs pour chaque partie.

PROMOUVOIR L'INCLUSION FINANCIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'UBCI, fidèle à son engagement en tant que banque citoyenne, soutient l'inclusion financière en collaborant avec des institutions de microfinance comme Enda Tamweel, Tayssir, Advans, Microcred, AMEL et CFE. En 2024, la banque a alloué 104 millions de dinars tunisiens à ces institutions, permettant à des populations à faibles revenus d'accéder aux services financiers et ainsi de soutenir le développement de petits projets économiques. À la fin de l'année, les encours totaux dans ce secteur s'élèvent à 175 millions de dinars tunisiens.

UN ENGAGEMENT RÉAFFIRMÉ DANS LE FINANCEMENT DURABLE

L'UBCI continue son élan en faveur de la transition énergétique et écologique. Après avoir signé la ligne spécifique au financement de la transition énergétique d'un montant de 15 millions d'euros dans le cadre du programme SUNREF, la banque a consacré près de 15 millions de dinars en 2024 à la finance durable, en partenariat avec des programmes comme PRASOC, ADAPT et la Banque Mondiale. Ces initiatives visent à renforcer les capacités des PME clientes et du personnel de la banque sur les thématiques durables, favorisant ainsi la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL: UN IMPACT POSITIF

L'UBCI joue un rôle de leader dans le soutien à l'entrepreneuriat social en organisant chaque année le Prix de l'Entrepreneur Social, en collaboration avec le Lab'Ess. L'édition 2024, qui s'est tenue à Sfax avec une participation entièrement féminine, a mis en lumière des projets à fort impact social et environnemental. Cet événement témoigne de l'engagement de la banque envers les initiatives favorisant un développement inclusif et durable.

DES PRATIQUES ÉTHIQUES ET RESPONSABLES DANS LE CHOIX DE NOS FOURNISSEURS

L'UBCI veille à respecter des pratiques éthiques et responsables dans le choix de ses fournisseurs. À travers sa Charte RSE, la banque s'engage à garantir des conditions de travail sécurisées et respectueuses des droits humains. Les fournisseurs sélectionnés signent une lettre d'engagement RSE, validant leur adhésion aux principes de responsabilité sociale de l'entreprise.

L'INCLUSION DES CRITÈRES ESG DANS NOS ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

L'UBCI applique les principes de la finance responsable en intégrant les critères ESG dans ses processus de financement, afin de maîtriser les risques financiers tout en soutenant les projets à impact environnemental et social positif. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de gestion des risques, visant à accompagner le développement durable et responsable des entreprises.



Notre Responsabilité Sociale

L'UBCI s'engage à une gestion transparente et responsable de ses ressources humaines, mettant un accent particulier sur le développement du capital humain et la promotion de la diversité. La banque veille à renforcer le dialogue social à travers des actions concrètes visant à améliorer la vie sociale de ses employés, affirmant ainsi son engagement durable en matière de santé et de bien-être socioprofessionnel. De plus, la formation est soigneusement adaptée aux besoins spécifiques des métiers, en particulier dans les domaines de la gestion des risques et de la conformité.

L'ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

L'UBCI affiche une progression constante de la part des femmes dans son effectif, dépassant ainsi la moyenne de parité homme/femme des banques locales. Avec 49 % de collaboratrices et 40 % de managers féminins, la banque met en œuvre une politique de parité active. À noter, 50 % des membres du Comité Exécutif et 40 % du Conseil d'administration sont des femmes. L'UBCI veille également à respecter strictement les obligations légales en matière de déclaration des salariés aux organismes de sécurité sociale et de protection

sociale, tout en favorisant la santé de ses employés par des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé.

CRÉATION D'UN FONDS SOCIAL DE SOLIDARITÉ

En 2024, l'UBCI a lancé un Fonds Social de Solidarité (FSS) pour promouvoir la culture de solidarité au sein de l'entreprise et renforcer les liens entre les employés. Ce fonds est alimenté par une contribution volontaire d'un jour de congé de la part du personnel, complétée par une contribution de la banque. Il remplace l'ancien « Fonds Social Covid-19 » et vise à apporter une aide sociale exceptionnelle aux employés confrontés à des difficultés financières dues à des problèmes de santé graves ou à une détresse financière.

OPÉRATION COUP DE POUCE

Le programme «Coup de Pouce 2024» poursuit son engagement dans sa 9e édition en soutenant des initiatives solidaires d'intérêt général, portées par des associations où les collaborateurs de l'UBCI s'investissent en tant que bénévoles. Ces initiatives couvrent divers domaines, notamment la santé, l'isolement, la pauvreté et la précarité. L'objectif sous-jacent de ce programme est de promouvoir l'engagement civique et de sensibiliser un nombre croissant de bénévoles actifs au sein de l'UBCI.

OPÉRATION MICRO-DON

Le principe du Micro-Don repose sur la participation volontaire des collaborateurs, qui sont invités à verser un don mensuel d'un dinar et des millimes de leur salaire, pendant 12 mois, pour soutenir des actions caritatives dans des domaines variés tels que la culture, la solidarité, l'éducation, la santé et l'environnement. En complément, l'UBCI contribue également avec une somme équivalente. Parmi les cinq projets proposés, celui du centre des handicapés de Marteh, situé dans le gouvernorat de Gabès, a été sélectionné. Ce projet met l'accent sur la protection des jeunes handicapés et leur inclusion sociale, notamment par l'aménagement d'un centre pilote d'éducation spécialisé. Ce centre accueille des enfants et des jeunes handicapés de la région, majoritairement issus de familles modestes, et leur offre un environnement adapté à leurs besoins spécifiques.



Notre Responsabilité Civique

L'UBCI s'engage activement dans des initiatives tant nationales que locales, visant à promouvoir la solidarité et la culture. Elle lutte résolument contre l'exclusion et les discriminations, encourage le bénévolat de ses collaborateurs, soutient la scolarisation, l'éducation, l'insertion professionnelle et favorise l'expression artistique. En outre, la banque participe à la préservation et à la valorisation du riche patrimoine culturel tunisien.

L'UBCI : PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉE DANS SA LUTTE CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE

Chaque année, l'UBCI renforce son soutien à l'éducation et à la lutte contre l'abandon scolaire, en particulier au sein des communautés les plus vulnérables. Pour la rentrée scolaire de cette année, la banque a pris l'initiative de garantir une rentrée réussie pour les enfants défavorisés de l'école Birine à Sidi Hassine, afin de leur offrir un environnement éducatif stimulant et motivant.

PARTENARIAT UBCI - RE'SCHOOL POUR SOUTENIR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, l'UBCI a engagé un partenariat durable avec RESCHOOL EDUCATION, afin de proposer des ateliers éducatifs à près de 1200 élèves dans la région du Grand Tunis. Ces ateliers, organisés tout au long de l'année scolaire 2023-2024, abordent des thématiques variées telles que l'éducation financière, la lecture théâtrale, les mathématiques, les jeux éducatifs en ligne, ainsi que des activités environnementales. Conçus de manière ludique et dynamique, ces ateliers sont adaptés à l'âge et au niveau des enfants. Parmi les écoles sélectionnées pour ce projet figure l'école primaire Birine à Sidi Hassine, où l'UBCI avait déjà entrepris des travaux de rénovation en 2021. En septembre 2024, la banque a également organisé une distribution de cartables et de fournitures scolaires en collaboration avec RESCHOOL.

L'UBCI : PARTENAIRE DES GRAINES D'ENTREPRENEURS POUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

L'UBCI a également été partenaire de l'émission « Graines d'Entrepreneurs », diffusée à la télévision, pour soutenir la jeunesse tunisienne et promouvoir les projets innovants. Lors de la première édition, 14 jeunes talents ont présenté leurs projets devant un jury spécialisé. Le grand lauréat, Selim Ben Mbarek, a été récompensé pour son projet innovant dans le secteur agricole. Cet engagement réaffirme la volonté de l'UBCI de soutenir l'entrepreneuriat et les initiatives de la jeunesse tunisienne.

L'UBCI : MÉCÈNE DU « TOURNOI DU CŒUR » EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION GAIA

En tant que mécène du « Tournoi du Cœur », l'UBCI a soutenu cette initiative solidaire organisée par l'association GAIA, visant à collecter des fonds pour la ferme thérapeutique de Sidi Thabet. Cet événement sportif, qui s'est déroulé au Golf de Carthage, a réuni des participants de divers horizons pour une journée de compétition amicale, tout en mettant en lumière les efforts de GAIA pour soutenir les enfants en difficulté. Cette initiative témoigne de l'engagement constant de l'UBCI en faveur des causes sociales.

L'UBCI : ENGAGÉE POUR LA CULTURE

L'UBCI a affirmé son rôle de mécène culturel en soutenant le Festival International de Hammamet, qui s'est déroulé du 5 juillet au 3 août 2024. Ce festival, bien ancré dans la scène culturelle tunisienne, attire un large public mélomane et amateur de théâtre. À travers ce partenariat, l'UBCI marque son soutien à la musique et à la culture en Tunisie, notamment dans les régions.

L'UBCI a également soutenu la 8e édition du festival RIMM Summer, qui s'est tenu du 13 au 15 juin 2024 dans les jardins de la Maison de France à Sfax, sous le thème de la Méditerranée. Par ce partenariat, l'UBCI confirme son engagement dans le mécénat culturel en Tunisie, en particulier dans les régions.

La banque a également reconduit son partenariat avec l'Espace Culturel AGORA LA MARSA, offrant ainsi une visibilité à sa marque à travers leur programmation annuelle et des avantages aux collaborateurs de l'UBCI. Ces initiatives illustrent l'engagement continu de l'UBCI en faveur de la culture.

L'UBCI : MÉCÈNE DE L'EXPOSITION « SALAMMBÔ, DE FLAUBERT À CARTHAGE »

L'UBCI soutient l'exposition « Salammbô, de Flaubert à Carthage », prévue à partir du 24 septembre 2024 au Musée national du Bardo à Tunis. Cette exposition met en lumière l'œuvre de Gustave Flaubert, « Salammbô », ainsi que son impact culturel et artistique, en rassemblant des trésors archéologiques et des œuvres d'art exceptionnelles provenant de collections tunisiennes et françaises. Par ce mécénat, l'UBCI participe activement à la promotion du patrimoine culturel et artistique tunisien.

L'UBCI : ENGAGÉE POUR LE SPORT

L'UBCI a également sponsorisé le semi-marathon Vaga Run 2023, organisé dans la région de Béja au profit des malvoyants. Cet événement, qui a rassemblé de nombreux coureurs et passionnés de course à pied, démontre l'engagement continu de l'UBCI dans des initiatives ayant un impact positif sur la société tunisienne.



Notre Responsabilité Environnementale

UBCI, engagée dans la lutte contre le changement climatique et le financement de la transition vers une économie bas carbone

L'UBCI réaffirme son engagement dans la lutte contre le changement climatique en soutenant activement le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Dans cette optique, la banque œuvre pour promouvoir des projets respectueux des enjeux environnementaux, sociaux et des objectifs de développement durable de la Tunisie.

PARTENARIAT UBCI - KUMULUS POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU ET DE PLASTIQUE

Face aux défis croissants liés au stress hydrique et à la pollution par les plastiques, l'UBCI poursuit son engagement en faveur de solutions durables. Grâce à son partenariat avec la startup Kumulus, la banque franchit une nouvelle étape dans sa stratégie environnementale. Ce projet vise à réduire

la consommation de bouteilles en plastique, tout en sensibilisant ses collaborateurs et ses clients à l'écoresponsabilité. En déployant ces machines innovantes sur plusieurs sites à travers le pays, l'UBCI confirme son rôle de pionnier dans le développement durable et son soutien aux startups tunisiennes, tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL À L'ÉCOLE BIRINE DE SIDI HASSINE

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'environnement, l'UBCI, en collaboration avec Reeschool Education et la startup Grow it Yourself, a organisé en mars 2024 un atelier de plantation d'un jardin potager à l'école Birine de Sidi Hassine. Cet atelier a permis aux élèves de découvrir les techniques de plantation et d'assimiler les bonnes pratiques agricoles, tout en leur offrant un espace d'apprentissage pratique sur l'écoresponsabilité.

PARTENARIAT UBCI - WWF POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'UBCI a également collaboré avec le Fonds mondial pour la nature (WWF Afrique du Nord) dans le cadre de l'atelier du Programme Mondial de Finance Islamique pour le Climat, la Nature et le Développement (GIFP), organisé le 8 novembre 2024. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie de financement du climat et de la biodiversité, avec l'objectif de mobiliser plus de 1,5 milliard de dollars de capitaux commerciaux islamiques en s'appuyant sur l'expérience de ses partenaires co-créateurs (dont HSBC, Standard Chartered Saadiq Islamic, la Commission des valeurs mobilières de Malaisie et Simmons & Simmons), et par le biais d'unités spécialisées dans l'origination et la gestion d'investissements. La Tunisie fait partie des cinq pays sélectionnés pour ce projet pilote, prévu pour le lancement en 2025.

MAÎTRISE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : MEILLEURES PRATIQUES ET INITIATIVES

Dans le but de réduire son empreinte écologique, l'UBCI a mis en place plusieurs initiatives :

- **Optimisation de la consommation d'énergie :** En partenariat avec la startup Wattnow, spécialisée dans les solutions de gestion énergétique, l'UBCI a démarré un projet visant à suivre en temps réel sa consommation énergétique à l'aide de capteurs intelligents. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la banque de promouvoir des solutions durables pour l'efficacité énergétique.

- **Réduction de la consommation de papier :** L'UBCI adopte une stratégie ambitieuse visant à réduire sa consommation de papier de 40 % d'ici 2025, par rapport aux niveaux de 2021. Dans le cadre de l'opération « Paper Gift » sur les DAB, la banque sensibilise également ses clients à ne pas imprimer de tickets.
- **Gestion optimisée des déchets :** En 2024, un circuit de gestion et de valorisation des déchets a été mis en place. Cela comprend des points de collecte pour le traitement des déchets électroniques et des cartouches d'impression, ainsi que la revalorisation du matériel informatique obsolète, en collaboration avec des partenaires spécialisés.

PARTICIPATION DE L'UBCI À LA CONFÉRENCE « COMPANY AND CLIMATE CHANGE CCC 2024 »

Lors de la 3^{ème} édition de la Conférence sur le Changement Climatique, organisée par l'ISGT et le laboratoire GEF2A, l'UBCI a participé activement aux discussions sur la gestion des risques climatiques et les innovations nécessaires pour faire face au changement climatique. Cette conférence a permis de stimuler des échanges entre universitaires, professionnels et décideurs, dans le but de promouvoir des stratégies innovantes en matière de durabilité.

PARTICIPATION DE L'UBCI AU PREMIER NORDIC-TUNISIAN SUSTAINABLE BUSINESS FORUM

Le 25 novembre 2024, l'UBCI a pris part au premier Forum Tuniso-Nordique sur le développement durable. Cet événement a été l'occasion pour les entreprises tunisiennes et nordiques d'échanger sur les enjeux de la durabilité et d'explorer des partenariats dans des secteurs comme les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la gestion des déchets. Ce forum a permis à l'UBCI de renforcer son engagement en matière de développement durable tout en explorant de nouvelles opportunités d'investissement.

Ces initiatives témoignent de l'engagement concret de l'UBCI pour un avenir plus durable et plus respectueux de l'environnement, en contribuant à la réduction de son empreinte écologique et à la préservation des ressources naturelles, tout en soutenant le développement des startups tunisiennes.

CONSTRUISONS DES PROJETS RESPONSABLES POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE







RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

93%

D'achat auprès des fournisseurs
locaux - GRI 204-1

100%

Des fournisseurs signataire de la
charte RSE - GRI 308

14

Projets durables financés - GRI 201

94%

Des collaborateurs ayant validé les
formations annuelles compliance et
éthique - GRI 103-1

104 MTND

Total Financement des IMF - GRI 201



RESPONSABILITÉ SOCIALE

100%

Répartition des effectifs par type de
contrat - GRI 102-8

49%

Des femmes de l'effectif total - GRI 405-1

1168

Participants aux sessions de
formations - GRI 404-1

51 000

Heures de formation - GRI 404-3 / GRI 203-1

45%

des femmes dans le conseil
d'administration - GRI 405

50%

des femmes dans COMEX - GRI 405-1

**Politique de
Confidentialité des
données** - GRI 102-15 GRI 418 GRI 103



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

-10% vs 2023

Consommation Papier kg /ETP - GRI 306

01

Initiatives en faveur de la biodiversité - GRI 304

-12,5%

Réduction de consommation d'eau - GRI 303

15 Mtn

Montant financement vert dans le cadre de la ligne AFD SUNREF - GRI 326



RESPONSABILITÉ CIVIQUE

195 KTND

Budget alloué au mécénat - GRI 203

06

Nombre d'initiatives de mécénat culturel - GRI 203

04

Total des établissements scolaires qui ont bénéficié de soutien UBCI - GRI 203

04

Nombre d'associations financées par l'UBCI à travers le programme coup de pouce - GRI 203

03

Nombre des partenariats signés avec les écoles et les universités - GRI 203

1 350

Total d'élèves & étudiants ayant été parrainés par la banque - GRI 203

193

Total des stagiaires ayant effectué un stage plus de 3 mois - GRI 103



11

PROFIL DE RISQUE

XI. PROFIL DE RISQUE

A. Profil de Risque de l'UBCI

La Direction des Risques (DR) a pour principale mission le suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI à travers des reportings réguliers.

Son rôle s'étend également à la supervision des risques opérationnels, des risques de marchés et contribue, à travers la filière Recherches & Développement, à l'implémentation des modèles de notation et de scoring.

Le suivi et le pilotage des grands agrégats du portefeuille des engagements est assuré en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe Reporting rattachée à la filière Risque de Crédit (Direction des Risques).

Le dit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce support constitue un des éléments de calibration de l'appétence pour les risques de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

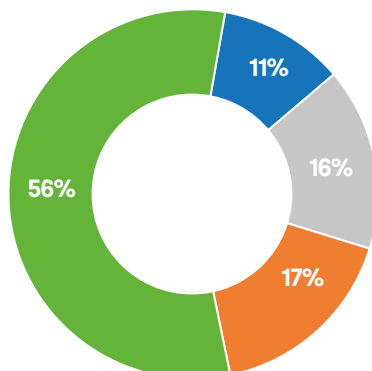
L'analyse de la qualité des engagements, la mise à jour de la classification des créances conformément aux règles prudentielles de la BCT et la revue du niveau de provisionnement est effectué à travers un dispositif de comités spécifiques trimestriels : Comité Engagements Clientèle par filière, Comité des Garanties et Comités de suivi des Douteux.

B. Cartographie des Risques :

Au 31-12-2024, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR FILIERE

ENT
PART
TPME
PROF

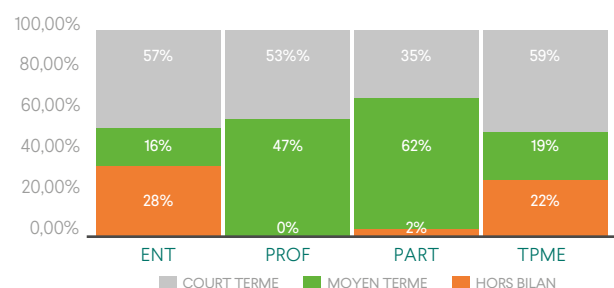


Répartition des engagements par filière de clientèle

L'année 2024 a été marquée par la création de la filière TPME, représentant 11 % de la part des engagements à la fin de l'année.

Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NATURE DE CREDIT SELON LA FILIERE



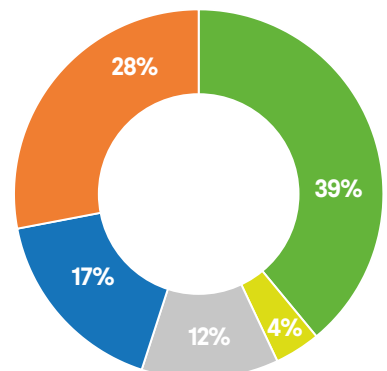
Répartition des engagements par zone géographique

Le portefeuille de crédits (Hors nos clients Leasing et BU Personal Finance) est réparti sur l'ensemble du territoire national en 5 « zones » :

- Tunis Nord : Principales agences : Charguia, Pasteur, Tunis Lac, ...
- Tunis Sud : Principales agences : Megrine, Bourguiba, Tunis Place Du 14 Jan, ...
- Sahel : Principales agences : Sousse Khezama, Teboulba, Sousse Perle, Mahdia,
- Sud : Principales agences : Sfax Chebbi, Sfax Liberte, Gabes, ...
- Cap Bon : Principales agences : Grombalia, Nabeul, Menzel Bouzalfa,...

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR ZONE

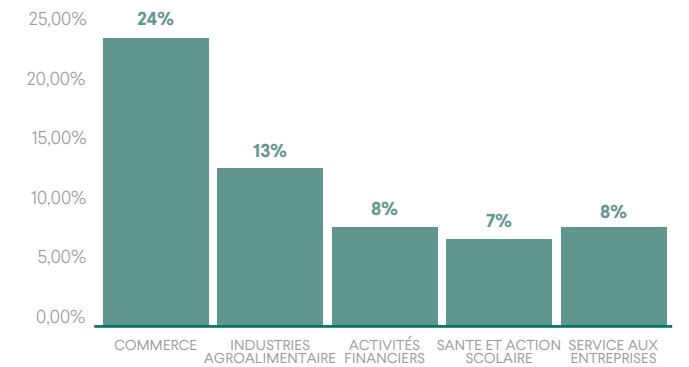
TUN SUD
TUN NORD
CAP BON
SUD
SAHEL



Répartition des engagements par secteur

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant très varié.

CONCENTRATION SECTORIELLE



DÉTAIL DU SECTEUR DU COMMERCE	% D'ENGAGEMENT
Autres commerces de gros	14,24%
Intermédiaires du commerce en produits divers	14,52%
Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	6,93%
Commerce de véhicules automobiles	11,36%
Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	11,28%
Superettes, supermarchés et hypermarchés	4,57%
Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2,88%

- Les garanties reçues de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définissent les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2024-01 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2024, des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque au 31 décembre 2024 s'est établie à 52 926 KTND, soit une dotation complémentaire de 9 882 KTND par rapport au stock de l'exercice 2023.

3. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de

C. Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques

1. Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2024, s'élève ainsi à 3 203 KTND.

Au 31 décembre 2024, le stock de provisions additionnelles s'élève à 19 004 KDT.

Composition Détaillée des Fonds Propres au 31-12-2024

RUBRIQUES	MONTANT
FPNB - FONDS PROPRES NETS DE BASE	541 277
FPC- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	51 828
FPN- FONDS PROPRES NETS (FPNB+FPC)	593 105

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	
Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 5\%$ des fonds propres nets $< 3 * \text{FPN}$	1,20
Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 15\%$ des fonds propres nets $< 1.5 * \text{FPN}$	0,16
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires $< 25\%$ FPN	-
Risques encourus sur les parties liées	0,17



12

**ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF
DE CONTRÔLE INTERNE**

XII. ÉLÉMENTS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Présentation du Dispositif de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui contribue à la réalisation des objectifs du Groupe UBCI par une maîtrise des risques efficiente et cohérente avec la tolérance au risque défini par les Dirigeants effectifs de la banque et validé par le Conseil d'Administration.

Ce dispositif a plus particulièrement pour objectifs d'assurer :

- Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de conduite dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- La sécurité opérationnelle du fonctionnement interne du Groupe UBCI, la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations de du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires.

Le dispositif de contrôle interne couvre tous les types de risques auxquels le Groupe UBCI peut être exposé (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux dans le portefeuille bancaire, risque de souscription dans l'assurance, risque opérationnel, risque de non-conformité, risque de participation en actions, ...).

Il s'applique au niveau du Groupe UBCI et de ses filiales. Il couvre, également, le recours aux prestations de services externalisées, conformément aux principes définis dans la réglementation.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe UBCI est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de la Direction Générale et la supervision du Conseil d'Administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

On rappellera que le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les commissaires aux comptes, les régulateurs et, le cas échéant, des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs, etc.).

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

2. Rôle des principaux acteurs du Contrôle Interne

La Direction Générale :

La Direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finances, Audit Interne). Il rend compte au Conseil d'administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif.

La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne. Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade. Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances.

Le Conseil d'administration :

Détermine, sur proposition du Directeur général, la stratégie et les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre.

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- Arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des risques, ou directement à sa connaissance,
- Approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,
- Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- Procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,
- Évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

Le Président du Conseil d'administration :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements et situations relatifs à la vie du Groupe, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

Les Comités Spécialisés du Conseil d'administration :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Ils émettent des

avis destinés au Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction générale ou de Collaborateurs du groupe.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

3. Les Fondamentaux du Dispositif

Le dispositif de contrôle interne repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs.

Règles fondamentales du Contrôle Interne :

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

- **La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels :** au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;
- **Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quel que soit son niveau et ses responsabilités :** Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- **Le Contrôle Interne est exhaustif :** il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles;
- **La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches :** elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;
- **La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un deuxième regard :** l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser.

Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différents par le principe de « l'escalade ») ;

- **Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée** : Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et de contrôle interne et les Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- **Le Contrôle Interne est traçable** : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Description synthétique de trois lignes de défenses du Contrôle Interne :

La 1^{ère} Ligne de Défense :

Cette ligne s'articule autour de 2 niveaux de Contrôle :

- **Niveau 1 du contrôle** : regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

- **Niveau 2 du contrôle** : il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du **dispositif de contrôle de niveau 1** et de suivre les risques majeurs identifiés.

- Ils s'exercent par le biais des **Points de Surveillance Fondamentaux (PSF)**, qui constitue des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque. Il est effectué par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles au sein de la **Direction de Contrôles**, rattachée au **Département Juridique et Contrôles « DJC »** ;
- Pour l'activité informatique nécessitant une technicité, le niveau 2 du contrôle est confié par délégation à la fonction support des systèmes d'informations (Les contrôles de second niveau informatique). Les contrôles exercés par cette fonction sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante ;
- Les fonctions de contrôle permanent de certaines filiales ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne.

Un projet de centralisation & d'optimisation des contrôles piloté par la **Direction des Risques** avec la contribution de l'Audit interne et les fonctions de contrôle est en cours de déploiement.

Ce projet a pour objectif :

- > Le renforcement de la couverture de risque et de l'optimisation des contrôles,
- > Des contrôles plus opérationnels et orientés Risque,
- > Des contrôles indépendants, plus efficaces et pertinents,
- > La revue de la notation de points de contrôle pour adapter l'identification des zones de risque au contexte de l'entité et l'environnement local,
- > Une Meilleure qualité des contrôles,
- > La simplification et rationalisation des contrôles,
- > L'assurance du contrôle inopiné.

La 2^{ème} Ligne de Défense :

La 2^{ème} ligne de défense est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques du cadre et des actions de la 1^{ère} ligne de défense.

La fonction Risque par le biais de la filière Risque Opérationnel & Contrôle « RISK ORC » exerce un contrôle indépendant de deuxième ligne de défense.

La Direction RISK ORC étant que 2^{ème} ligne de défense est en charge du challenge indépendant des contrôles.

Le Contrôle Indépendant Testing désigne des contrôles réalisés indépendamment par la deuxième ligne de défense pour s'assurer que le dispositif de

contrôle de la 1ère ligne de défense est conçu et mis en œuvre effective et de manière efficace, et pour but d'améliorer le dispositif de la 1ère ligne de défense (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des méthodologies fixées, ...).

La 3^{ème} Ligne de Défense :

La Direction d'Audit Interne et Inspection Générale, est une Fonction de Contrôle indépendante directement rattachée au Directeur Général. Elle exerce un contrôle dit de troisième niveau.

Elle est chargée d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise ainsi que leur conformité aux lois et réglementations et fait des propositions pour renforcer leur efficacité. Elle intervient en menant :

- Des missions d'assurance donnant lieu à l'émission de constats et de recommandations,
- Des missions dites spéciales afin d'établir les faits et responsabilités suite à des opérations suspectes ou frauduleuses,

Son programme d'action est défini dans le cadre d'un plan d'audit annuel, validé par le Directeur Général et présenté au Conseil d'Administration. L'Audit Interne exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités du Groupe UBCI.

Ses principes d'intervention sont définis dans sa Charte de responsabilités. Les inspecteurs chargés de la bonne exécution des missions du Contrôle Périodique sont nécessairement indépendants du Contrôle Permanent.

Les résultats des travaux de l'Audit Interne sont communiqués à la Direction Générale et au Comité Permanent d'Audit Interne.

4. Système de contrôle des opérations et des procédures internes

La maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de la banque. Ce dispositif se renforce régulièrement depuis 2008.

Le dispositif de maîtrise des risques repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- Des procédures générales et spécifiques ;
- La coordination des actions conduites au sein de la banque, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;

- Le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.) ;
- Des actions de formation pour l'ensemble des activités, des fonctions et métiers.

Les Fonctions de contrôle intégrées (Risk, Conformité, Juridique, Finance) exerçant un contrôle indépendant, sont responsables par délégation de la Direction Générale, de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus), défini dans leur charte de responsabilité.

- Elles définissent au niveau du Groupe UBCI le cadre normatif général dans lequel doit s'exercer la gestion du risque dont elles ont la charge et les modalités de leur intervention (seuils et délégations, émission d'avis a priori qui ne peuvent être outrepassés que via un processus d'escalade, contrôles a posteriori, ...) ;
- Elles mettent en œuvre ce dispositif pour la partie qui les concerne et sont responsables sur leur domaine d'expertise du contrôle permanent de premier et deuxième niveau ;
- Elles exercent vis-à-vis des entités opérationnelles un regard critique « challenge » indépendant ;
- Elles contribuent à la diffusion d'une culture de risque et d'éthique au sein du Groupe UBCI.
- Elles veillent à l'adaptation constante de la politique de gestion des risques du Groupe UBCI, en fonction des évolutions de l'environnement externe.

Ces Fonctions placées sous l'autorité directe du Directeur Général, fournissent à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, une opinion argumentée sur le niveau de maîtrise des risques, avérés ou potentiels, notamment au regard du « **Risk Appetite Statement** » défini et proposent toutes actions d'amélioration qu'ils jugent nécessaires.

5. Evaluation du respect des limites de prise de risque :

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties.

Le suivi des limites réglementaires se fait dans le cadre du comité des risques qui est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque.

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2024.

Aux termes de l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, les établissements bancaires doivent respecter en permanence un ratio de couverture des risques ou de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tel que définis par l'article 10 de ladite circulaire (Risque de crédits, risques opérationnels et risque de marché).

Le ratio de couverture des risques ou de solvabilité au 31/12/2024 se situe à 12,1%.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation.

L'UBCI a également fixé des limites par secteur d'activité en cohérence avec sa politique d'appétence aux risques. Un suivi rapproché des opérations sur les affaires opérant dans les secteurs jugés sensibles (BTP, Promotion Immobilière, Secteur Agricole et Tourisme) est assuré.

Dans le cadre du reporting trimestriel, une analyse est également faite sur l'exposition par secteur avec un focus sur l'évolution du poids des différents domaines d'activités. Conformément au Profil de Risque de l'UBCI adressé à la BCT, les engagements ne sont pas particulièrement concentrés sur un secteur (le secteur du commerce étant par nature très diversifié : grandes surfaces, détaillants, commerce de gros sur divers secteurs...).

6. Evaluation de la qualité de l'information comptable et financière :

Le contrôle interne comptable et financier de la banque est un élément majeur du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière et concourt à l'élaboration d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Le Département Finance, ainsi que la Direction de Contrôle assurent la gestion du dispositif de contrôle interne comptable au travers des contrôles réguliers afin d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- La conformité des informations comptables et financières publiées sur la base de la réglementation en vigueur ;
- La fiabilité des informations diffusées et utilisées et qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- La prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières ;
- La certification des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Les contrôles comptables ont pour vocation également de structurer les travaux de contrôle exercés sur l'intégration des données dans le système comptable, d'assurer leur efficacité et de faire le lien entre les contrôles à réaliser et les procédures et normes existantes. Il ne se substitue pas aux contrôles de premier niveau.

Ces contrôles permettent de :

- S'assurer du respect des critères de classification des actifs et passifs.
- S'assurer du correct déversement des justes valeurs dans le système comptable.
- S'assurer de la correcte comptabilisation au coût amorti des actifs et passifs concernés.
- S'assurer du correct déversement des données des systèmes de Front Office / Métier dans le système comptable (Back Office et Finances).
- Rapprocher les données comptables des données de gestion à la date de clôture.
- Rapprocher les titres détenus pour compte propre ou pour le compte des clients et le relevé externe à la date de clôture.

Il existe une documentation, permettant de fixer et de faire connaître, au sein de la banque, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux.

Les responsables de l'établissement de l'information comptable et financière publiée et les différents acteurs qui participent à l'arrêté des comptes sont clairement identifiés.

Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière, a accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne.

Il existe des procédures pour vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués, identifier les éventuels écarts par rapport à la règle et mettre en place des plans d'actions définissant clairement les actions à entreprendre, les responsables de mise en Œuvre et les date de MEO.

L'efficience du dispositif et des contrôles mis en place par Finances est revue périodiquement par L'équipe RISK ORC. La synthèse de ces travaux est présentée au Comité des risques.

Les résultats des contrôles comptables réalisés en 2024 sont satisfaisants.

7. Evaluation de la qualité des systèmes d'information et de communication :

Le dispositif d'évaluation de la qualité des systèmes d'information est articulé autour de contrôles réalisés à différents niveaux et complémentaires entre eux en matière de maîtrise du risque. Il vise à couvrir les risques majeurs majoritairement liés au fonctionnement des systèmes informatiques et pour s'assurer :

- Que le dispositif en place, en termes de moyens/processus/gouvernance, permet de supporter et développer la stratégie de la banque et atteindre ses objectifs.
- Que le dispositif de continuité informatique est bien mis en place. Et que les exercices de bascule des actifs critiques en FailOver et FailBack vers/et depuis le site secours sont bien réalisés.
- Que les plans de secours Informatique sont faits par actifs informatique critique. Et qu'ils sont révisés périodiquement.
- Que les projets sont suivis, ainsi que les risques liés aux projets sont analysés et soumis en comité de décision (Investissement, Pilotage, Go mise en production, etc.).
- De la maîtrise du périmètre des applications confiées à la production IT.
- Du respect du processus de changement production.
- Du respect de processus de gestion de la Capacité Infra/Telecom.
- De la maîtrise de la gestion des incidents et des problèmes.
- De la maîtrise des processus clés de la production et visibilité sur leurs performances.
- De la sécurisation des interventions et accès au Datacenter.

Les objectifs de la sécurité informatique (et en particulier modalités de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données, ainsi que les mesures spécifiques mises en place pour l'activité de banque en ligne) :

- Protéger les infrastructures essentielles à la conduite des activités et des données dont la divulgation, le vol ou l'altération auraient des conséquences graves pour la banque, ses clients, ses partenaires ou collaborateurs.
- Soutenir la stratégie de développement de la banque et accompagner l'évolution des usages (Digital Working, mobilité, ...) en recommandant des dispositifs de sécurité innovants en réponse au caractère ouvert de l'environnement numérique
- Contribuer à la performance globale de la banque et au respect de ses engagements en préservant l'efficacité des moyens informatiques, en améliorant la capacité de la Banque à détecter et réagir aux nouvelles menaces, en assurant un niveau de sécurité « acceptable » au meilleur coût.
- Respecter les obligations légales et réglementaires (en termes de protection des données personnelles, lutte contre la fraude informatique, certification PCI-DSS ...)

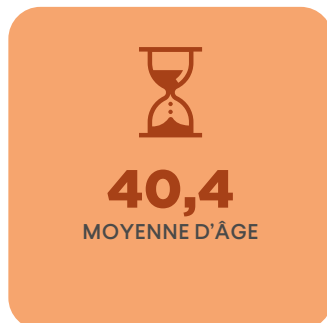


13

**BILAN DE
RESSOURCES HUMAINES**

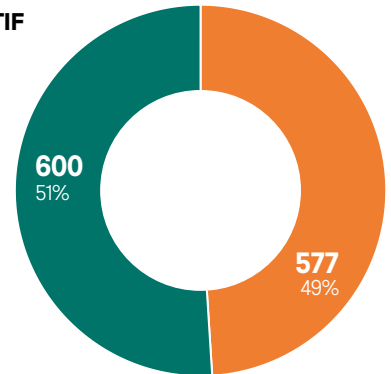
XIII. BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

A. Chiffres clés



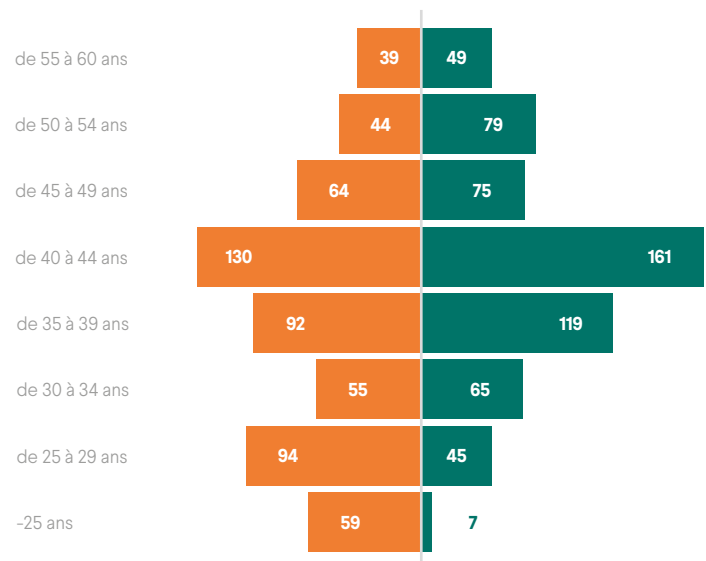
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF
PAR GENRE

MASCULIN
FEMININ

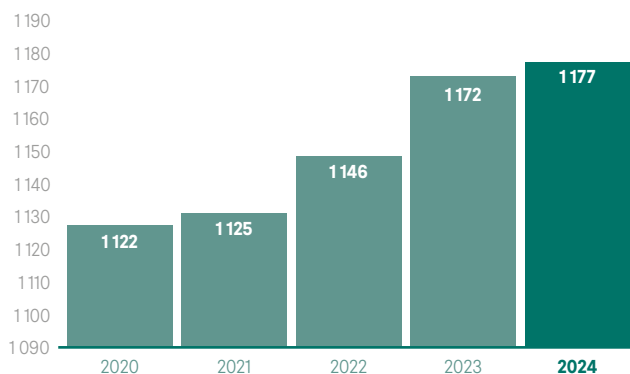


PYRAMIDE DES ÂGES

FEMININ MASCULIN

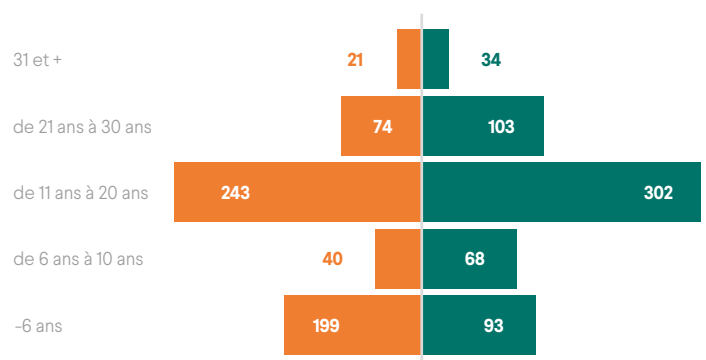


ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UBCI



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS DANS LA BANQUE

FEMININ MASCULIN



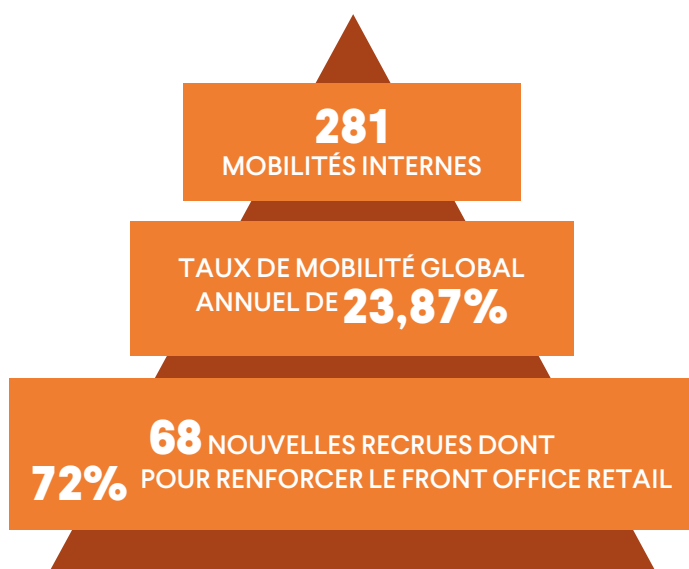
B. Gestion de Carrière

BILAN D'ACTIVITE 2024

En phase avec la réorganisation de la Banque et de ses métiers, entamée en 2022 et poursuivie sur la période 2023-2024, la priorité a été donnée à l'accompagnement des différents Départements et Entités de la Banque. L'objectif principal était de les doter des ressources nécessaires en fonction des nouvelles orientations stratégiques et des exigences spécifiques des métiers, notamment en cette phase transitoire précédant la migration vers le nouveau Système d'Information.

Les attentes des collaborateurs, leurs compétences et leurs perspectives de carrière ont également été des priorités majeures. Ainsi, les actions menées ont permis de soutenir cette dynamique de transformation.

L'UBCI poursuit sa politique de développement en encourageant la mobilité interne pour favoriser la polyvalence et une vision transverse des activités, tout en intégrant de nouvelles recrues à travers l'ensemble de ses départements, renforçant ainsi son réseau commercial et soutenant sa stratégie de croissance et d'innovation.



FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la présence auprès des jeunes talents, l'UBCI a intensifié ses actions de recrutement en participant activement à des événements tels que le JOB Fair de l'IHEC et le HR Expo à la Cité de la Culture.

Par ailleurs, dans sa démarche de digitalisation des processus RH, l'UBCI a développé le module **Digi'T@lent**, un nouvel outil de recrutement actuellement en phase de finalisation. Cette plateforme permettra à l'UBCI d'aligner ses pratiques de recrutement avec les principes de transparence et d'équité. Ce projet facilitera également la dématérialisation de la campagne annuelle d'évaluations professionnelles, avec une mise en production prévue pour 2025.

C. Formation et Développement des Compétences

En 2024, la priorité a été donnée au programme de transformation **WECHANGE**, mis en place dans le cadre du projet de migration de notre système **Global Banking**. Ce programme vise à accompagner les collaborateurs dans cette transition stratégique, tout en renforçant leurs compétences pour garantir une adaptation optimale aux nouvelles technologies et aux évolutions du secteur bancaire.

Formations en présentiel :

Des actions en présentiel ont été organisées, totalisant 44 235 heures. Ces formations ont inclus :

- **Parcours de formation ciblés** : Des programmes de formation ont été adaptés à chaque collaborateur, en collaboration avec l'équipe « **Change** » du Programme de Transformation. 958 collaborateurs ont bénéficié de ces sessions, et toute la logistique nécessaire a été mise en place pour garantir que cette phase de formation « de masse » se déroule dans des conditions optimales.

Grâce à ces actions de formation en présentiel et à distance, le programme **WECHANGE** a permis à l'ensemble des collaborateurs de se préparer aux défis de la migration vers notre **Global Banking** et de renforcer leurs compétences pour soutenir la transformation stratégique de la banque.

- **Formations diplômantes :** 26 collaborateurs ont poursuivi des **cours bancaires** et des **parcours ITB**, afin de renforcer leurs connaissances et leur expertise dans des domaines clés de notre secteur.
- **Certifications spécialisées :** En 2024, certains de nos experts ont été certifiés dans des domaines spécifiques, tels que la **certification LAB/FT** et la **certification Post Marché**, afin d'assurer une montée en compétences conforme aux nouvelles exigences du système.

Formations à distance :

Des actions de formation à distance ont été également mises en place, totalisant 6 838 heures. Grâce aux outils RH « **DigiT@lent** » et à la plateforme de création d'e-learning propre à la banque, le centre de formation a pu dispenser des modules à distance à 1 169 collaborateurs. Les formations en ligne ont couvert des sujets tels que :

- **L'éthique professionnelle**
- **KYC & FATCA**
- **La refonte du régime juridique du chèque**
- **La rupture abusive de crédit**

CHIFFRES CLÉS



D. Gestion Sociale

Lutte contre le tabagisme et sensibilisation à l'hypertension artérielle (HTA)

Dans le cadre de son engagement envers le bien-être de ses collaborateurs, l'UBCI a organisé une journée dédiée à la sensibilisation à l'hypertension artérielle (HTA) et aux risques liés au tabagisme. Cette initiative a permis aux employés de mieux comprendre les dangers associés à ces problématiques de santé et de découvrir des stratégies de prévention efficaces. Des échanges fructueux avec des professionnels de santé ont permis d'approfondir les connaissances sur les méfaits du tabac et de promouvoir des comportements plus sains au sein de la Banque.

Lutte contre le cancer du sein : soutien à Octobre Rose

Dans le cadre de la campagne Octobre Rose, l'UBCI a également marqué son soutien à la lutte contre le cancer du sein en organisant une journée de sensibilisation et de dépistage. Cet événement a permis aux collaboratrices de la Banque d'accéder à des informations essentielles concernant cette maladie dévastatrice et d'avoir l'opportunité de participer à des actions concrètes de prévention et de dépistage précoce. L'UBCI a ainsi contribué activement à sensibiliser les équipes et à encourager les comportements responsables pour une meilleure santé.

Adoption d'une hygiène de vie saine : promouvoir la santé au quotidien

Deux événements ont été organisés pour souligner l'importance d'adopter une hygiène de vie équilibrée, alliant une alimentation saine et une activité physique régulière. À travers ces initiatives, l'UBCI a rappelé à ses collaborateurs que des choix de vie sains sont essentiels non seulement pour prévenir les maladies graves, mais aussi pour maintenir une qualité de vie optimale. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la volonté de la Banque de promouvoir le bien-être de ses employés et d'encourager des comportements préventifs et responsables au sein de ses équipes.



14

GROUPE UBCI

XIV. GROUPE UBCI

A. Caractéristiques des OPCVM UBCI

• UNION FINANCIÈRE ALYSSA SICAV

ALYSSA SICAV est une SICAV de catégorie obligataire. Elle vise à offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt, en optimisant les opportunités offertes par les taux d'intérêt à court et à long terme, tout en assurant la liquidité de leur investissement. Elle est à distribution de dividendes.

• UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV

SALAMMBO SICAV est une SICAV de catégorie obligataire. Elle vise à offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt, en optimisant les opportunités offertes par les taux d'intérêt à court et à long terme, tout en assurant la liquidité de leur investissement. Elle est à capitalisation de dividendes.

• UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte. Son objectif est de proposer aux actionnaires un rendement attractif en combinant une exposition aux marchés actions et une allocation diversifiée sur d'autres classes d'actifs, tout en maintenant une gestion dynamique et équilibrée pour un niveau de risque maîtrisé. La SICAV garantit également une liquidité et une flexibilité de gestion conformes aux attentes des investisseurs.

• UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de capitalisation de catégorie actions. Destinée à une clientèle avertie des risques associés aux placements boursiers, elle vise à générer une plus-value en capital à moyen et long terme, tout en offrant une liquidité et une flexibilité de gestion optimales.

• FONDS COMMUN de PLACEMENT (FCP) éligible au CEA

UBCI - FCP CEA est un fonds commun de placement en valeurs mobilières de catégorie mixte, destiné à des investisseurs acceptant un risque élevé et dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes épargne en actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

UBCI - FCP CEA a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des comptes épargne en actions (CEA).

A cet effet, le FCP est investi de la manière suivante :

- 60% au minimum de l'actif en actions cotées à la BVMT,
- Le reliquat de l'actif en Bons du Trésor Assimilables (BTA) et/ou Emprunt National,
- Le montant non-utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif

B. Activités des Filiales

• UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION -UTP SICAF

L'activité de l'UTP en 2024 a généré des revenus de 1026 mille dinars dégageant ainsi un Résultat Net de 802 mille dinars contre 586 mille dinars en 2023 soit une hausse de 37%.

• GLOBAL INVEST SICAR

L'activité de Global Invest SICAR en 2024 a généré des revenus de 167 mille dinars dégageant un Résultat Net de 109 mille dinars contre 90 mille dinars en 2023 soit une hausse de 22%.

• UBCI Capital Développement SICAR

En 2024, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 806 mille dinars, dégageant un Résultat Net de 510 mille dinars contre 135 mille dinars en 2023 soit une hausse de 277%.

• Union Capital

L'année 2024 a connu la naissance d'Union Capital, nouvelle filiale d'Intermédiation et de Gestion d'Actifs de l'UBCI. En 2024, l'activité d'Union Capital a généré un revenu de 2,5 millions de dinars, dégageant un Résultat Net de 1,2 millions de dinars.



15

**RAPPORT DES CAC & ÉTATS
FINANCIERS INDIVIDUELS
ET CONSOLIDÉS**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Nouredine HAJJI et Mr Tarek SAHLI.

**BILAN APRES AFFECTATION
DES BENEFICES
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	87 570	71 106
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	686 090	591 089
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	5.3	3 290 567	2 963 958
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	5.4	158 104	15 237
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	5.5	642 253	606 413
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	5.6	153 670	129 311
<i>AC 7</i> - Autres actifs	5.7	157 645	175 403
TOTAL ACTIF		5 175 899	4 552 517
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	5.8	292 723	197 132
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	188 100	52 457
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 779 710	3393517
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	54 838	75 495
<i>PA 5</i> - Autres passifs	5.12	337 099	339 578
TOTAL PASSIF		4 652 470	4 058 179
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		423 418	394 327
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	523 429	494 338
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 175 899	4 552 517

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2024	31/12/2023
<u>PASSIFS ÉVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	836 322	881 937
HB 2 - Crédits documentaires	5.15	529 008	324 015
HB 3 – Actifs donnés en garantie	5.16	274 000	197 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 116 059	1 402 952
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	374 869	296 011
HB 5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		374 877	296 019
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
HB 7 - Garanties reçues	5.19	1 882 025	1 850 985
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 882 025	1 850 985

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Produits d'exploitation bancaire :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	5.20	368 838	331 550
PR 2 - Commissions	5.21	77 855	71 131
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	25 723	26 784
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	47 438	35 388
Total produits d'exploitation bancaire		519 854	464 853
Charges d'exploitation bancaire :			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-189 336	-153 996
CH 2 - Commissions encourues		-9 811	-8 678
Total charges d'exploitation bancaire		-199 147	-162 674
PRODUIT NET BANCAIRE		320 707	302 179
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.25	-17 829	-20 073
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	4 960	4 207
PR 7 - Autres produits d'exploitation		241	532
CH 6 - Charges de personnel	5.27	-135 220	-128 088
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	-75 229	-66 737
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		-10 186	-9 939
RESULTAT D'EXPLOITATION		87 444	82 081
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	3 671	830
CH 11 - Impôts sur les bénéfices	5.30	-37 022	-29 982
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		54 093	52 929
PR 9 / CH 10 - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		54 093	52 929
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		54 093	52 929
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	5.31	2,704	2,646

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		471 696	424 333
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-194 478	-162 982
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-66 771	-42 667
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		2	33
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-350 221	-158 237
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		384 152	214 324
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-178 888	-161 930
Titres de placement / titres de transaction		-142 867	-3 472
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		256	22 745
Sommes versées à l'État		-50 002	-43 345
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		-127 121	88 802
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		42 960	33 930
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-26 402	-104 515
Acquisitions / cessions sur immobilisations		-31 858	-72 470
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		-15 300	-143 055
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-21 542	-20 297
Dividendes versés		-24 981	-25 122
Plus ou moins-value sur cession Titres		3 073	0
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		-43 450	-45 419
VARIATION DE TRÉSORERIE		-185 871	-99 672
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		304 838	404 510
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	118 967	304 838

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2024
Actionnaires Tunisiens	559	17 758 280	88 791 400	88,785
<u>Personnes Morales</u>	<u>38</u>	<u>12 197 384</u>	<u>60 986 920</u>	<u>60,982</u>
<u>Personnes Physiques</u>	<u>521</u>	<u>5 560 896</u>	<u>27 804 480</u>	<u>27,802</u>
Groupe CARTE	3	7 902 638	39 513 190	39,51
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	50 000	250 000	0,25
Groupe TAMARZISTE	7	2 589 105	12 945 525	12,945
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,18
Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,97
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
Famille SELLAMI	12	1 897 496	9 487 480	9,487
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 385	5 266 925	5,267
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953
STIB	1	95 955	479 775	0,48
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
Famille Héritiers TAHER BOURICHA	5	972 689	4 863 445	4,863
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 672	4 683 360	4,683
AMATAB	1	36 017	180 085	0,18
Héritiers SADOK BEN SEDRINE	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
Héritiers JEMAA BEN SEDRINE	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339

Famille BOUAOUADJA	<u>4</u>	<u>272 736</u>	<u>1 363 680</u>	<u>1,364</u>
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	2	12 906	64 530	0,065
SICAV	1	997	4 985	0,005
FONDS	3	981	4 905	0,005
Autres Personnes Morales	19	117 617	588 085	0,588
M Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278
M Abdesslem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
Autres Personnes Physiques	480	886 721	4 433 605	4,433
Actions non créées	-	<u>17 676</u>	<u>88 380</u>	<u>0,088</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 676	88 380	0,088
Actionnaires Etrangers	7	2 225 573	11 127 865	11,127
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>2 217 766</u>	<u>11 088 830</u>	<u>11,088</u>
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>8</u>	<u>7 807</u>	<u>39 035</u>	<u>0,039</u>
Personnes physiques non résidentes	8	7 807	39 035	0,039
TOTAL	<u>566</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100</u>

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire **n° 2025-01 du 29 janvier 2025**.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de **9 982 KTND**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à **52 926 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2023, à **18 237 KDT**.

Au 31 décembre 2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **19 004 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.
Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISÉES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- | | |
|---------------------|------|
| - Immeubles | 5% |
| - Fonds de commerce | 5% |
| - Travaux | 10 % |
| - Coffres forts | 5 % |

- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d’exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d’arrêté, utilisé pour l’ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu’au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l’indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l’absence de norme comptable tunisienne spécifique à l’évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d’assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d’assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l’assureur d’un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l’exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l’UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges de personnel ».

3.8 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 IMPACT DE L'APPLICATION DE LA LOI 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l’article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d’éligibilité, de réduire de moitié le taux d’intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

A ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024.

L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à **3 069 KDT** (Cf. note 5.30).

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87 570 KDT contre 71 106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Comptes ordinaires BCT	43 692	37 253
Total en KDT	87 570	71 106

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 686 090 KDT contre 591 089 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque Centrale de Tunisie	302 409	194 264
Banques de dépôts	67 132	125 274
Pension livrée	109 999	99 999
Banques non-résidentes	31 700	63 603
Organismes Financiers Spécialisés	174 274	107 503
Créances rattachées :	1 095	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	37
- A la pension livrée	545	409
Total en KDT	686 090	591 089

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	302 409	-	-	-	302 409
Banque de dépôt	67 132	-	-	-	67 132
Banques non résidentes	31 700	-	-	-	31 700
Pensions livrées	109 999	-	-	-	109 999
Organismes Financiers Spécialisés	46 596	27 907	69 187	30 584	174 274
Créances rattachées :	1 095	-	-	-	1 095
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	31	-	-	-	31
- A la pension livrée	545	-	-	-	545
Total en KDT	558 512	27 907	69 187	30 584	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	302 409	302 409
- Placements en devises	-	-	302 409	302 409
Banque de dépôt (2)			67 132	67 132
- Placements en devises			67 132	67 132
Pension livrée (3)	-	-	109 999	109 999
- Pension livrée	-	-	109 999	109 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	-	-	174 274	174 274
Banques non résidentes (5)	5	-	31 695	31 700
- Comptes Lori	5	-	-	5
- Comptes Nostri	-	-	31 695	31 695
Créances Rattachées (6)	-	-	1 095	1 095
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	31	31
- A la pension livrée	-	-	545	545
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	5	-	686 085	686 090

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3 290 567 KDT contre 2 963 958 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille escompte	-1	3 025 519	2 725 275
- Activités hors leasing		2 765 577	2 499 324
- Activité de leasing		259 942	225 951
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	169 693	151 646
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 254	18 313
Autres crédits à la clientèle	-4	284 585	267 877
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		9 670	13 002
TOTAL BRUT EN KDT		3 511 721	3 176 113
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-13 236	-13 096
Moins : Provisions	-5	-207 918	-199 059
- Provisions individuelles		-154 992	-156 016
dont provisions additionnelles		-19 004	-18 237
- Provisions collectives		-52 926	-43 043
TOTAL NET EN KDT	-6	3 290 567	2 963 958

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients.

Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 284 585 KDT contre un solde de 267 877 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances douteuses	193 770	190 097
Valeurs impayées	29 373	14 590
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	51 815	59 639
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises (i)	9 627	3 551
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	284 585	267 877

- (i) *Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.*

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2023	199 059
Dotations sur provisions individuelles	16 899
- Dont provisions additionnelles	3 631
Dotations aux provisions collectives	9 882
Reprises sur provisions (i)	-17 922
Provisions au 31 décembre 2024	207 918

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	8 732
- Dont reprises sur provisions additionnelles	869
Reprises sur créances radiées	9 190
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 798
Total des reprises sur créances douteuses	17 922

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	169 693	-	-	-	169 693
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	752 468	433 318	1 095 514	484 278	2 765 577
<i>Créances leasing</i>	20 567	67 739	165 252	6 384	259 942
<i>Avances sur CAT et bons de caisse</i>	2 455	7 102	70	-	9 627
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	8 003	1 868	7 028	5 355	22 254
<i>Créances Impayés</i>	29 373	-	-	-	29 373
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	223 192	4 819	12 187	5 387	245 585
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	9 670	-	-	-	9 670
Total	1 215 422	514 845	1 280 050	501 404	3 511 721
<i>Moins : Agios Réservés</i>	-13 236				
<i>Moins : provisions Individuelles</i>	-154 992				
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926				
Total créances nettes en KDT	3 290 567				

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
Engagement Total Brut	3 511 721	3 176 113
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 498 485	3 163 017
<i>Moins : provisions individuelles</i>	-154 992	-156 016
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 343 493	3 007 001
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 290 567	2 963 958

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	3 308 685	2 976 629
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	807 176	568 740
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	203 036	199 484
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	8 670	7 991
Engagement Total Brut	4 327 567	3 752 844
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-13 236	-13 096
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 314 331	3 739 748
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	-154 992	-156 016
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	-1 989	-1 990
Total provisions individuelles	-156 981	-158 006
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 157 350	3 581 742
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-52 926	-43 043
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 104 424	3 538 699

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 158 104 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 15 237 KDT au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de transaction (BTA-BTC)	155 347	14 562
Titres de placement à revenu variable	0	0
Créances rattachées sur titres de transaction	2 757	675
Total en KDT	158 104	15 237

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 642 253 KDT contre 606 413 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 415	5 715
Titres d'investissement	604 388	576 743
Créances rattachées aux titres d'investissement	26 552	22 074
Total brut en KDT	643 654	607 831
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	-1 401	-1 418
Total net en KDT (iii)	642 253	606 413

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

<i>Montants en KDT</i>	
Raison Sociale	VC au 31/12/2024
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Cumul des provisions au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises sur provisions 2024	Cumul des provisions au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	-1 392	-	-	-1 392	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 715	-	5 715	3 700		9 415	-	9 415	-26	0	17	-9	9 406
Titres d'investissement (*)	402 740	17 697	420 437		-82 355	320 385	13 901	334 286	-	-	-	-	334 286
Emprunt National (*)	129 000	4 080	133 080	112 000		241 000	10 501	251 501	-	-	-	-	251 501
SICAR Fonds gérés (*)	45 003	297	45 300		-2 000	43 003	2150	45 153	-	-	-	-	45 153
Total en KDT	585 757	22 074	607 831	115 700	-84 355	617 102	26 552	643 654	-1 418	0	17	-1 401	642 253

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 153 670 KDT au 31 décembre 2024 contre 129 311 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs brutes en début de période	311 033	238 794
Acquisitions	34 664	72 767
Cessions / Apurements	-1 065	-528
Valeurs brutes en fin de période	344 632	311 033
Amortissements	-190 962	-181 722
Valeurs nettes en fin de période	153 670	129 311

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cessions/ Apurements 2024	Reclass- ements 2024	V. Brute au 31/12/2024	Total Amortissements au 31/12/2023	Dotations/ Reprises 2024	Cessions / Apurements 2024	Total Amortiss- ements 2024	V.C. N au 31/12/2024
Immobilisations Incorporelles	73 240	379	-	573	74 192	-66 577	-4 657	1	-71 233	2 959
Agencements et aménagement	52 755	925	-48	1 633	55 266	-42 653	-1 946	48	-44 551	10 715
Immobilisations d'exploitation	38 888	0	-		38 888	-29 935	-1 155	0	-31 090	7 798
Immobilisations hors exploitation	783	0	-649		134	-711	-29	605	-135	-1
Terrain	40 387	0	-		40 387	-		0		40 387
Matériel de Transport	1 219	223	-116		1 325	-863	-105	116	-852	473
Fonds de Commerce	788	0			788	-546	-18	1	-563	225
Mobilier et Matériels	45 272	588	-175	1 935	47 620	-40 437	-2 276	175	-42 538	5 082
Immobilisations en cours	57 701	32 549	-77	-4 141	86 032	-	-	0		86 032
TOTAL EN KDT	311 033	34 664	-1065	0	344 632	-181 722	-10 186	946	-190 962	153 670

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 157 645 KDT au 31 décembre 2024 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers (i)	80 410	72 589
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	25 145	23 176
Comptes de régularisation (ii)	21 882	19 598
Comptes de Stocks	151	264
Créances prises en charge par l'État	79	303
Charges à répartir	23	108
Comptes exigibles après encaissement (iii)	30 517	60 491
Total brut des autres actifs	158 207	176 529
Provisions pour dépréciation des autres actifs	-562	-1126
Total net des autres actifs	157 645	175 403

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances au personnel	60 100	53 441
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	502	335
Retenues à la source	610	356
Autres débiteurs divers	19 198	18 457
Total des débiteurs divers	80 410	72 589

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 827	5 772
Produits à recevoir	8 191	3 618
Compensations reçues	578	1 760
Débets à régulariser et divers	8 286	8 448
Total des Comptes de régularisation	21 882	19 598

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille encaissement	197 808	143 914
Comptes exigibles après encaissement	-167 291	-83 423
Total comptes exigibles après encaissement	30 517	60 491

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 292 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde 197 132 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	291 825	197 000
Dettes rattachées	898	132
Total en KDT	292 723	197 132

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2024 contre 52 457 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques de dépôt (i)	179 500	40 000
Banques non-résidentes (ii)	8 518	12 408
Organismes financiers spécialisés (iii)	42	40
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	9
Total en KDT	188 100	52 457

(i) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts au jour le jour et à terme	179 500	40 000
Total Banques de dépôt en KDT	179 500	40 000

(ii) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	8 518	12 408
Total banques non-résidentes en KDT	8 518	12 408

(iii) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	42	40
Total en KDT	42	40

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	2 080	-	6 438	8 518
- Comptes NOSTRI	-	-	6 438	6 438
- Compte LORI	2 080	-	-	2080
Emprunts au jour le jour	-	-	179 500	179 500
Total Établissements	2 080	-	185 938	188 018
Bancaires (1)				
Avoirs en compte	-	-	42	42
Total Établissements	-	-	42	42
Financiers (2)				
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	40	40
Total des dettes rattachées	-	-	40	40
(3)				
Total en KDT (1) + (2) + (3)	2 080	-	186 020	188 100

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 779 710 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	(i)	2 005 978	1 759 663
Comptes d'épargne	(ii)	1 032 550	932 772
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	552 584	522 151
DAT/BC échus non remboursés		9 615	11 043
Autres sommes dues à la clientèle		113 885	108 832
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	56 500	52 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		8 598	6 556
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 779 710	3 393 517

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Compagnies d'assurances	3 188	12 401
Entreprises publiques	324 016	281 085
Autres clientèles commerciales	696 546	533 496
Comptes de non-résidents	444 613	439 771
Clients particuliers	537 615	492 910
Total des comptes à vue en KDT	2 005 978	1 759 663

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2024	31/12/2023
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	913 692	821 807
Comptes d'épargne investissement		42	154
Comptes d'épargne logement		89 654	83 969
Autres comptes d'épargne	(b)	29 162	26 842
Total des comptes d'épargne en KDT		1 032 550	932 772

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse		325 185	347 035
Dépôts à terme		192 757	140 638
Placements en devises		34 642	34 478
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		552 584	522 151

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2024	31/12/2023
Sociétés publiques		3 000	0
Sociétés privées		53 500	52 500
Total des certificats de dépôts en KDT		56 500	52 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 54 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75 495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ressources Étatiques :	3 913	4 319
- <i>FOPRODI</i>	0	211
- <i>FONAPRA</i>	3 913	4 108
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	0	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	114	343
Ligne BAD BCT	428	1 014
Fonds Premier logement BCT	1 608	1 678
Ligne BERD 2	0	14 837
Emprunt AFD	20 371	28 599
Ligne FADES BCT	4 207	5 889
Autres fonds extérieurs :	22 128	13 456
- <i>Ligne Italienne</i>	6 197	7 490
- <i>Ligne FODEP</i>	0	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	1 638	1 761
- <i>Ligne BEI</i>	0	406
- <i>Encours FADES</i>	39	172
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 055	1 711
- <i>Ligne BIRD</i>	2 096	0
- <i>Ligne SUISSE</i>	11 103	1 903
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263
Subvention SUNREF AFD	1 148	4 332
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	54 838	75 495

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 312 097 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 314 576 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions	-1	28 669	29 889
Comptes de régularisation	-2	166 330	191 387
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		23 176	23 176
Créditeurs divers		93 922	70 124
Total des autres passifs en KDT		312 097	314 576

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 989	1 990
Provisions pour risques et charges	12 587	14 334
Provisions pour congés à payer	14 093	13 565
Total des provisions en KDT	28 669	29 889

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges à payer	48 732	45 688
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 428	916
Crédits à régulariser et divers	116 170	144 783
Total des comptes de régularisation en KDT	166 330	191 387

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2024 à 548 431 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340
Affectation résultat exercice 2023 (*)	-	-	-	25 000	2 927	-	-27 927	0
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	54 093	54 093
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2024.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Rubriques	Montants au 31 décembre 2024 en KDT
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836 322 KDT contre un solde de 881 937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543 749	613 903
En faveur de la clientèle	292 573	268 034
- <i>Cautions fiscales</i>	<i>19 465</i>	<i>20 401</i>
- <i>Cautions pour marchés</i>	<i>149 726</i>	<i>120 843</i>
• <i>En devises</i>	<i>7 776</i>	<i>8 567</i>
• <i>En dinars</i>	<i>141 950</i>	<i>112 276</i>
- <i>Cautions douanières</i>	<i>43 541</i>	<i>53 875</i>
- <i>Cautions diverses</i>	<i>68 559</i>	<i>64 551</i>
• <i>En devises</i>	<i>27 902</i>	<i>38 560</i>
• <i>En dinars</i>	<i>40 657</i>	<i>25 991</i>
- <i>Obligations cautionnées</i>	<i>11 282</i>	<i>8 364</i>
	836 322	881 937

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 529 008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324 015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	5 737	15 317
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	523 271	308 698
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	364 832	200 987
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	158 439	107 711
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	529 008	324 015

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 274 000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197 000 KDT au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Effets finançables donnés en garantie	0	98 000
BTA donnés en garantie	274 000	99 000
Total	274 000	197 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	177 703	167 591
Garanties reçues des banques	526 473	595 687
- <i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	0	0
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	526 473	595 687
Nantissements titres	42 283	29 047
Garanties reçues de la clientèle	1 135 566	1 058 660
Total des garanties reçues en KDT	1 882 025	1 850 985

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat au comptant	4 345 KDT
Vente au comptant	3 482 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

Achat à terme	116 941 KDT
Vente à terme	166 246 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 368 838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331 550 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (i)	37 107	26 379
Produits sur opérations de crédit (ii)	308 520	286 618
Revenus assimilés (iii)	23 211	18 553
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368 838	331 550

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Marché Monétaire au jour le jour	1 520	3 300
Marché Monétaire en devises	19 948	16 390
Autres	15 639	6 689
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	37 107	26 379

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	252 581	235 585
Comptes courants débiteurs	27 652	25 826
Leasing	26 414	23 952
Crédits sur ressources extérieures	1 097	723
Créances douteuses ou litigieuses	776	532
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	308 520	286 618

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 447	5 125
Commissions de découverts	3 589	2 227
Commissions sur billets de trésorerie	84	72
Report-Déport	12 386	8 773
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	1 705	2 356
Total des revenus assimilés en KDT	23 211	18 553

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 855 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71 131 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56 590	52 080
Commissions de tenues de comptes	6 265	6 243
Commissions sur opérations de change manuel	173	157
Autres commissions (*)	14 827	12 651
Total des commissions en KDT	77 855	71 131

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26 784 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains sur opérations BTA-BTCT	3 426	1 393
Autres gains	30 142	34 003
Autres pertes	-7 845	-8 612
Total en KDT	25 723	26 784

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47 438 KDT contre 35 388 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	27 347	30 650
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>25 247</i>	<i>28 711</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	863	658
Intérêts sur emprunt national	19 228	4 080
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47 438	35 388

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 189 336 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 153 996 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	25 312	15 378
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	150 788	130 346
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	2 305	3 124
Charges assimilées	10 931	5 148
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	189 336	153 996

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	32 569	28 464
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	45 683	36 673
Comptes d'épargne	66 141	60 467
Certificats de dépôts	6 395	4 742
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	150 788	130 346

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 829 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 20 073 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions (i)	33 783	30 486
<i>dont provisions collectives</i>	9 882	8 753
<i>et dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Reprises sur provisions (ii)	-27 234	-26 077
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	-2 667	-5 009
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	694	10
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	160	246
Créances radiées	10 467	16 914
Récupération sur créances radiées	-41	-1 506
Total en KDT	17 829	20 073

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	16 899	20 041
<i>dont provisions additionnelles</i>	3 631	2 338
Dotations aux provisions collectives	9 882	8 753
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	7002	998
Dotations aux provisions des autres actifs courants	0	694
Total des dotations aux provisions en KDT	33 783	30 486

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2024 se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	17 921	23 302
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	869	1 298
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	7 392	3 711
Reprise sur provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	0	815
Reprises sur provisions pour risques et charges	9 313	1 485
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	475
Total des reprises sur provisions en KDT	27 234	26 077

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 960) KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de (4 207) KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-3 645	-3 890
Plus ou moins-values sur cession de titres	-1298	-303
Dotations aux provisions	0	15
Reprises sur provisions	-17	-29
Total en KDT	-4 960	-4 207

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 128 088 KDT au 31 décembre 2023 à 135 220 KDT au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 7 132 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ L'augmentation légale des salaires, les augmentations individuelles et l'ancienneté qui sont de l'ordre de 8 784 KTND (+6,86%). Cette augmentation est atténuée par la variation des

effectifs -2 685 KTND (-2,1%) et ce suite au programme des départs aidés entamé depuis 2023.

- ✓ Le reste de la variation + 1 033 KTND est relatif au solde des rubriques en augmentation (contrat Assurance Groupe, les départs aidés, charge de retraite) et des rubriques en diminution (Congé à payer et intéressement)
- ✓ Pour la troisième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 964 KDT contre 5 201 KDT en 2023, soit une variation positive de 763 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- ✓ Les effectifs de la banque sont passés de 1 172 ETP en 2023 à 1 177 ETP en 2024 soit une augmentation de 6 ETP, cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2024 a vu la poursuite du programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 75 229 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 66 737 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Travaux, fournitures et services extérieurs	46 267	40 264
Frais divers de gestion	14 270	12 883
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	9 330	8 701
Transport et déplacements	1 320	1 213
Impôts et taxes	4 016	3 650
Autres charges d'exploitation	26	26
Total en KDT	75 229	66 737

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 671 KDT au 31 décembre 2024 contre 830 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	2 687	299
Autres produits exceptionnels	3 073	1226
Autres pertes exceptionnelles	-2 089	-695
Total en KDT	3 671	830

NOTE 5.30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité et la taxe conjoncturelle, enregistrés en 2024, totalisent un montant de 37 022 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		84 785
+ Réintégrations (y compris les provisions)		47 755
- Déductions (y compris les provisions)		-30 809
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		101 731
Réinvestissement exonéré		-25 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		76 731
Impôt sur les sociétés (40%)	(1)	30 692
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	3 069
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	3 069
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	192
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		37 022

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net attribuable aux actionnaires	54 093	52 929
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,704	2,646

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 118 967 KDT contre 304 838 KDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	43 878	33 853
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 692	37 253
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31 700	63 603
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302 409	194 264
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67 132	125 274
Pensions livrées	109 999	99 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-17 825	
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-274 000	-197 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-179 500	-40 000
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-8 518	-12 408
Total en KDT	118 967	304 838

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

Contrats antérieurs à 2024	Produits 2024	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2024 un produit de 1 755 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Date des contrats	Charges 2024 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 120
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	3261
Total		8 381

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- L'UBCI a conclu avec la CARTE une convention de mise à disposition de personnel. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.
- L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE.
Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2024 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 819 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.
- L'UBCI a signé le 26/12/2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2024, s'élève à 5 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- **Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s'y rattachant :**

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Par ailleurs, au cours de 2024, deux avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 01 juillet 2024 et du 13 novembre 2024.

Ces deux avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges engagées par la banque au titre de 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 KDT.

- **Placement en Dépôt à Terme :**

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2024 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élèvent à 9 629 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions facturés par l'UBCI au titre de 2024 s'élève à 81 KDT et se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	3
UBCI Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67

- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2024 s'élève à 26 KDT.
- En 2023 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « UBCI 2023-1 » conclu le 16 juin 2023 et portant sur un montant de 15 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 225 KDT et les produits des placements à 293 KDT.
 - « UBCI 2023-2 » conclu le 26 décembre 2023 et portant sur un montant de 10 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2024 s'élèvent à 150 KDT et les produits des placements à 372 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR :
 - « UBCI-PROLATEX 2022 », portant sur un montant de 438 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 7 KDT et les produits des placements à 6 KDT.
 - « UBCI-ULC 2022 », portant sur un montant de 7 250 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2024 s'élève 109 KDT et produits des placements à 106 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.

La charge supportée par la banque en 2024 s'élève à 82 KDT.
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ;
Conformément à cette convention, la charge relative à 2024 s'élève à 4 KDT et les intérêts des placements à 19 KDT.
 - « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2024 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention en remplacement de celle signée en septembre 2015 avec sa filiale UBCI Bourse ayant été absorbée par Union Capital en 2024.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque. Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Le montant des produits relatifs à 2024 s'élève à 15 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS. Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.
- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er Juillet 2024, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 01 juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2024 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	35 401	23 176
Groupe SELLAMI	16 700	-
Société CFE Tunisie	13 750	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	3 424	-
Groupe BOURICHA	197	-
Total des Engagements des parties liées	69 472	23 176

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2024 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2024.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 239 KDT dont une rémunération brute variable de 500 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 1 577 KDT dont 338 KDT de charges fiscales et sociales.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à 329 KDT dont une rémunération brute variable de 110 KDT au titre de 2024. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée au cours de l'exercice 2024 s'élève à 418 KDT dont 89 KDT de charges fiscales et sociales.
- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2024 s'élève à 565 KDT dont 90 KDT revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – CONTRÔLES EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La banque a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

NOTE 5.35 –PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 5.36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de

548 431 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 093 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de

l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 567 KDT, représentant 64% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 5.3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 446 693 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôles en cours » qui décrit que la banque a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1^{er} janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note « 3.9 Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci- dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

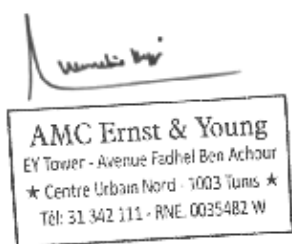
AMC Ernst & Young

Nouredine HAJJI



EY

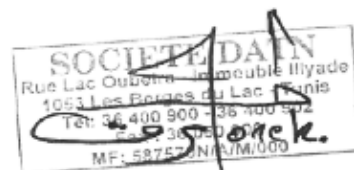
**Building a better
working world**



**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

Deloitte.



RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des nouvelles conventions suivantes :

La CARTE :

Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE.

Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

La charge engagée par la banque au titre de 2024, s'élèvent à 5 120 KDT.

Union Capital

Votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé les opérations suivantes :

- L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1^{er} juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
- L'UBCI a conclu une convention de mutualisation des fonctions supports avec UNION CAPITAL, effective à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes

d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 000 DT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL.

Cette convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Aucun produit n'a été constaté par la banque en 2024 au titre de ces conventions.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La CARTE et la CARTE Vie

Contrat de bancassurance conclu avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit:

Natures des prestations	Produits 2024 en KDT	Charges 2024 en KDT
Produits de prévoyance	380	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	97
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	31	542
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 769	-
Produits d'épargne et de capitalisation	654	-
Total	2 834	639

Contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE

L'UBCI a signé, le 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 755 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2024 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	334
Total		684

(*) Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2024, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1er février au 29 février 2024 et d'un an allant du 1er mars 2023 au 28 février 2025.

Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu le 1^{er} décembre 2021 avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2024.

Contrat « Indemnités de départ à la retraite » avec la CARTE Vie

L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1^{er} décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

A ce titre, l'UBCI a constaté une charge nette à hauteur de 3 261 KDT au cours de l'exercice 2024.

Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenants s'y rattachant conclus avec BNP PARIBAS

Votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques.

Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024.

Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2024, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 15 865 KDT.

INCOM

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de l'exercice 2024 s'élevant à 819 KDT ont été comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours.

Convention conclue avec les fonds

Convention de dépôt des actifs et la distribution des titres

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2013, les conventions de dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA.

Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2024 s'élèvent à 81 KDT et se détaillent comme suit :

Fonds	Commissions perçues
Hannibal SICAV UBCI	3
Univers actions SICAV	11
UBCI FCP-CEA	67
Total	81

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, autorisée par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2019, portant sur des dispositions complémentaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et à la loi FATCA.

Union Capital (UBCI Bourse)

Convention de mise à disposition du réseau

Votre conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue en date du 1^{er} décembre 2016 entre la banque et UBCI Bourse (ayant été absorbée par Union Capital), en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 26 KDT au cours de l'exercice 2024.

Convention de location

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital) portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 40 KDT.

Convention de délégation de la fonction de RCCI

L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital), le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Au cours de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 KDT.

UBCI Capital Développement SICAR

Convention de Gestion de Fonds

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions de gestion de fonds, conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, suivants :

- UBCI-XPACK 2017 : Convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2024 à l'UBCI la totalité du montant initial dudit fonds géré soit 2 000 KDT, ainsi que les plus-values et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 1 297 KDT et 93 KDT.
Les frais de gestion supportées par la banque en 2024 s'élèvent à 82 KDT.
- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 19 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 4 KDT.
- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2024.
- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 6 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 7 KDT.
- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 106 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 109 KDT.
- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 293 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 225 KDT.

- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 KDT.

Au titre de l'exercice 2024, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 372 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 150 KDT.

Convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

Tunisie Sécurité

Contrat de transport et de traitement de fonds

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les charges supportées par la banque en 2024, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 286 KDT.

CAPSA CAPITAL PARTNERS

Conventions conclues avec CAPSA CAPITAL PARTNERS

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 000 KDT. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners.
- L'UBCI a signé en date du 26 décembre 2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Les produits de l'exercice au titre de cette convention s'élèvent à 5 KDT.

CAPSA CAPITALS PARTERS est détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2024, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration.
Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 a nommé Monsieur Noureddine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint.
Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.
Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'UBCI envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	1 577	500	418	110	565	565
Total	1 577	500	418	110	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

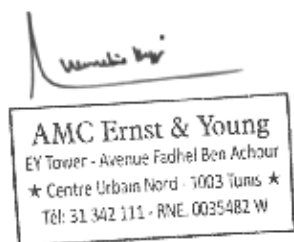
AMC Ernst & Young

Nouredine HAJJI



EY

Building a better
working world

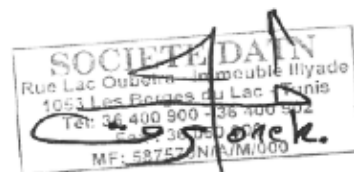


Société DATN - Membre de Deloitte

Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Deloitte.



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2025. Ces états financiers consolidés sont accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes, Mr Nouredine HAJJI et Mr Tarek SAHLI.

GROUPE UBCI

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	87,571	71,106	16,465	23.2%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	687,472	592,045	95,427	16.1%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	165,383	16,822	148,561	883.1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	631,164	595,245	35,919	6.0%
AC6 - Valeurs immobilisées	6	153,809	129,361	24,448	18.9%
AC7 - Autres actifs	7	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)
Actifs d'impôts différés	8	3,436	6,234	(2,799)	(44.9%)
Total des actifs		5,182,385	4,551,806	630,578	13.9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	292,723	197,132	95,591	48.5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	188,259	53,431	134,828	252.3%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)
PA5 - Autres passifs	13	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)
Total des passifs		4,618,827	4,017,611	601,215	15.0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		5,882	3,910	1,972	50.4%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		735	365	370	101.4%
Intérêts minoritaires		6,617	4,275	2,342	54.8%
Capitaux propres					
CP1 – Capital		100,008	100,008	-	-
CP2 - Réserves consolidées et assimilées		401,948	376,554	25,394	6.7%
CP6 - Résultat consolidé		54,985	53,358	1,627	3.0%
Total des Capitaux propres du groupes	14	556,941	529,920	27,021	5.1%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5,182,385	4,551,806	630 579	13.8%

GROUPE UBCI

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	836,322	881,937	(45,616)	(5.2%)
HB2 - Crédits documentaires	16	529,008	324,015	204,993	63.3%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	274,000	197,000	77,000	39.1%
Total des passifs éventuels		1,639,330	1,402,952	545,075	49.8%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	374,869	296,011	78,858	26.6%
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	-	-
Total des engagements donnés		374,877	296,019	78,858	26.6%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%
Total des engagements reçus		1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

GROUPE UBCI
ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	368,935	331,584	37,351	11.3%
PR2 - Commissions (en produits)	23	78,093	71,050	7,043	9.9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	25	47,648	36,077	11,571	32.1%
Total produits d'exploitation bancaire		520,390	465,481	54,909	11.8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)
CH2 - Commissions encourues		(9,767)	(8,766)	(1,001)	(11.4%)
Total charges d'exploitation bancaire		(198,733)	(162,603)	(36,130)	(22.2%)
Produit Net Bancaire		321,657	302,878	18,779	6.2%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		4,479	1,427	3,052	213.9%
CH6 - Frais de personnel		(135,890)	(128,646)	(7,244)	(5.6%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(75,161)	(66,672)	(8,489)	(12.7%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(10,241)	(9,940)	(301)	(3.0%)
Résultat d'exploitation		90,345	83,134	7,211	8.7%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		2,703	764	1,939	253.8%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)
Résultat des activités ordinaires		55,720	53,723	1,993	3.7%
Intérêts des minoritaires		(735)	(365)	(370)	(101.4%)
Résultat net consolidé de l'exercice		54,985	53,358	1,621	3.0%
Effet des modifications comptables		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modification comptable		54,985	53,358	1,621	3.0%
Résultat consolidé par action	30	2.749	2.668	-	-

GROUPE UBCI

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		472,112	425,245	46,867	11.0%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(196,917)	(159,373)	(37,544)	(23.6%)
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers		(815)	974	(1,789)	(183.7%)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(66,871)	(42,615)	(24,256)	(56.9%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(350,968)	(155,230)	(195,738)	(126.1%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		390,995	208,411	182,584	87.6%
Acquisition / Cession des titres de placement		(144,816)	(4,341)	(140,475)	(3236.0%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(193,042)	(168,006)	(25,369)	(15.1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18,085	24,414	(6,329)	(25.9%)
Impôts sur les sociétés		(43,586)	(44,324)	738	1.7%
Flux d'exploitation des activités non bancaires		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(115,823)	85,155	(200,978)	(236.0%)
Activités d'investissement					
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		40,333	30,990	9,343	30.1%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(30,191)	(97,001)	66,810	68.9%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(31,859)	(72,064)	40,205	55.8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(21,717)	(138,075)	116,358	84.3%
Activités de financement					
Emission/Rachat d'action		-	-	-	-
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(20,866)	(20,297)	(569)	(2.8%)
Dividendes versés		(25,551)	(25,624)	73	0.3%
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements		(46,417)	(45,921)	(569)	(1.2%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités					
		(183,957)	(98,841)	272,280	45.2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		305,748	404,589	(98,841)	(24.4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	31	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

1.2.3.2- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.3- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements

2.1.5.1- Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2024, d'un montant de 9 883 KTND.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2024, s'élèvent à 52 926 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 18 237 KDT.
Au 31 décembre 2024, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 19 004 KDT

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40 % pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Impact de l'application de la loi 2024-41

À la suite de la publication de la loi n°41-2024 du 2 août 2024, modifiant le Code de commerce, et conformément aux dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, de réduire de moitié le taux d'intérêt fixe applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale excède sept ans.

Cette réduction s'applique lorsque le montant cumulé des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur excède 8 % du capital restant dû.

À ce stade, l'encours des crédits concernés par cette disposition s'élèverait à 81,1 MDT au 31 décembre 2024.

L'effet de la réduction du taux d'intérêt, relatif aux demandes éligibles reçues jusqu'à cette date, soit un encours de 10,7 MDT, a été évalué à 0,114 MDT. Ce montant a été comptabilisé en diminution du Produit Net Bancaire (PNB) à due concurrence.

Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, l'impact estimé sur les revenus d'intérêts futurs s'élève à 18 MDT, étalé sur une période de 20 ans.

En outre, en application des dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 24, les prêts répondant aux critères d'éligibilité à cette mesure continuent d'être comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur nominale contractuelle. Les produits d'intérêts y afférents sont reconnus progressivement, au fur et à mesure de leur exigibilité, sur la base des nouveaux plans d'amortissement.

3- Faits marquants de l'exercice

3.1- INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

À ce titre, la charge supportée par la banque, en 2024, s'élève à 3 069 KDT

3.2- Fusion COFIB ET UBCI BOURSE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre COFIB Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

Cette opération a été exécutée le 07 mars 2024 et la société absorbante COFIB CAPITAL FINANCE SA a été dénommée après l'opération de fusion UNION CAPITAL.

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de COFIB Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% de Contrôle		% d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
UBCI	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	I.G	I.G
UNION CAPITAL	80.00%	0%	80.00%	0%	I.G	I.G
UBCI BOURSE*		99.97%		99.97%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	86.06%	86.06%	85.90%	86.06%	I.G	I.G
UBCI CAPITAL Développement SICAR**	99.90%	99.90%	99.90%	99.90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42.41%	42.29%	42.29%	42.41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	54.27%	33.58%	47.58%	33.58%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	57.83%	67.26%	57.83%	67.26%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

* : UBCI Bourse qui a été absorbée par COFIB dénommée à l'issue de l'opération de fusion UNION CAPITAL

** : Rapport d'audit 2024 non-communicué

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 87,571 KDT contre 71,106 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Caisse	43,878	33,853	10,025	29.6%
Comptes ordinaires BCT	43,693	37,253	6,440	17.3%
Total en KDT	87,571	71,106	16,465	23.2%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 687,472 KDT contre 592,045 KDT au 31 décembre 2023 et se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	303,261	194,264	108,997	56.1%
Banques de dépôts	67,131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Avoirs chez les correspondants	31,695	63,603	(31,908)	(50.2%)
Organismes financiers spécialisés	174,375	107,518	66,857	62.2%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	1,011	346	666	193.0%
Total en KDT	687,472	592,045	95,427	16.1%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 3,290,048 KDT contre 2,963,708 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Prêts et comptes rattachés (*)	(i)	3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%
<i>Dont leasing</i>		259,942	225,951	33,992	15.0%
Comptes débiteurs de la clientèle		169,693	151,397	18,296	12.1%
TOTAL BRUT		3,511,202	3,176,393	334,809	10.5%
Provisions et Agios réservés		(221,154)	(199,589)	(8,467)	(4.0%)
<i>Dont Agios réservés</i>		(13,236)	(13,096)	(139)	(1.1%)
Total Net		3,290,048	2,963,708	326,340	11.0%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3,047,773	2,743,588	304,185	11.1%
<i>Dont leasing</i>	259,942	225,950	33,992	15.0%
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	90,814	77,780	13,034	16.8%
Créances douteuses	193,770	190,626	3,144	1.6%
Créances rattachées	9,152	13,002	(3,850)	(29.6%)
Total Prêts et comptes rattachés	3,341,509	3,024,996	316,513	10.5%

Note 4- Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 165,383 KDT au 31 décembre 2024 contre 16,822 au 31 décembre 2023. Il se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de transaction	156,002	14,962	155,602	38900.5%
Titres de placement	1,591	1,577	(14,548)	(90.1%)
Parts dans OPCVM	7,810	0	7,527	2659.7%
Créances rattachées	(21)	283	(21)	-
Total portefeuille-titres commercial	165,383	16,822	148,561	883.1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2024 à 631,164 KDT contre 595,245 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de participation	36,022	162,937	(126,915)	(77.9%)
Titres en portage	-	-	-	-
Titres d'investissement	569,944	413,940	156,004	37.7%
Créances rattachées/ Titres d'investissement	28,852	21,989	6,863	31.2%
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3,654)	(3,621)	(33)	(0.9%)
Total net portefeuille d'investissement	631,164	595,245	35,919	6.0%

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 153,809 KDT au 31 décembre 2024 contre 129,361 KDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Immobilisations incorporelles	75,299	74,230	1,837	2.5%
Immobilisations corporelles	270,220	237,071	32,380	13.6%
Valeurs brutes en fin de période	345,519	311,301	34,217	11.0%
Amortissements cumulés	(191,710)	(181,940)	(9,770)	(5.4%)
Valeurs nettes en fin de période	153,809	129,361	24,448	18.9%

Note 7- Autres actifs

Le solde de ce compte s'élève à 163,502 KDT au 31 décembre 2024 contre 177,285 KDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Débiteurs divers	107,694	89,459	18,235	20.4%
Comptes de régularisation	30,258	62,849	(33,614)	(52.6%)
Fond d'indemnité de départ à la retraite	25,145	23,176	1,967	8.5%
Comptes de Stock	151	264	(113)	(42.8%)
Créances prises en charge par l'Etat	79	303	(224)	(73.9%)
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	151	-	151	100%
Charges à répartir	24	108	(84)	(77.8%)
Moins : provisions sur autres actifs	-	1,126	-	-
Valeurs nettes des autres actifs	163,502	177,285	(13,783)	(7.8%)

Note 8- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3,436 KDT au 31 décembre 2024 contre 6,234 KDT au 31 décembre 2023.

2- Notes passifs

Note 9- Banque centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 292,723 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,132 KDT au 31 décembre 2023 détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
BCT compte ordinaire	291,825	-	94,693	48.0%
Emprunts au jour le jour et à terme	-	197,000	-	-
Dettes rattachées	898	132	898	-
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	292,723	197,132	95,591	48.5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 188,259 KDT au 31 décembre 2024 contre 53,431 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Banques non-résidentes	188,018	12,408	135,611	258.8%
Banques de dépôt	159	40,974	(815)	(83.7%)
Organismes financiers spécialisés	42	40	2	5.0%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	40	9	31	344.4%
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188,259	53,431	134,828	252.3%

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3,768,399 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 3,375,300 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	2,003,643	1,758,880	251,096	14.3%
Comptes d'épargne	1,032,550	934,030	98,519	10.5%
CAT/BC et autres produits financiers	543,666	503,582	22,709	4.4%
DAT/BC échus non remboursés	9,615	11,043	9,615	-
Autres sommes dues à la clientèle	113,886	108,830	5,056	4.6%
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	56,500	52,500	4,000	7.6%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	8,539	6,435	2,104	32.7%
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3,768,399	3,375,300	393,099	11.6%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 54,838 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 75,495 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Ressources Étatiques	3,913	4,319	(406)	(9.4%)
Mobilisation créances	449	449	-	-
Crédit BIRD	-	316	(316)	(100.0%)
Ligne BIRD BCT	114	343	(229)	(66.8%)
Ligne BAD BCT	428	1,014	(586)	(57.8%)
Ligne FADES BCT	4,207	5,889	(1,683)	(28.6%)
Premier logement	1,608	1,678	(70)	(4.2%)
Ligne BERD 2	-	14,837	(14,837)	(100.0%)
Emprunt AFD	20,371	28,599	(8,228)	(28.8%)
Autres fonds extérieurs	12,173	11,553	(3,712)	(23.4%)
-Ligne Italienne	6,197	7,490	(1,293)	(17.3%)
-Ligne FODEP	-	13	(13)	(100.0%)
-Ligne Espagnole	1,638	1,761	(123)	(7.0%)
-Ligne BIRD	2,096	406	1,690	416.3%
-Encours FADES	39	172	(133)	(77.3%)
-Ligne NATIXIS	1,055	1,711	(656)	(38.3%)
Subvention SUNREF	1,148	4,332	(3,184)	(73.5%)
Ligne suisse	11,103	1,903	9,200	483.4%
Dettes rattachées à des ressources spéciales	472	263	209	79.5%
Total des emprunts et ressources spéciales	54,838	75,495	(20,657)	(27.4%)

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 314,608 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 316,253 KDT au 31 décembre 2023. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Provisions	51,927	30,119	29,078	127.3%
Comptes de régularisation	143,724	199,373	(54,768)	(27.6%)
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	23,176	23,176	-	-
Créditeurs divers	95,780	63,585	24,044	33.5%
Total des autres passifs en KDT	314,608	316,253	(1,646)	(0.5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2024, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2024 s'élève à 556 941 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2024
UBCI	100,008	398,342	-	-	53,077	551,427
UNION CAPITAL		1,524	-	-	946	2,470
GIS		588	-	-	94	682
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		60	-	-	509	569
UTP		900	-	-	327	1,227
SICAV HANNIBAL		23	-	-	9	32
SICAV UNIVERS		511	-	-	23	534
Total des capitaux propres du groupe	100,008	401,948	-	-	54,985	556,941

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 836,322 KDT contre un solde de 881,937 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	543,749	613,903	(70,154)	(11.4%)
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	292,573	268,034	24,539	9.2%
-Cautions fiscales (a)	19,465	20,401	(936)	(4.6%)
-Cautions pour marchés (b) :	149,726	120,843	28,883	23.9%
• En devises	-	8,567	-	-
• En dinars	149,726	112,276	37,450	33.4%
-Cautions douanières (c)	43,541	53,875	(10,334)	(19.2%)
-Cautions diverses (d) :	68,559	64,551	4,008	6.2%
• En devises	-	38,560	-	-
• En dinars	68,559	25,991	42,568	163.8%
-Obligations cautionnées (e)	11,282	8,364	2,918	34.9%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	836,322	881,937	(45,616)	5.2%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 529,008 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 324,015 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	5,737	15,317	(9,580)	(62.5%)
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	523,271	308,698	214,573	69.5%
-Ouverture de crédits documentaires	364,832	200,987	163,845	81.5%
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	158,439	107,711	50,728	47.1%
Total crédits documentaires en KDT	529,008	324,015	204,993	63.3%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est de 274,000 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 197,000 KDT au 31 décembre 2023 :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Effets financiers donnés en garantie	-	98,000	(98,000)	(100.0%)
BTA donnés en garantie	274,000	99,000	175,000	176.8%
Total	274,000	197,000	77,000	39.1%

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2024, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 374 869 KDT contre 296 011 KDT au 31 décembre 2023.

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

Le compte englobe les participations non libérées détaillées comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 1,882,025 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 1,850,985 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	177,703	167,591	10,112	6.0%
Garanties reçues des banques :	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
- Garanties reçues des banques non résidentes	526,473	595,687	(69,214)	(11.6%)
Nantissement titres	42,283	29,047	13,236	45.6%
Garanties reçues de la clientèle	1,135,566	1,058,660	76,906	7.3%
Total des garanties reçus en KDT	1,882,025	1,850,985	31,040	1.7%

Operations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	4,345
Vente au comptant	3,482
Total en KDT	7,827

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024
Achat au comptant	116,941
Vente au comptant	166,246

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 368,935 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 331,584 KDT au 31 décembre 2023. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	37,107	26,311	10,395	38.9%
Produits sur opérations de crédit	308,521	286,626	21,896	7.6%
Revenus assimilés	23,307	18,647	4,660	27.7%
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	368,935	331,584	37,351	11.3%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 78,093 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 71,050 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	56,590	51,979	5,088	9.9%
Commissions de tenues de comptes	6,221	6,197	5	0.1%
Commissions sur opérations de change manuel	173	158	16	10.2%
Autres commissions	15,109	12,716	1,935	14.7%
Total des commissions en KDT	78,093	71,050	7,043	9.9%

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 25,714 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 26,770 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(7,854)	(8,555)	701	8.2%
Gains/opération BTA-BTC	3,426	1,393	2,033	145.9%
Gains sur portefeuille titres commercial	30,142	33,932	(3,790)	(11.2%)
Total en KDT	25,714	26,770	(1,056)	(3.9%)

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2024 un montant de 47,648 KDT contre 36,077 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Intérêts sur titres en portage	-	-	-	-
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	46,786	34,815	11,971	34,3%
Dividendes sur portefeuille titres de participation	862	1,262	(400)	(31.7%)
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	47,648	36,077	11,571	32.1%

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -188,966 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -153,837 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(25,116)	(15,219)	(9,897)	(65.0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(150,614)	(130,346)	(20,268)	(15.5%)
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(2,305)	(3,127)	822	26.3%
Charges assimilées	(10,931)	(5,145)	(5,786)	(112.5%)
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(188,966)	(153,837)	(35,129)	(22.8%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à -17,320 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de -20,074 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Dotations aux provisions	(23,478)	(30,486)	7,008	23.0%
Reprises sur provisions	17,438	26,077	(8,639)	(33.1%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(694)	(10)	(684)	(6840.0%)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(160)	(246)	86	34.9%
Créances radiées	(10,467)	(16,914)	6,447	38.1%
Récupération sur créances radiées	41	1,506	(1465)	(97.2%)
Total en KDT	(17,320)	(20,074)	2,754	13.7%

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 2,821 KDT au 31 décembre 2024 contre un solde de 4,161 KDT au 31 décembre 2023. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Étalement Prime / Titres d'investissement	3,645	4,240	(595)	(14.0%)
Dotations/Reprises de provisions	(17)	(33)	16	48.4%
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(807)	(46)	(761)	(1654.3%)
Total en KDT	2,821	4,161	(1,340)	(32.2%)

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à -37,329 KDT en 2024 contre un solde de -30,175 KDT en 2023. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Impôt exigible	(37,512)	(30,142)	(7,370)	(24.5%)
Impôt différé	183	(33)	216	654.5%
Total en KDT	(37,329)	(30,175)	(7,155)	(23.7%)

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2024 est déterminé comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	54,985	53,358	1,627	3.0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20,001,529	20,001,529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2.749	2.668	0.081	3.0%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 121,791 KDT et se détaillent comme suit

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Caisses	43,878	33,853	10,025	29.6%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43,693	37,253	6,439	17.3%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	31,700	63,603	(31,903)	(50.2%)
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	302 409	194,265	108,144	55.7%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	67 131	126,315	(59,184)	(46.9%)
Pension livrée	109,999	99,999	10,000	10.0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(289 000)	(197,132)	(91,868)	(46.6%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(179 500)	(40,000)	(139,500)	(348.75%)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(8 518)	(12,408)	3,890	31.4%
Total liquidités et équivalents de liquidités	121,791	305,748	(183,957)	(60.2%)

Note 32- Contrôles en cours

1. En date du 16 Juillet 2024, la mère UBCI a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification sociale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

La mère UBCI a reçu en date du 23 Décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

2. La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

3. Suite à la réalisation d'une plus-value exceptionnelle sur cession des titres de participations "SCIN" au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 3 647 235,200 dinars, la société a opté pour le blocage de cette plus-value dans un compte de réserve à régime spécial pour une période 5 ans, et ce pour bénéficier des avantages de l'Art 48 VII quinquies du code de l'IRPP et de l'IS, avec le paiement d'un minimum d'impôt de 20%. Etant dans l'incapacité d'imputer son crédit d'impôt sur les exercices 2011 et 2012, la société a déposé une demande de restitution en date du 12 Décembre 2013, auprès de la Direction des grandes entreprises, pour un montant 647 488,666 dinars.

La réponse de la Direction générale des impôts est parvenue en date du 22 décembre 2014, avec décision de débloquer l'avance de 35% au titre dudit crédit d'impôt, soit un montant de 226 621,033 dinars.

L'encaissement de ladite avance a eu lieu dans le compte de la société au 20 octobre 2015.

La société UTP SICAF a reçu en date du 28 décembre 2021 un avis de contrôle approfondi des exercices non prescrits ainsi que des exercices prescrit ayant des incidences sur le calcul de l'impôt des années non prescrites (couvrant les exercices 2020 et antérieurs).

En date du 29 juin 2022, la société UTP SICAF a reçu une notification des résultats du contrôle fiscal approfondi fixant le montant des redressements et pénalités à payer à la somme de 25 994,731 dinars et le montant du crédit d'impôt au 31 décembre 2020 à la somme de 190 832,671 dinars.

Par lettre adressée aux services du contrôle fiscal en date du 05 août 2022, la société UTP SICAF s'est opposée à ces résultats de contrôle en rejetant la plupart des points inclus.

En date du 01 novembre 2022, la société UTP SICAF a reçu un rapport des services du contrôle fiscal sur les points objet d'opposition, en acceptant certains points de justifications et en maintenant certains chefs de redressement, ramenant le crédit d'impôt accepté par les services de contrôle à la somme de 279 005,474 dinars.

En date du 15 novembre 2022, la société UTP SICAF a formulé une nouvelle réponse adressée aux services du contrôle fiscal concernée.

A la même date et dans les délais UTP SICAF a déposé une demande de saisine de la commission national de conciliation, l'affaire est en cours.

Note 33- Passifs éventuels

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la mère UBCI, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Note 34- Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2024.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2024

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 556 941 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 985 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, le Groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 290 048 KDT, représentant 63% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 209 907 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et note 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le Groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le Groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le Groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le Groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le Groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 447 028 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 32 « Contrôles en cours » qui décrit que la société mère a reçu :
 - En juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
 - En décembre 2024, une notification de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 1er janvier 2020 à 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par les organismes concernés demeurent en cours. En conséquence, les impacts définitifs ne peuvent être estimés de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, le Groupe a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 2.9 « Impact de l'application de la loi 2024-41 » afférente à la réduction des taux d'intérêt fixes des crédits, qui expose les impacts d'application des nouvelles dispositions apportées par la loi 2024-41 du 2 août 2024, modifiant et complétant l'article 412 ter du Code de Commerce, ainsi que les traitements comptables adoptés conformément aux règles édictées par la norme comptable tunisienne NCT 24.
- La note 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci- dessus.

Tunis, le 14 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

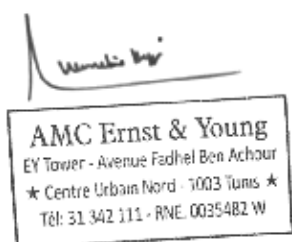
Noureddine HAJJI

Tarek SAHLI

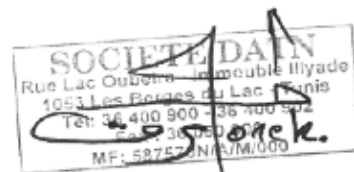


EY

Building a better
working world



Deloitte.





16

**RÉSOLUTIONS AGO
DU 29 AVRIL 2025**

XVI. RÉSOLUTIONS AGO

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 29 AVRIL 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2024, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2024 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 54.092.760,651 Dinars comme suit :

Bénéfice 2024	54 092 760,651
- Réserves Pour Réinvestissement Exonérés	25 000 000,000
Premier reliquat	29 092 760,651
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2024	25 001 911,250
Deuxième reliquat	4 090 849,401
- Report à Nouveau	4 090 849,401

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 29 AVRIL 2025

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2024.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Mme Laureen KOUASSI OLSEN en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉOLUTION :

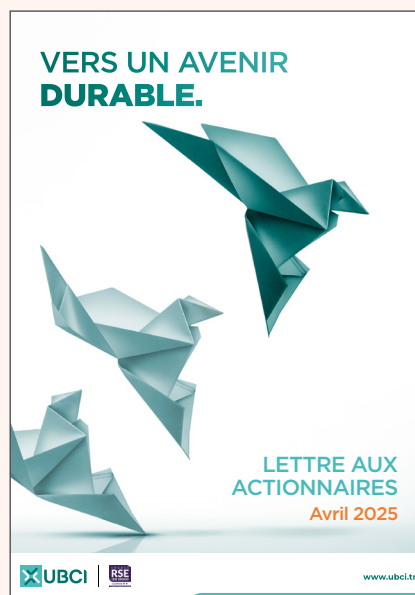
L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Nos autres publications



Rapport RSE 2023



Lettre Aux Actionnaires 2025

Suivez nous sur nos réseaux sociaux



Retrouvez l'actualité financière de l'UBCI sur l'Espace Actionnaire



Création :  RRC

Édition :  UBCI

Conception & Rédaction :
Soumaya Khadraoui - Responsable Études UBCI

Suivez-nous sur ubci.tn



S.A au Capital de 100.007.645,000 Dinars
RNE : 0002707P
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté 1002 Tunis Belvédère
CRC : 70 000 050



www.ubci.tn